

Rapport sur les comptes consolidés 2017

Tome

4

- Exposé des motifs du Conseil d'Etat
- Etats financiers
- Rapport de l'organe de révision



Rapport sur les comptes 2017

Tome 4

Le Rapport sur les comptes 2017 de l'Etat de Genève est constitué de 5 tomes.

Le **tome 1** contient les états financiers individuels (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, les fonds gérés au bilan, les obligations vertes ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 2** contient le détail du compte de fonctionnement par politique publique et par programme, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget de fonctionnement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 3** contient le détail du compte d'investissement par politique publique, ainsi que d'autres informations nécessaires pour rendre compte de l'utilisation du budget d'investissement approuvé par le Grand Conseil.

Le **tome 4** contient les états financiers consolidés (établis selon les normes IPSAS à l'exception des dérogations décidées par le Conseil d'Etat qui sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers [REEF - D 1 05 15]), le rapport de l'organe de révision, ainsi que l'exposé des motifs du Conseil d'Etat.

Le **tome 5**, qui constitue une **annexe** au rapport sur les comptes 2017, contient le Bilan social de l'Etat de Genève, soit des données statistiques et des informations décrivant le personnel de l'administration.

1. Exposé des motifs du Conseil d'Etat

Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Le présent exposé des motifs résume les grandes lignes des états financiers consolidés pour l'exercice 2017, adoptés par le Conseil d'Etat.

Les états financiers consolidés présentent la situation et la performance financière de l'Etat et des principales entités qu'il contrôle comme s'il s'agissait d'une seule et même entité économique (ci-après le Groupe), permettant ainsi au Grand Conseil de disposer d'une vision d'ensemble des activités de l'Etat, que celles-ci soient réalisées par lui-même ou déléguées à des entités qu'il contrôle. Afin d'enrichir la lecture, cette vision globale est déclinée selon les 17 politiques publiques de l'Etat.

La consolidation des comptes constitue un véritable instrument d'analyse des résultats du Groupe. De nombreux retraitements éliminent les flux monétaires et non monétaires entre entités du Groupe, dans le but de ne représenter que les opérations de celui-ci avec l'extérieur. Les données consolidées ne sont donc pas directement comparables avec les résultats individuels de chaque entité.

Enfin, il convient de noter le poids très important de l'Etat lui-même dans les comptes consolidés. Il en résulte que les grandes tendances observées au niveau de l'Etat dans ses comptes individuels se retrouvent dans les comptes consolidés.

Les états financiers consolidés en bref

en millions francs

	Comptes 2016	Comptes 2017	Écart 17/16
Revenus	11'546	11'759	1.8%
Charges	-11'242	-11'462	2.0%
Part du résultat sociétés mises en équivalence	29	-5	
Résultat net	333	292	
Flux de trésorerie lié aux Investissements	981	1'153	
Total du bilan	30'187	30'375	0.6%
Dette financière	16'126	15'972	-1.0%

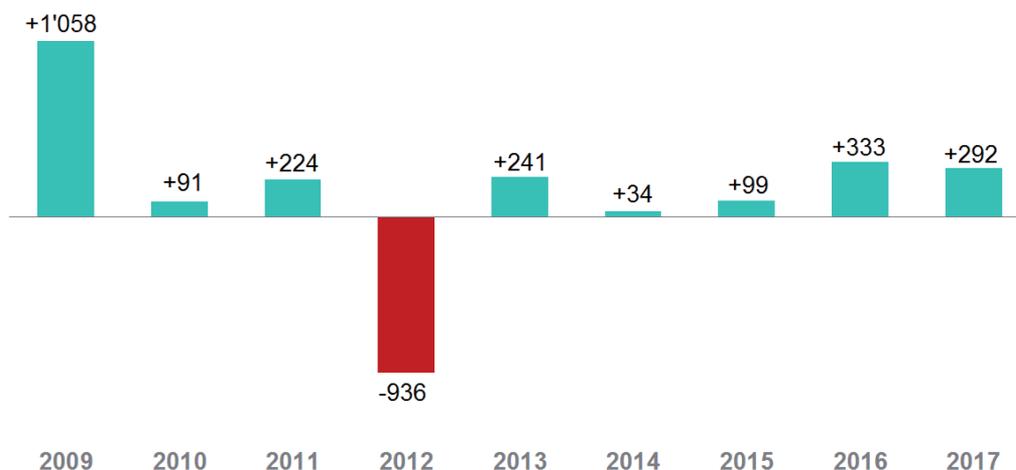
Les entités consolidées dans le cadre des présents états financiers sont, outre l'Etat lui-même, Genève Aéroport (AIG), les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Hospice général (HG), les Transports publics genevois (TPG), l'Université de Genève (UNIGE), les Services industriels de Genève (SIG), la Fondation des parkings (FdP), la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC), la Fondation pour les terrains industriels (FTI), les Fondations immobilières de droit public (FIDP), l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), Palexpo SA et les Ports Francs & Entrepôts de Genève SA (Ports Francs).

En 2017, les comptes sont bénéficiaires à hauteur de 292 millions, les investissements atteignent un niveau historique à 1,2 milliard, et la dette baisse de 154 millions.

1. Un résultat 2017 bénéficiaire

Evolution du résultat 2009-2017

en millions CHF



Les principaux contributeurs au bénéfice sont, comme chaque année, les entités commerciales SIG et Genève Aéroport. Cette année, l'Université a également enregistré une plus-value importante sur son portefeuille de placement, en raison des performances des marchés financiers.

Globalement, les charges augmentent de 221 millions entre 2016 et 2017, alors que les revenus augmentent de 213 millions.

Les charges de personnel expliquent en grande partie l'augmentation des charges (+174 millions, dont notamment 78 millions pour l'Etat et 50 millions pour HUG). Deux autres postes progressent également : les subventions accordées, pour 50 millions (en raison de l'augmentation des prestations aux personnes physiques), et les charges de fonctionnement, pour 32 millions (en raison de l'augmentation des prestations de services et honoraires).

Les revenus augmentent de 213 millions : les revenus fiscaux progressent de 112 millions, ceux liés aux tâches déléguées de 89 millions (notamment les prestations facturées par les HUG, les SIG et Genève Aéroport), et 37 millions de subventions supplémentaires ont été reçues (principalement par l'Université pour la formation et la recherche, et par l'Etat pour les assurés à ressources modestes).

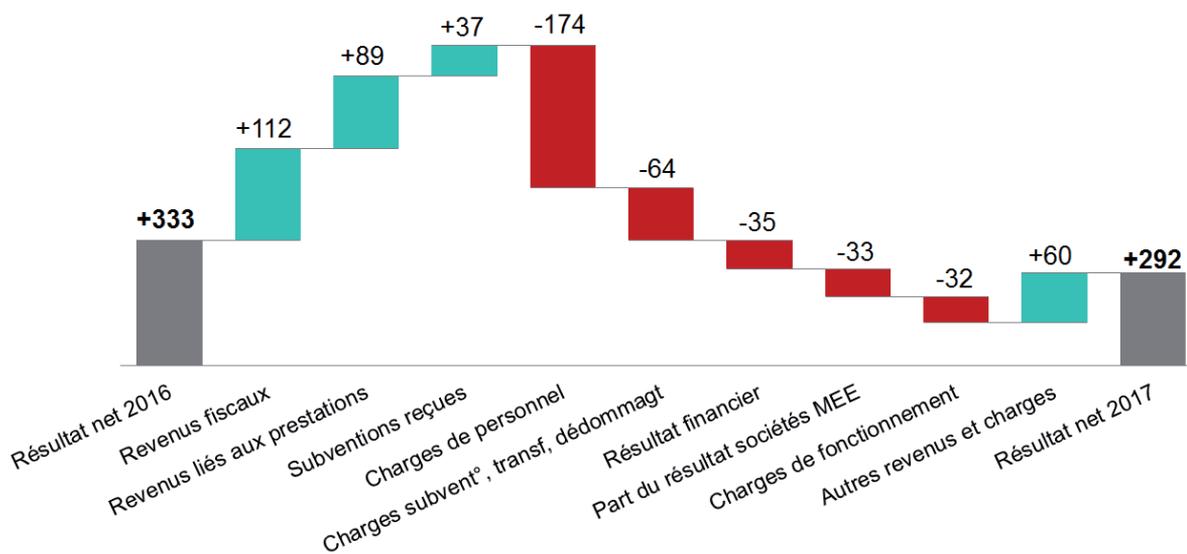
Les charges financières diminuent de 33 millions, compte tenu de charges d'intérêts sur emprunt moindres dans un contexte de taux d'intérêt toujours bas. Les produits financiers diminuent de 69 millions entre 2017 et 2016, l'année dernière ayant enregistré une plus-value très importante pour des immeubles de La Rente Immobilière SA consolidée par la FPLC.

La part de résultat des entités mises en équivalence (sociétés dont le Groupe partage le contrôle avec d'autres entités) est négative -5 millions.

L'évolution du résultat consolidé entre 2016 et 2017 s'explique ainsi :

Evolution du résultat 2016-2017

en millions CHF



2. Des investissements historiquement élevés

Les dépenses d'investissements nets monétaires atteignent un niveau historique : 1'153 millions en 2017 contre 981 millions en 2016. Le principal investisseur reste l'Etat, qui a réalisé 553 millions d'investissements bruts hors du Groupe (notamment 190 millions pour le renouvellement de ses actifs, 118 millions pour la liaison CEVA, 54 millions pour le CMU et le bâtiment des lits). Dans le même temps, l'Etat a encaissé 36 millions de subventions, de remboursements de prêts et des ventes d'actifs, soit 517 millions d'investissements nets.

Les SIG ont investi 188 millions, dont 73 millions pour le renouvellement et le développement des actifs d'exploitation (principalement 46 millions dans le réseau électrique, 12 millions dans le réseau gaz et 15 millions dans la fibre optique) ; 60 millions ont été investis dans le secteur des énergies (dont 42 millions pour les projets GeniLac et le chauffage à distance), et 42 millions dans l'environnement.

Genève Aéroport a dépensé 127 millions pour développer et maintenir ses actifs d'exploitation, dont 55 millions pour la construction de l'aile Est.

Les TPG ont réalisé 105 millions d'investissements (dont 21 millions pour du matériel roulant et 66 millions pour le centre de maintenance En-Chardon).

Les Fondations FIDP et FPLC ont investi 95 millions dans des bâtiments destinés au logement et pour l'achat de parcelles. La FTI a quant à elle investi 18 millions.

En matière de santé, HUG a dépensé 46 millions, dont 18 millions pour ses bâtiments et 15 millions d'équipements.

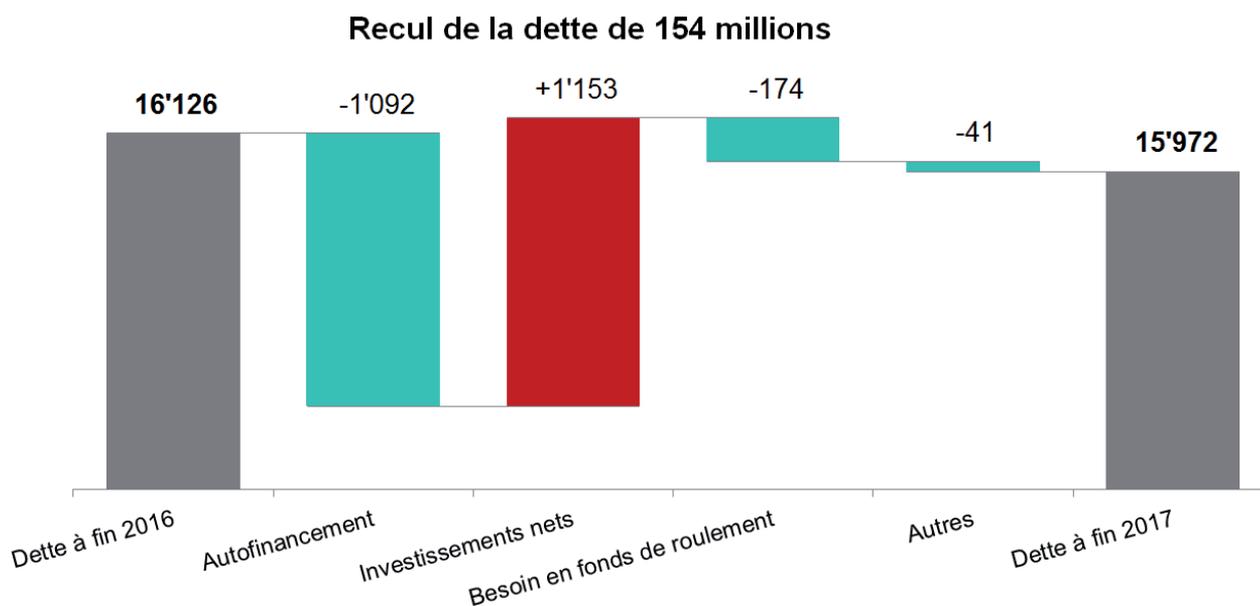
L'Université a réalisé 20 millions d'acquisition de matériel scientifique et informatique.

Enfin l'Hospice général a dépensé 11 millions, principalement dans ses immeubles d'exploitation et de placement.

3. Recul de l'endettement

La dette du Groupe diminue de 154 millions en 2017 (-1%), passant de 16'126 à 15'972 millions. L'excédent de trésorerie dégagé par l'exploitation, qui comprend l'autofinancement et la variation du besoin en fonds de roulement, est positif à hauteur de 1'266 millions (2016 : +1'323 millions), ce qui a permis au Groupe de financer intégralement ses investissements et de réduire sa dette.

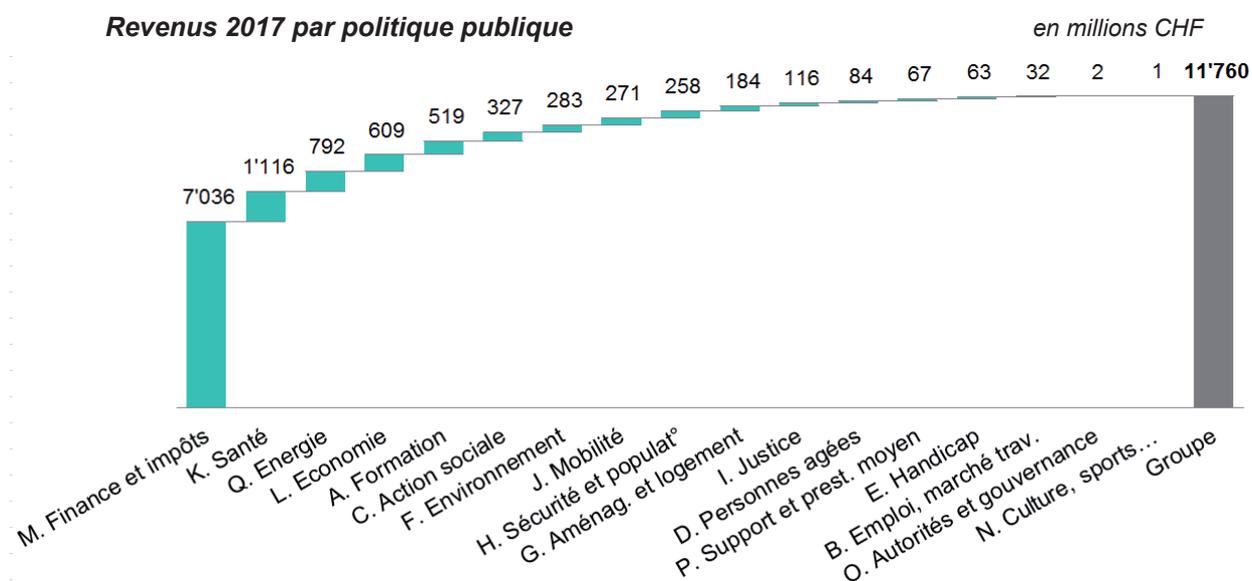
Les situations individuelles sont néanmoins différenciées. L'Etat, qui reste le principal porteur de la dette consolidée, s'est désendetté à hauteur de 63 millions (après retraitement des comptes consolidés) ; les SIG ont fait de même (-156 millions, notamment du fait du remboursement anticipé du prêt octroyé en 2014 par la Caisse d'Assurance du Personnel). Trois entités ont en revanche augmenté leur endettement, en lien avec leurs investissements : les FIDP (+32 millions), les TPG (+31 millions) et l'Hospice Général (+16 millions).



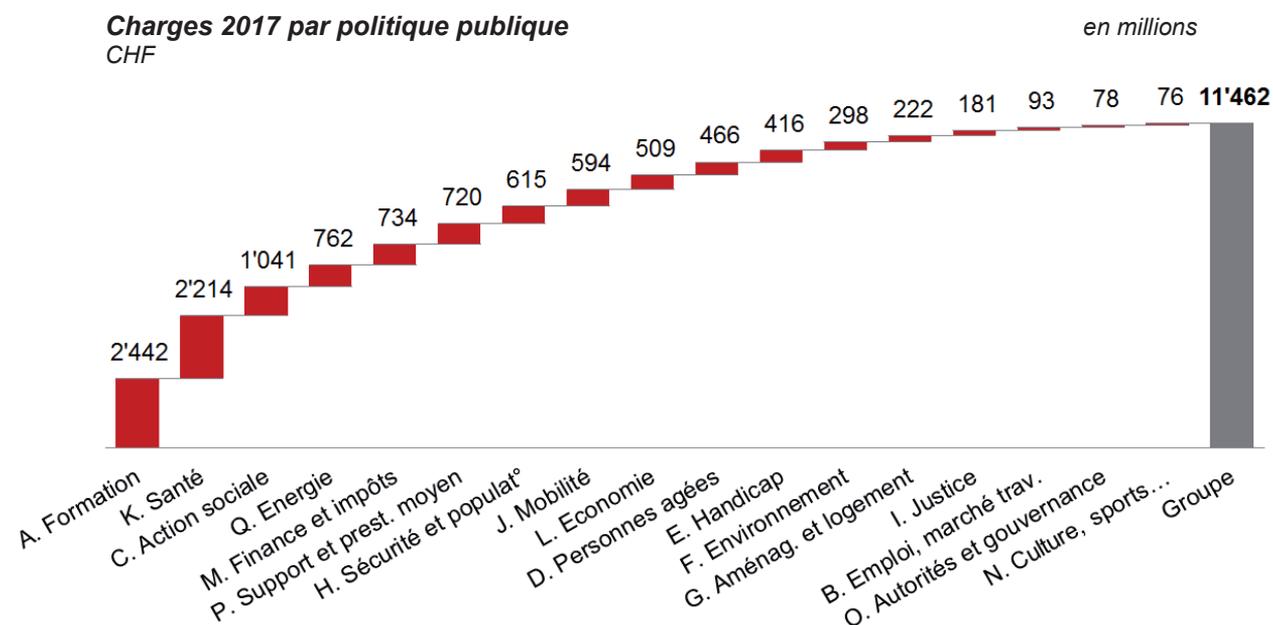
Au 31 décembre 2017, la dette financière consolidée s'élève donc à 16 milliards (+3,6 milliards par rapport aux comptes individuels de l'Etat) et les fonds propres atteignent 8 milliards (+5,3 milliards par rapport aux comptes individuels de l'Etat).

4. Revenus et charges par politique publique

La décomposition des revenus et des charges par politique publique délivre une information complémentaire aux comptes individuels avec, notamment, la prise en compte des activités des HUG (politique K *Santé*), des SIG (F *Environnement* et Q *Energie*), de Genève Aéroport (L *Economie*), et de l'UNIGE (A *Formation*). Les états financiers consolidés permettent ainsi de donner une image plus précise de l'action de l'Etat par politique publique.



La décomposition des revenus par politique publique montre la contribution réelle des politiques *Santé* (1'116 millions de revenus consolidés contre 40 millions dans les états financiers individuels), *Energie* (792 millions de revenus consolidés contre 2 millions dans les états financiers individuels), *Economie* (609 millions contre 55 millions), *Formation* (519 millions contre 74 millions), *Action sociale* (327 millions contre 183 millions) et *Environnement* (283 millions contre 38 millions).



Cette analyse sectorielle fait ressortir les trois principales sources de dépenses du Groupe : les politiques *Formation*, *Santé* et *Action sociale* représentent 50% du total des charges (soit 5'697 millions de charges consolidées contre 4'087 millions dans les comptes individuels de l'Etat).

Cette analyse montre également le poids réel des charges liées aux politiques *Environnement*, *Economie* et *Energie* avec, respectivement, des dépenses de 298, 509 et 762 millions, alors que celles-ci pèsent seulement 73, 39 et 13 millions dans les comptes individuels de l'Etat.

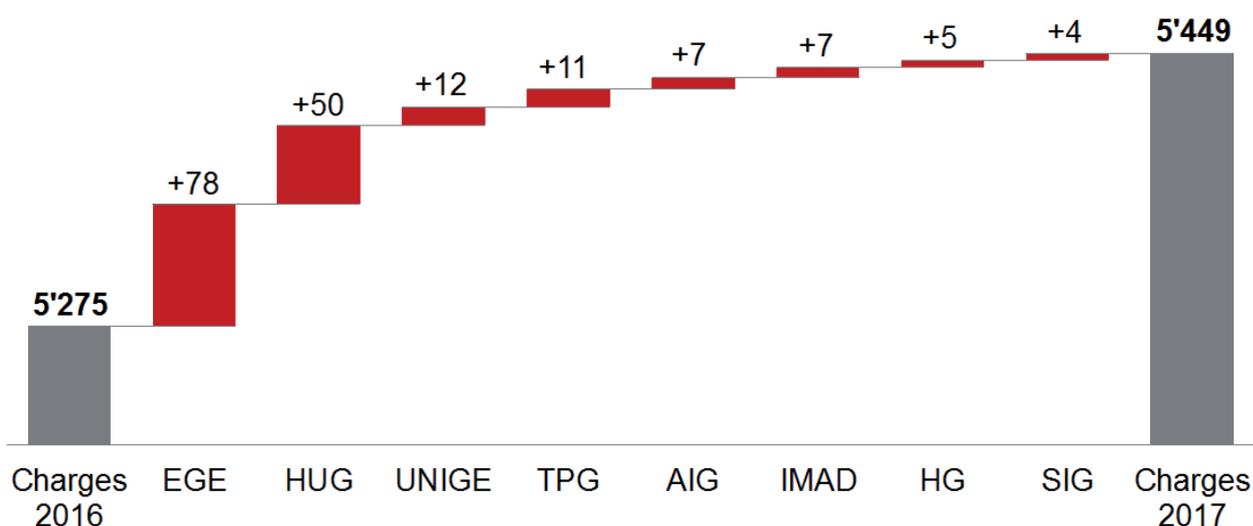
5. Evolution des charges de personnel

Les charges de personnel du Groupe s'élèvent à 5'450 millions en 2017 (5'275 millions en 2016), en progression de 175 millions (+3,3%), pour un effectif de 38'488 personnes en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2017 (2016 – 37'497). L'augmentation des charges de personnel s'explique principalement par les 991 ETP supplémentaires, et plus marginalement par l'annuité et par l'augmentation du taux de cotisation à la Caisse de Pension de l'Etat de Genève.

Les hausses d'effectifs se répartissent ainsi (en ETP) : HUG +476, Etat +253, IMAD +79, TPG +69, UNIGE +46, HG +45, Genève Aéroport +30, Palexpo +15. Seuls les SIG et les autres entités enregistrent une diminution de leurs effectifs (respectivement -16 et -6 ETP).

Variation des charges de personnel par entité consolidée

en millions CHF



L'Etat demeure le premier employeur du Groupe (16'073 ETP contre 15'820 en 2016). À eux deux, les HUG et l'Université emploient en 2017 presque autant de personnel que l'Etat avec, respectivement, 10'206 et 4'603 ETP. Les trois entités précitées représentent 80% de l'effectif total du Groupe.

6. Conclusion

Les états financiers consolidés sont fortement influencés par les activités de l'Etat, qui contribue de manière significative à la performance financière et au patrimoine du Groupe.

En 2017, les tendances observées au niveau des comptes individuels de l'Etat de Genève sont confirmées au niveau du Groupe. À savoir des revenus et des charges qui croissent dans des proportions similaires, un niveau toujours élevé des investissements qui sont autofinancés, et une baisse de la dette. Cependant, la performance financière et la solvabilité du Groupe demeurent meilleures que celle de l'Etat, en raison du résultat dégagé par les entités commerciales (SIG, Genève Aéroport) mais aussi parce que les entités consolidées sont globalement peu endettées par rapport aux actifs qu'elles détiennent.

Sur la base des explications qui précèdent, le Conseil d'Etat vous remercie, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de faire bon accueil à la loi approuvant les états financiers consolidés de l'Etat de Genève pour l'année 2017.

2. États financiers consolidés

Compte de résultat

	Note	2017	2016
Revenus fiscaux	6.1	6'641	6'528
Subventions reçues	6.2	677	640
Péréquation et parts à des revenus	6.3	127	132
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	6.4	197	167
Produits d'opérations sans contrepartie directe		7'642	7'468
Revenus liés aux tâches déléguées	6.5	2'843	2'754
Prestations de services et livraisons, taxes	6.6	554	554
Dédommagements	6.7	128	120
Remboursements	6.8	66	62
Produits d'opérations avec contrepartie directe		3'590	3'489
Autres produits d'exploitation	6.9	220	212
PRODUITS D'EXPLOITATION		11'452	11'170
Charges de personnel	6.10	-5'450	-5'275
Charges de fonctionnement	6.11	-1'040	-1'009
Charges liées aux tâches déléguées	6.12	-834	-831
Subventions accordées	6.13	-2'266	-2'216
Péréquation et parts de revenus	6.14	-371	-357
Dédommagements	6.15	-87	-88
Dotations aux amortissements	6.16	-830	-818
Autres charges d'exploitation	6.17	-279	-308
CHARGES D'EXPLOITATION		-11'157	-10'903
RESULTAT D'EXPLOITATION		295	267
Produits financiers	6.18	307	376
Charges financières	6.19	-305	-338
RESULTAT FINANCIER		2	38
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	6.20	-5	29
RESULTAT NET		292	333
Résultat net attribuable au Groupe		242	284
Résultat net attribuable aux minoritaires		50	49

Bilan

	Note	31.12.2017	31.12.2016
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.1	343	384
Créances résultant de revenus fiscaux	7.2	2'250	2'101
Créances résultant de livraisons et services	7.3	686	716
Autres actifs financiers courants	7.4	544	788
Stocks et travaux en-cours	7.5	170	161
Comptes de régularisation actif	7.6	81	88
ACTIF COURANT		4'075	4'238
Immobilisations corporelles	7.7	20'137	20'011
Immeubles de placement	7.8	2'737	2'700
Immobilisations incorporelles	7.9	212	216
Subventions d'investissement accordées	7.10	662	597
Participations	7.11	1'201	1'128
Autres actifs financiers non courants	7.12	1'351	1'295
ACTIF NON COURANT		26'300	25'949
TOTAL ACTIF		30'375	30'187
PASSIF			
Fournisseurs et autres créanciers	7.13	1'157	1'178
Emprunts courants	7.16	2'605	3'118
Autres passifs financiers courants	7.14	2'395	2'419
Comptes de régularisation passif	7.15	163	169
Provisions courantes	7.17	185	191
PASSIF COURANT		6'505	7'075
Emprunts non courants	7.16	13'367	13'009
Provisions non courantes	7.17	675	683
Autres passifs financiers non courants	7.18	531	529
Participations de tiers	7.19	585	575
Subventions d'investissement reçues	7.20	681	677
PASSIF NON COURANT		15'838	15'472
FONDS ETRANGERS		22'344	22'547
Fonds sous capital propre	7.21	1'388	1'243
Réserve conjoncturelle	7.22	599	565
Réserve de réévaluation	7.23	236	184
Réserve de couverture	7.24	-1	-15
Fonds propres libres	7.25	4'679	4'588
FONDS PROPRES - Part du Groupe		6'901	6'565
Intérêts minoritaires	7.26	1'130	1'075
FONDS PROPRES		8'031	7'640
TOTAL PASSIF		30'375	30'187
Eléments non comptabilisés : garanties données	10	12'459	12'840

Tableau de mouvements des fonds propres

	Fonds /s capital propre	Réserve conjonc- turelle	Réserve de rééva- luation	Réserve de cou- verture	Fonds propres libres	Fonds propres Part du Groupe	Intérêts mino- ritaires	Total des fonds propres
Solde au 1er janvier 2016 publié	1'190	534	125	-21	4'438	6'265	1'029	7'294
Corrections d'erreurs	-	-	-	-	-34	-34	-	-34
Changement de méthode comptable	-	-	-	-	-53	-53	-	-53
Solde au 1er janvier 2016 corrigé	1'190	534	125	-21	4'351	6'178	1'029	7'207
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	284	284	49	333
Affectations et utilisations	6	31	-	-	-36	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	-	-	59	-	-	59	-	59
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	6	1	7	0	7
Fusion	41	-	-	-	-	41	-	41
Autres variations	7	-	-	-	-12	-5	-3	-8
Solde au 1er janvier 2017	1'243	565	184	-15	4'588	6'565	1'075	7'640
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	242	242	50	292
Affectations et utilisations	145	34	-	-	-176	2	0	2
Actifs disponibles à la vente	-	-	52	-	-	52	-	52
Instruments dérivés de couverture	-	-	-	14	1	16	0	16
Autres variations	-0	-	-	-	24	24	4	28
Solde au 31 décembre 2017	1'388	599	236	-1	4'679	6'901	1'130	8'031

Tableau des flux de trésorerie

	2017	2016
RESULTAT NET	292	333
Eléments du cycle d'exploitation à ajuster :		
Provisions et pertes de valeur	51	110
Amortissements	831	819
Plus et moins-value sur sortie d'actifs	18	-10
Produits différés des subventions d'investissement reçues	-49	-48
Autres éléments	-57	-96
Part du résultat des sociétés mises en équivalence	5	-29
AUTOFINANCEMENT	1'092	1'080
Opérations fiscales propres à l'Etat	-181	320
Opérations non fiscales propres au Groupe	75	-93
Opérations fiscales pour le compte de tiers	35	-1
Opérations non fiscales pour le compte de tiers	244	12
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	174	237
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION	1'266	1'316
Sorties de trésorerie liées à l'acquisition d'immo. corporelles	-990	-919
Sorties de trésorerie liées aux sub. d'invest. et immo. incorp.	-88	-59
Entrées de trésorerie liées aux subventions d'invest. reçues	65	74
Sorties de trésorerie liées aux participations non consolidées	-0	-7
Sorties de trésorerie liées aux prêts et créances	-209	-210
Sorties de trésorerie liées aux autres investissements	-35	-51
Entrées de trésorerie liées aux prêts et créances	86	70
Entrées de trésorerie liées aux autres investissements	19	122
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	-1'153	-981
FLUX DE TRESORERIE LIBRES (HORS FINANCEMENT)	113	335
Produits de l'émission des emprunts à long terme	1'451	1'155
Remboursements des emprunts à long terme	-1'553	-1'202
Variation des emprunts souscrits à court terme	-50	-309
Autres variations liées au financement	-2	5
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	-154	-351
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	-41	-16
Trésorerie en début de période	384	400
Trésorerie en fin de période	343	384

Notes relatives aux
états financiers consolidés

1 La République et Canton de Genève et ses entités

La République et Canton de Genève (l'Etat) est un des 26 cantons suisses, qui s'étend sur un territoire de 282 km² et compte 45 communes, dont la plus importante est la Ville de Genève.

Le produit intérieur brut (PIB) du canton rapporté à son nombre d'habitants compte parmi les plus élevés du monde.

	2017	2016	2015
PIB (millions CHF)*	51'594	51'185	51'114
Nombre d'habitants	498'221	493'706	490'578
PIB / habitant (CHF)	103'556	103'675	104'191

* PIB incluant les OIG ; montant 2017 provisoire, établi selon le taux de croissance estimé par le GPE

En termes d'organisation :

- le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif ;
- les politiques publiques de l'Etat sont mises en œuvre par le Conseil d'Etat (pouvoir exécutif) et l'administration cantonale organisée en sept départements, ainsi que par le Ministère public et les juridictions (pouvoir judiciaire) ;
- la Cour des comptes assure un contrôle indépendant.

Afin de financer ses activités, l'Etat prélève les impôts et les taxes prévus par les législations fédérales et cantonales et/ou facture des émoluments couvrant tout ou partie du coût de ses prestations.

L'Etat peut déléguer ses tâches à des entités autonomes dont les objectifs sont définis dans des lois ou dans des contrats de prestations. Les entités publiques exerçant une activité commerciale couvrent l'intégralité de leurs coûts. Les autres entités autonomes reçoivent des subventions de l'Etat en plus des revenus qu'elles perçoivent auprès des usagers.

Le groupe République et Canton de Genève (le Groupe) est représenté par l'Etat et les différentes entités publiques qui assument des tâches déléguées ou qui exercent une activité commerciale.

Suisse



Canton de Genève



2 Date de publication des états financiers

Les présents états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Etat (gouvernement) le 11 avril 2018, date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée.

3 Informations financières clés du Groupe

Stabilité des entités contrôlées directement par l'Etat



Chiffres clés consolidés

	Comptes 2017	Comptes 2016	Variation comptes
Produits	11'760	11'545	+215
Charges	-11'462	-11'241	-221
Part de résultat entités	-5	29	-34
Résultat net	+292	+333	-41
Autofinancement	+1'092	+1'080	+12
Investissements nets	1'153	981	+172
Emprunts	15'972	16'126	-154

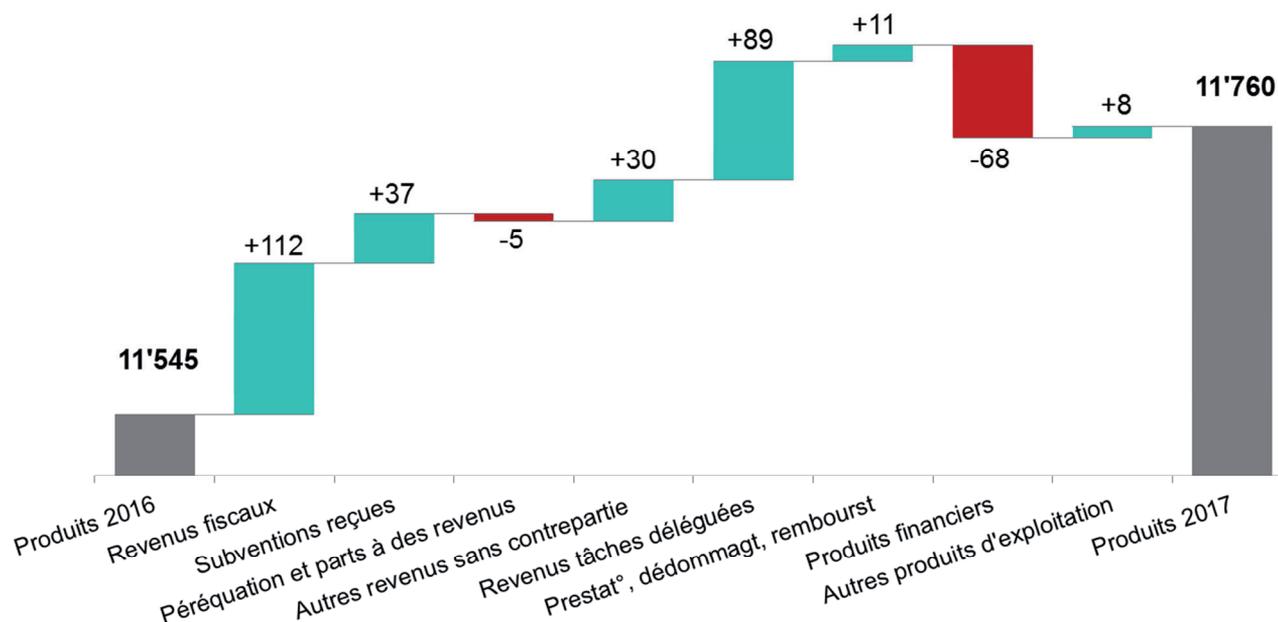
Alpiq

Depuis 2011, Alpiq évolue dans un environnement de marché défavorable lié à la chute des prix de l'électricité. Son chiffre d'affaires a diminué de près de 14 milliards en 2011 à près de 7 milliards en 2017. Pour faire face à cette situation, Alpiq a pris des mesures structurelles en se séparant d'actifs stratégiques et en réduisant ainsi son endettement.

Le 26 mars 2018, Alpiq a annoncé qu'il se séparait de ses activités industrielles pour un montant de 850 millions selon l'accord signé le 25 mars 2018 avec Bouygues Construction. Cet accord porte sur la vente des activités de service et d'ingénierie. Alpiq n'aura ainsi plus de dettes nettes. Alpiq affiche une perte nette de 84 millions pour l'année 2017.

4 Principaux écarts

4.1 Les produits des comptes 2016 aux comptes 2017



Revenus fiscaux

+112 mios

Impôts sur la fortune des personnes physiques

+184 mios

Au vu du développement des échanges d'informations entre les pays, des contribuables ont souhaité se dénoncer spontanément afin de régulariser leur situation fiscale. Cela a eu un effet sur l'année fiscale 2017 et sur les années antérieures (sous forme de correctifs d'estimations positifs et de rectifications de taxations à la hausse). L'administration fiscale cantonale peut remonter jusqu'à 10 années pour modifier les taxations.

Impôt sur le revenu des personnes physiques

+46 mios

Cette variation correspond à la décision du Tribunal fédéral de confirmer la limitation de la déduction des frais de déplacement à 500 francs, soit 38 millions de revenus supplémentaires dans les revenus de l'année 2017.

Impôts sur les personnes morales

-54 mios

Autres impôts directs

-113 mios

Ces impôts sont comptabilisés sur la base de l'activité réelle durant l'exercice :

- 55 millions de baisse sur les produits des successions et donations ;
- 54 millions de baisse sur l'impôt immobilier complémentaire ;
- 21 millions de baisse sur les impôts sur les gains en capital ;
- 19 millions de hausse sur les droits d'enregistrement et de timbre.

Partis cantonales à des impôts fédéraux

+53 mios

Cette hausse concerne la part relative à l'impôt anticipé (27 millions) et la part à l'impôt fédéral direct (26 millions).

Subventions reçues

+37 mios

Assurés à ressources modestes

+11 mios

La hausse de la subvention fédérale résulte de l'augmentation du nombre de bénéficiaires.

Formation universitaire

+9 mios

La répartition, décidée par la Confédération, de la contribution de base pour l'encouragement des hautes écoles procure une subvention supplémentaire de 9 millions à l'Université de Genève en 2017.

Autres subventions reçues

+15 mios

Le retour de la Suisse dans les programmes de recherche de l'Union Européenne et le lancement du programme d'enseignement "Développement durable" contribuent dans une large mesure à augmenter les subventions de l'Université de Genève de 7 millions.

En 2017, la subvention versée par le GLCT aux TPG au titre des lignes transfrontalières a été revue à la hausse de 3 millions afin de couvrir les lignes déficitaires.

4.1 Les produits des comptes 2016 aux comptes 2017 (suite)

Péréquation et parts à des revenus	-5 mios	Revenus liés aux tâches déléguées	+89 mios
Péréquation fédérale en lien avec les facteurs sociodémographiques	-10 mios	Prestations liées à la santé	+40 mios
Genève est le 2 ^{ème} plus grand contributeur après Zurich. La facture globale du canton de Genève a augmenté de 13 millions par rapport à 2016 : 3 millions de charges en plus et 10 millions de revenus en moins.		Les prestations médicales ont augmenté (15 millions) en raison de la hausse de l'activité DRG (<i>Diagnosis Related Group</i>) : +1.4% pour le nombre de cas pris en charge et +1.7% pour l'évolution du prix moyen.	
Compensation de charges du canton par les communes	+4 mios	Les revenus de l'activité ambulatoire ont également augmenté grâce à une meilleure facturation :	
La mise en œuvre en 2017 de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT) génère un revenu de 4 millions de la part des communes. La LRT n'a pas d'effet sur le résultat net de l'Etat puisque ce revenu s'accompagne de 12 millions de compensation par le canton de charges communales et de 9 millions de baisse des subventions accordées.		<ul style="list-style-type: none"> ○ augmentation de la facturation de médicaments complémentaires (6 millions) ○ développement des prestations de laboratoires en lien avec la hausse d'activité (+5.9%), et de techniques à forte valeur ajoutée (6 millions). 	
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	+30 mios	Une meilleure évaluation de la prise en compte des prestations ambulatoires non encore facturées à la clôture 2017 a généré une augmentation de revenus de 7 millions.	
Restitutions de subventions par des ménages privés	+31 mios	L'intégration par les HUG des cliniques de Joli-Mont et de Montana au 1 ^{er} juillet 2016 a procuré 9 millions de revenus supplémentaires.	
L'amnistie pénale, offerte aux bénéficiaires de prestations n'ayant pas annoncé dans les délais un changement dans leur situation, a permis d'augmenter les revenus de 17 millions (7 millions ont été cependant dépréciés).		Revenus liés à l'environnement et l'énergie	+31 millions
Le renforcement des contrôles au service de l'assurance maladie (SAM) et au service des prestations complémentaires (SPC) a permis d'accroître les revenus de 13 millions.		Energies	+24 mios
Amendes et contraventions	-7 mios	La croissance des revenus du secteur Energies est principalement attribuable à la distribution électrique. Cette dernière tient compte de la dissolution pour 21 millions du fonds de péréquation pluriannuel (FPPA), suite à la revue des hypothèses en matière de coûts et bénéfice par installation.	
Les revenus ont diminué de 11 millions en raison du recul du nombre d'amendes d'ordre et d'ordonnances pénales et d'une baisse du montant des amendes des contrôles radars (infractions moins importantes).		Les volumes de chaleur vendus ont été plus importants de 3 millions qu'en 2016 avec l'extension du réseau (nouvelles sous-stations et 2 nouveaux réseaux de chauffages à distance à Etoile Palettes et aux Grand Esserts).	
En revanche, les revenus du service de l'application des peines et mesures ont augmenté de 4 millions.		Réseaux	+12 mios
Actifs saisis par le Pouvoir judiciaire	+8 mios	Une décision de la commission fédérale de l'électricité – Elcom (abaissement du coût moyen pondéré du capital de 4,1% à 3,8%) a eu pour effet de diminuer de 6 millions la rémunération des actifs du réseau électrique.	
Restitutions de subventions par des entités	-3 mios	Cette diminution a été compensée par un produit à recevoir de la part des clients (12 millions) dans le cadre du renouvellement d'un actif clé du réseau électrique (poste 130 kV de Verbois) et par des produits supplémentaires en lien avec la hausse des taxes fédérales (6 millions).	
		Environnement	-9 mios
		La revue des hypothèses de calcul du chiffre d'affaires à facturer pour les eaux usées s'est soldée par une baisse de la facturation (9 millions).	

4.1 Les produits des comptes 2016 aux comptes 2017 (suite)

Revenus liés à l'économie +18 millions

Les redevances aéroportuaires sont en hausse de 12 millions principalement sous l'effet de l'augmentation du nombre de passagers (+5%, soit 10 millions).

Les revenus de Palexpo liés aux expositions et manifestations augmentent de 7 millions suite à l'organisation en 2017 du salon Index qui se tient tous les 3 ans à Genève.

Prestations, dédommagements et remboursements +11 mios

Emoluments -6 mios

La baisse des tarifs appliqués dès le 1^{er} janvier 2017 et le recul du nombre d'amendes d'ordre ont contribué à réduire les émoluments du service des contraventions (SDC) de 13 millions.

Après un ralentissement en 2016 dû à l'introduction du nouvel outil comptable, l'office des poursuites (OP) a procédé à un rattrapage d'activité en 2017, avec pour conséquence de générer 5 millions d'émoluments complémentaires.

Loyers +3 mios

Fin 2016, l'achat par Genève Aéroport du bâtiment loué par Swissair et IATA a permis d'accroître de 4 millions les revenus liés aux loyers.

Redevances commerciales +4 mios

La hausse des redevances commerciales de Genève Aéroport provient de l'augmentation du nombre de passagers en 2017.

Ventes de biens et de marchandises (HUG) +5 mios

Les ventes dans la restauration se sont développées aux HUG (2 millions) suite à l'ouverture de nouveaux points de vente en 2017.

Dédommagements +8 mios

Les dédommagements de la Confédération en faveur du renforcement de la sécurité internationale ont augmenté de 5 millions.

Produits financiers -68 mios

Rétrocession de la Banque nationale suisse (BNS) +28 mios

En 2017, l'Etat a reçu de la BNS 67 millions contre 39 millions en 2016.

Intérêts sur impôts -18 mios

Cette baisse est liée notamment à la diminution du taux d'intérêt moratoire, pratiqué par l'administration fiscale cantonale, de 3% en 2016 à 2,6% en 2017.

Produits financiers (suite)

Plus-values non réalisées sur les immeubles de placement -85 mios

Les plus-values non réalisées s'élèvent à 6 millions en 2017 contre 91 millions en 2016, dont 77 millions concernaient des immeubles de La Rente immobilière SA (consolidée par la FPLC).

Plus-values non réalisées sur les instruments financiers +17 mios

En 2017, le portefeuille de placement de l'Université de Genève a généré une plus-value non réalisée de 29 millions en raison des performances des marchés financiers. En 2016, cette réévaluation s'élevait à 7 millions.

En 2016, les instruments de couverture des SIG pour se prémunir contre l'évolution du prix du gaz, avaient généré un produit non réalisé de 12 millions.

En 2017, la réévaluation de la créance SIG sur EnBW libellée en euros a généré un gain de change non réalisé de 4 millions.

Plus-values réalisées sur les immeubles de placement -15 mios

En 2016, la FPLC avait réalisé une plus-value de 12 millions dans le cadre de la cession d'un immeuble.

Autres produits d'exploitation +8 mios

Reprises de provisions et de pertes de valeur sans objet -21 mios

En 2017, ces reprises s'élèvent à 34 millions : 12 millions sur des litiges, 14 millions sur des créances et 3 millions sur les avantages au personnel.

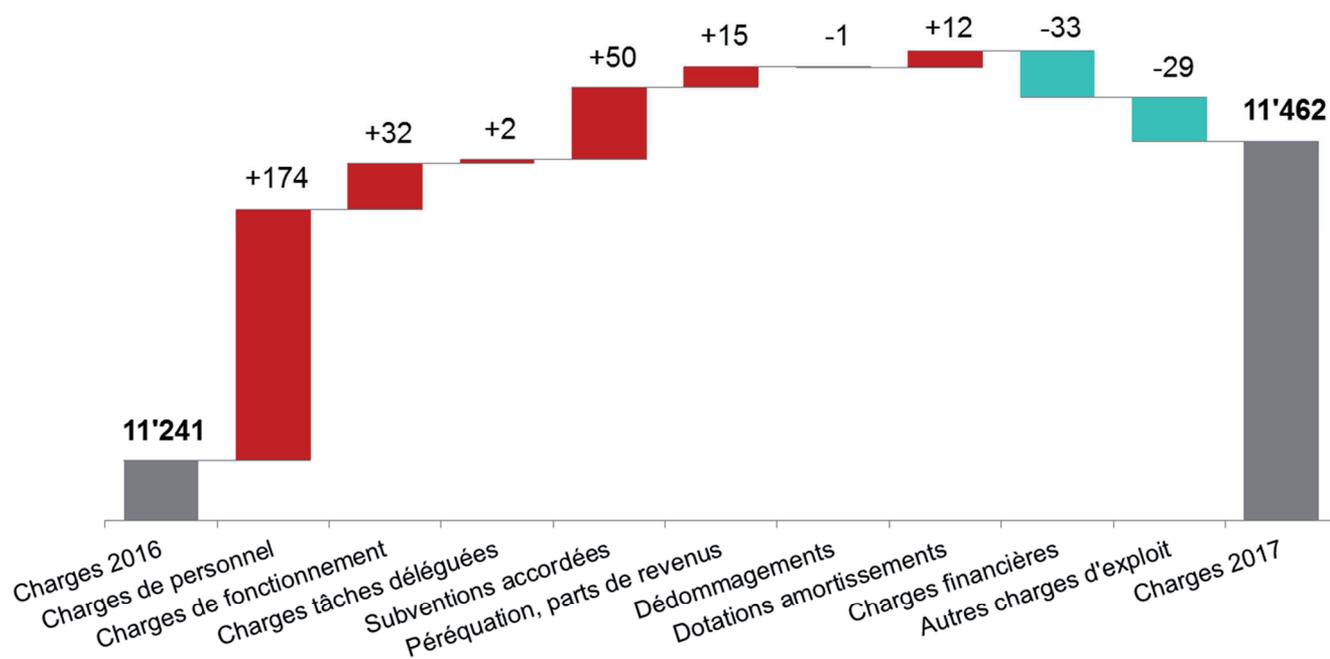
En 2016, ces reprises s'élevaient à 56 millions : 10 millions d'assainissement de sites contaminés, 14 millions sur les créances sur patients et assurances, 10 millions sur les créances fiscales, 7 millions pour les primes d'assurance maladie, 6 millions de rétrocessions TVA.

Plus-values réalisées sur cessions d'immobilisations -6 mios

Divers +34 mios

En 2017, l'Etat a perçu un revenu exceptionnel de 31 millions lié à une affaire pénale.

4.2 Les charges des comptes 2016 aux comptes 2017



Charges de personnel +174 mios

Nouveaux postes en 2017 env. +120 mios
+991 équivalents temps plein (ETP)

Variation en ETP

HUG	+476	HG	+45
Etat	+253	Aéroport	+30
IMAD	+79	Palexpo	+15
TPG	+69	SIG	-16
UNIGE	+46	Autres	-6

La hausse des ETP aux HUG comme à l'IMAD est liée à l'engagement de personnel médical et soignant (383 pour HUG et 39 pour IMAD).

Annuité complète attribuée en 2017 au personnel de l'Etat et des entités subventionnées (y compris effet de noria) +23 mios

Rente-pont AVS +7 mios

La décision de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) d'augmenter d'un an l'âge de la retraite a incité de nombreux employés du Groupe à anticiper leur départ en pré-retraite et à bénéficier d'une rente-pont AVS, intégralement financée par les employeurs du Groupe : hausse de 15 millions pour l'Etat, l'Université de Genève et l'IMAD, mais baisse de 7 millions aux HUG. A fin 2016, HUG a comptabilisé une provision pour couvrir le coût des départs susceptibles d'être annoncés jusqu'au 31 mars 2017 (prolongation du délai décidée par le Conseil d'Etat).

Relèvement progressif du taux de cotisation de la CPEG +21 mios

Charges de fonctionnement +32 mios

Prestations de services et honoraires +35 mios

Les honoraires des mandataires augmentent de 20 millions notamment sous l'effet :

- de la hausse des coûts de la sécurité soustraitée par Genève Aéroport (7 millions) ;
- de l'organisation par Palexpo du salon Index en 2017 (4 millions) ;
- du déploiement intégral des établissements de la Brenaz et de Curabilis en 2017 (3 millions) ;
- d'une provision de 3 millions pour litiges sur le réseau de soins.

Les frais de personnel intérimaire augmentent de 5 millions, dont 3 millions à l'IMAD compte tenu de la difficulté d'engager du personnel pour faire face à la demande de soins à domicile.

Entretien et maintenance -7 mios

Une provision avait été constituée en 2016 pour assainir le site de la gravière du Verney (9 millions).

Redevances aux collectivités publiques +3 mios

La hausse des redevances payées par SIG aux collectivités publiques résulte principalement de l'augmentation du supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables (1.5 ct/kWh en 2017 contre 1.3 ct/kWh en 2016) à concurrence de 5 millions.

4.2 Les charges des comptes 2016 aux comptes 2017 (suite)

Charges liées aux tâches déléguées	+2 mios	Péréquation et parts de revenus	+15 mios
Charges liées à la santé	+12 mios	La mise en œuvre en 2017 de la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT), engendre une compensation par le canton de 12 millions de charges communales. La LRT n'a pas d'effet sur le résultat net de l'Etat puisque cette charge s'accompagne d'un revenu de 4 millions de la part des communes et de 9 millions de baisse des subventions accordées.	
Les honoraires de médecine ont augmenté (8 millions) en raison principalement de l'activité hospitalière privée et du nombre croissant de médecins ayants-droits.			
Charges liées à l'environnement et l'énergie	-7 mios		
SIG a bénéficié d'un coût d'approvisionnement en électricité plus bas en 2017 qu'en 2016 (5 millions). En outre, SIG a négocié de meilleures conditions contractuelles pour l'évacuation des déchets de l'usine d'incinération (1 million).			
Charges liées aux requérants d'asile	-6 mio	Dotations aux amortissements	+12 mios
Le nombre de demandeurs d'asile au niveau fédéral a reculé (-3%). Les charges d'hébergement ont également diminué (fermeture d'abris de protection civile).		Mise en service de nouveaux actifs à l'Etat	+15 mios
		Dont le centre médical universitaire 5 et 6 et le bâtiment des lits (BDL 2).	
		Renouvellement des infrastructures de Genève Aéroport	+2 mios
		Amortissements supplémentaires à l'Etat	+7 mios
		Correctifs liés à la rénovation de bâtiments scolaires (6 millions) et au raccourcissement de la durée de vie de certains bâtiments.	
Subventions accordées	+50 mios	Etudes obsolètes intégralement amorties en 2016 à l'Etat	-10 mios
Prestations sociales accordées aux ménages privés	+46 mios	Charges financières	-33 mios
L'aide sociale délivrée par l'Hospice général s'est accrue de 18 millions : +4% du nombre de bénéficiaires et +1% du coût moyen des dossiers.		Intérêts sur emprunts	-31 mios
Les prestations complémentaires AVS/AI et les prestations familiales ont coûté 9 millions supplémentaires : hausses du coût moyen par dossier et du nombre de dossiers.		La baisse de l'endettement (154 millions) et la faiblesse persistante des taux d'intérêt ont permis au Groupe de réduire ses intérêts sur emprunts et de se refinancer à moindre coût.	
Les frais de placement de l'éducation spécialisée et les bourses d'études ont augmenté respectivement de 5 millions et 3 millions.		Intérêts sur impôts	-18 mios
Les subsides LAMAL augmentent de 4 millions : hausses du nombre de bénéficiaires et des primes d'assurance maladie.		Cette baisse est liée notamment à la diminution du taux d'intérêt rémunérateur, pratiqué par l'administration fiscale cantonale, de 0,5% en 2016 à 0,1% en 2017.	
Subventions accordées aux organisations à but non lucratif	+10 mios	Moins-values réalisées sur actifs financiers	+11 mios
Les indemnités des EMS et EPH sont en hausse de 10 millions.		Genève Aéroport a contracté par le passé des swaps pour couvrir son endettement à taux d'intérêt variable. En 2017, la cession de ces swaps s'est accompagnée d'une perte de 9 millions.	
		Moins-values non réalisées sur les immeubles de placement	+7 mios
		Ces moins-values concernent les immeubles de la FPLC pour 3 millions et de la FTI pour 3 millions.	

4.2 Les charges des comptes 2016 aux comptes 2017 (suite)

Autres charges d'exploitation -29 mios

Dépréciations des créances fiscales +14 mios

Cette hausse résulte de l'accroissement du risque sur les grands débiteurs fiscaux.

Dépréciations des créances sur livraisons et services +3 mios

L'amnistie pénale offerte aux bénéficiaires de prestations n'ayant pas annoncé dans les délais un changement dans leur situation a contribué à augmenter les revenus (17 millions), mais également les dépréciations de créances de 7 millions.

La diminution des revenus des amendes d'ordre et des ordonnances pénales s'est accompagnée d'une baisse des dépréciations de créances (7 millions).

Dépréciations d'autres actifs -3 mios

Le terrain détenu sur le site Batelle-Tambourine a été déprécié en 2017 à hauteur de 16 millions suite à la réduction des droits à bâtir de l'Etat au profit d'espaces verts publics à transférer au domaine public communal.

Les actifs télécom des SIG ont été dépréciés pour 14 millions en 2017 (2016 : 19 millions). En 2016, SIG avait également déprécié pour 14 millions ses actifs dans le secteur de l'énergie thermique.

Pertes sur créances irrécouvrables +4 mios

Moins-values réalisées sur immobilisations corporelles +15 mios

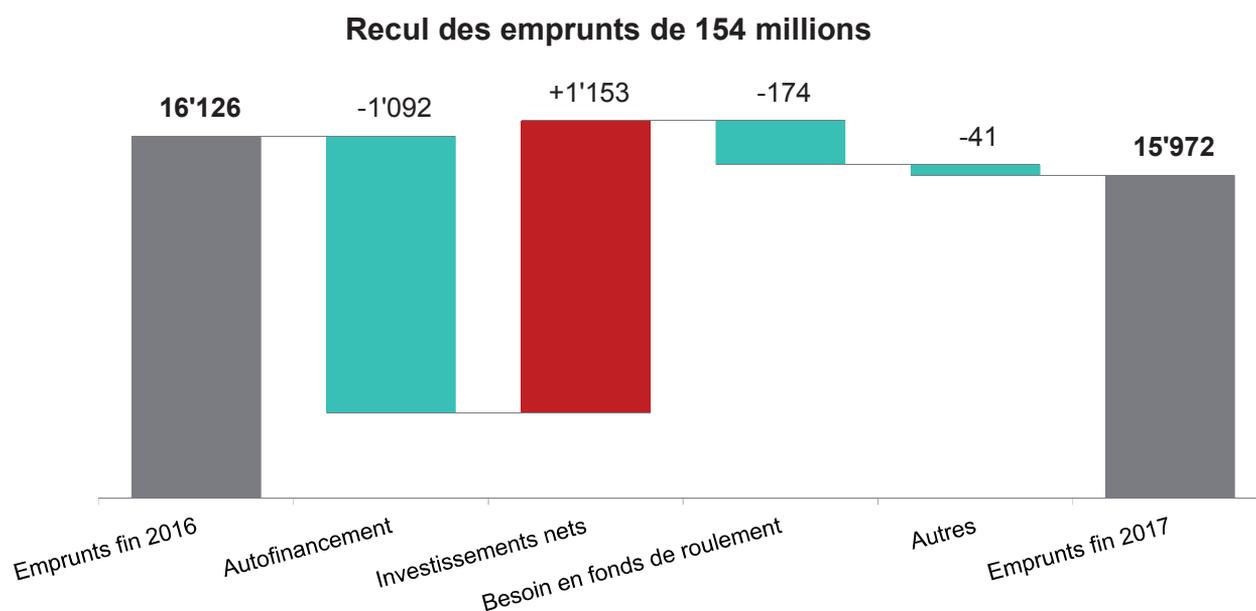
Une infrastructure du réseau électrique des SIG (poste 130 kV de Verbois) a été mise au rebut en 2017 suite à son renouvellement anticipé (12 millions de moins-values).

Divers -63 mios

Une provision de 36 millions a été constituée en 2016 pour couvrir le risque de non-atteinte du palier intermédiaire de 60% par la CPEG.

Un impôt différé de 19 millions a été comptabilisé en 2016 à la suite de la réévaluation des immeubles de placement de La Rente immobilière SA (RISA), filiale de la FPLC.

4.3 Les emprunts consolidés de l'Etat



Emprunts

Le Groupe a réduit de 154 millions le montant net global de ses emprunts (courants et non courants).

	31.12.2017	31.12.2016	Var.
Etat	12'375	12'438	-63
FIDP	1'164	1'131	32
SIG	710	866	-156
TPG	591	560	31
Genève Aéroport	228	227	1
FPLC	222	218	3
HG	208	192	16
FTI	199	203	-4
Ports Francs	64	67	-2
HUG	88	89	-0
Palexpo	98	104	-6
UNIGE	15	15	-0
Fondation parkings	10	16	-6
EMPRUNTS	15'972	16'126	-154

En plus du versement de l'annuité courante de 77 millions, SIG a anticipé un remboursement de 80 millions du prêt simultané octroyé en 2014 par la Caisse d'assurance du personnel (CAP) suite à sa recapitalisation intégrale. A fin 2017, le prêt résiduel CAP/SIG s'élève à 144 millions contre 294 millions à fin 2016.

En 2017, Genève Aéroport a émis un emprunt obligataire à taux fixe de 175 millions et a remboursé ses lignes de crédit à taux variable pour le même montant.

Autofinancement

L'autofinancement d'exploitation présente un excédent de 1'092 millions (2016 : excédent de 1'080 millions).

Investissements nets

Les investissements nets s'élèvent à 1'153 millions (2016 : 981 millions).

Etat hors Groupe

517 mios

- 118 millions pour le financement de la liaison CEVA ;
- 31 millions pour la réalisation des 5^{ème} et 6^{ème} étapes du centre médical universitaire ;
- 23 millions pour le "bâtiment des lits 2" de l'Hôpital universitaire de Genève ;
- 20 millions de subventions d'investissement pour les logements d'utilité publique ;
- 190 millions d'investissements divers de renouvellement ;
- 36 millions de recettes monétaires, dont 24 millions de subventions d'investissement reçues et 10 millions de remboursements de prêts.

Environnement et énergie – SIG

188 mios

Secteur des réseaux

73 mios

- Renouvellement et extension du réseau et des ouvrages de distribution d'électricité (46 millions), notamment les réseaux moyenne/basse tension et les postes 130/18kV de Stand et Verbois ;
- Extension et renforcement du réseau de gaz (12 millions) ;
- Poursuite de la construction du réseau de fibre optique (15 millions).

4.3 Les emprunts consolidés de l'Etat (suite)

Environnement et énergie – SIG (suite)

Secteur des énergies 60 mios

- Déploiement de projets dans l'énergie thermique (42 millions), dont projets GeniLac, chauffages à distance (Jonction, les Vergers) ;
- Production électrique (13 millions) pour renouveler et renforcer les centrales photovoltaïques et hydrauliques ainsi que pour développer des projets éoliens.
- Géothermie (5 millions).

Secteur environnement 42 mios

- Renouvellement et extension des réseaux d'eau potable (23 millions) ;
- Renouvellement des collecteurs d'eaux usées, de traitement des boues et des stations de pompage (10 millions) ;
- Valorisation des déchets (9 millions), dont 4 millions pour finir les études relatives à la construction de la nouvelle usine de traitement des déchets (Cheneviers IV).

Infrastructures de support (systèmes d'information et bâtiments) 13 mios

Aménagement et logement 113 mios

Les FIDP ont investi 73 millions dans des bâtiments destinés au logement.

La FPLC a investi 22 millions : 8 millions pour l'acquisition de parcelles, et 13 millions dans les promotions immobilières Miremont 9 (travaux de surévaluation) et "Adret Pont-Rouge" (promotion en cours).

La FTI a procédé à des investissements de 18 millions, notamment pour l'acquisition de bâtiments à la route des Jeunes.

Economie 136 mios

Genève Aéroport a investi à hauteur de 127 millions : 55 millions pour l'aile Est, 15 millions pour la zone d'enregistrement avancé, 11 millions pour l'évacuation des eaux pluviales et 5 millions pour l'extension des places de stationnement.

Palexpo a investi 9 millions.

Santé 48 mios

HUG a investi 46 millions, dont 18 millions pour ses bâtiments et installations générales et 15 millions pour ses équipements biomédicaux.

Mobilité 110 mios

TPG a investi 105 millions, dont 66 millions pour la construction du centre de maintenance secondaire En Chardon et 21 millions pour du matériel roulant.

Action sociale 17 mios

HG a investi 6 millions dans ses immeubles de placement et 5 millions dans ses immeubles d'exploitation principalement destinés à l'aide aux migrants.

Formation et recherche 21 mios

UNIGE a investi 20 millions dans du matériel scientifique et informatique.

Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) baisse de 174 millions. Cela signifie que le Groupe a globalement mobilisé moins de financement auprès de contreparties pour assurer le respect de ses échéances de paiement.

31 décembre 2017	Fiscal	Non fiscal	Total
Opérations propres au groupe	181	-75	105
Opérations pour le compte de tiers	-35	-244	-279
Total BFR	146	-320	-174

1) Opérations fiscales propres au Groupe : hausse du besoin de 181 millions

Après avoir encaissé d'importants acomptes fiscaux en 2015 et 2016 dans un environnement de taux d'intérêts négatifs, l'Etat a effectué des remboursements conséquents en 2017 aux contribuables taxés (157 millions). En outre, l'année 2017 a été marquée par la baisse significative des acomptes volontaires versés par les contribuables, dans un contexte où le taux d'intérêt rémunérateur pratiqué par l'administration fiscale cantonale est passé de 0,5% en 2016 à 0,1% en 2017.

Plus généralement, le BFR fiscal fluctue en fonction de l'avancement de la taxation, qui, en 2017, est inférieur à 2016. L'établissement plus ou moins rapide du bordereau de taxation est conditionné par le dépôt des déclarations des contribuables, par la qualité des pièces et par la diligence apportée dans le traitement des dossiers par les différentes parties.

2) Opérations non fiscales propres au Groupe : baisse du besoin de 75 millions.

Hausse des encours fournisseurs :

- l'Etat a payé 42 millions de cotisations 2017 à la Caisse cantonale genevoise de compensation après le 31 décembre 2017 ;
- en 2016, SIG avait anticipé des paiements pour 23 millions du fait d'une trésorerie importante.

Baisse des créances :

- HUG a facturé plus régulièrement durant l'année 2017 et présente ainsi moins de créances ouvertes (-24 millions) ;
- à fin 2017, la facturation par les SIG de la consommation effective des fluides s'avère plus proche des acomptes encaissés en cours d'année qu'en 2016 (-13 millions).

4.3 Les emprunts consolidés de l'Etat (suite)

Besoin en fonds de roulement (suite)

- 3) Opérations fiscales pour le compte de tiers : baisse du besoin de 35 millions

L'impôt collecté pour le compte de tiers et en attente de reversement fluctue année après année. A fin 2017, il a globalement augmenté de 35 millions : 22 millions envers les communes genevoises et 17 millions envers la Confédération.

- 4) Opérations non fiscales pour le compte de tiers : baisse du besoin de 244 millions

A fin 2017, l'Etat bénéficie des surplus de trésorerie suivants :

- o 146 millions de consignations ;
- o 95 millions sur le compte courant de la Confédération, en raison de la hausse de la perception de l'impôt fédéral direct (33 millions) et de la baisse des créances de l'Etat sur l'impôt anticipé (44 millions) ;
- o 64 millions dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie, suite notamment à l'intégration en 2017 de nouvelles entités dans la caisse centralisée, ainsi qu'à l'apport de surplus de liquidités de 55 millions (notamment HES SO Genève pour 43 millions).

Toutefois, ces excédents de liquidités ont été partiellement utilisés pour couvrir les besoins suivants :

- o 63 millions sur les comptes courants avec les communes ;
- o 16 millions sur les comptes courants avec les caisses de prévoyance.

Autres

La diminution de 41 millions correspond à la variation de trésorerie du Groupe.

	31.12.2017	31.12.2016	Var.
SIG	104	175	-71
Etat	62	48	14
HUG	55	31	24
Ports Francs	23	21	2
FTI	22	26	-4
Genève Aéroport	19	8	10
UNIGE	18	31	-13
Palexpo	17	19	-3
TPG	9	11	-1
FPLC	5	6	-1
Fondation parkings	5	3	2
HG	3	3	-1
Autres	0	1	-0
TRESORERIE	343	384	-41

SIG a notamment utilisé son excédent de liquidités pour financer le remboursement de ses emprunts.

5 Information sectorielle

5.1 Politiques publiques

A. Formation

- Enseignement obligatoire et orientation
- Enseignement secondaire II et formation continue
- Suivi éducatif et soutien aux familles
- Hautes écoles
- Enseignement spécialisé
- Programme transversal à la politique A

B. Emploi

- Réinsertion des demandeurs d'emplois

C. Action sociale

- Accès à l'assurance maladie
- Soutien à la famille
- Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale
- Protection des personnes adultes sous curatelle
- Actions en matière d'asile et de migration

D. Personnes âgées

- Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées
- Soutien financier individuel aux personnes âgées

E. Handicap

- Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées
- Soutien financier individuel aux personnes handicapées

F. Environnement

- Protection de l'environnement
- Gestion des eaux
- Nature et paysage
- Politique agricole

G. Aménagement et logement

- Logement et planification foncière
- Aménagement du territoire
- Conformité des constructions et des chantiers
- Géodonnées de référence et garantie des droits réels
- Protection du patrimoine bâti

H. Sécurité et population

- Population, droit de cité et migration
- Sécurité publique
- Admission à la circulation routière et à la navigation
- Exécution des poursuites et faillites
- Privation de liberté et mesures d'encadrement
- Sécurité civile et armée

I. Justice

- Pouvoir judiciaire

J. Mobilité

- Transports et mobilité
- Infrastructures routières et de transports publics

K. Santé

- Réseau de soins
- Régulation sanitaire
- Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention

L. Économie

- Développement et soutien à l'économie
- Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques (Genève Aéroport, Ports Francs et Entrepôts de Genève, Palexpo)
- Régulation du commerce
- Surveillance du marché du travail

M. Finance et impôts

- Impôts, taxes et droits
- Gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif
- Péréquation financière intercantonale
- Production et perception des impôts

N. Culture, sport et loisirs

- Culture
- Sport et loisirs

O. Autorités et gouvernance

- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Surveillance de l'Etat
- Exercices des droits politiques
- Affaires extérieures
- Intérieur

P. Activités de support et prestations de moyens

- États-majors départementaux
- Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- Gestion financière transversale et départementale et achats
- Gestion du patrimoine de l'Etat (bâtiments et biens associés)
- Systèmes d'information et de communication

Q. Énergie

- Énergie

5.2 Analyse sectorielle du compte de résultat 2017

Au 31 décembre 2017	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie et impôts	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
Produits ss contrepartie	373	1	179	84	61	2	10	79	48	49	10	1	6'740	1	0	2	0	7'642
Produits avec contrepartie	97	31	91	0	2	268	166	170	35	198	1'094	588	79	0	1	39	732	3'590
Autres produits d'exploitation	2	0	10	0	0	13	5	9	33	20	10	16	27	0	0	26	48	220
PRODUITS D'EXPLOITA.	473	32	280	84	63	283	181	258	116	267	1'114	605	6'846	1	2	67	780	11'452
Charges de personnel	-1'798	-36	-140	-9	-6	-107	-56	-494	-130	-293	-1'654	-186	-64	-4	-46	-224	-202	-5'450
Charges de fonctionnement	-158	-1	-17	-0	-0	-78	-27	-56	-31	-59	-126	-181	-5	-2	-9	-152	-138	-1'040
Charges liées aux tâches déléguées	-	-	-103	-	-	-12	-33	-	-	-72	-320	-1	-	-	-	-	-292	-834
Subventions accordées	-394	-54	-755	-443	-400	-4	-50	-16	-	-12	-34	-13	-	-63	-22	-0	-6	-2'266
Péréquation et parts de revenu	-5	-0	-	-	-	-0	-	-2	-	-	-	-1	-356	-7	-0	-	-	-371
Dédommagements	-33	-	-	-	-	-0	-	-15	-	-24	-14	-1	-	-0	-0	-	-	-87
Dotations aux amortissements	-43	-0	-6	-1	-1	-53	-20	-6	-2	-113	-40	-96	-0	-0	-0	-343	-107	-830
Autres charges d'exploitation	-1	-1	-8	-13	-9	-26	-3	-25	-18	-9	-24	-6	-124	-0	-0	-1	-11	-279
CHARGES D'EXPLOITA.	-2'431	-93	-1'028	-466	-416	-281	-189	-615	-181	-581	-2'213	-485	-549	-76	-78	-720	-755	-11'157
RESULTAT D'EXPLOITA.	-1'958	-61	-748	-382	-353	2	-8	-357	-65	-314	-1'098	120	6'297	-75	-76	-653	25	295
Produits financiers	47	-	46	0	0	0	3	0	0	4	1	4	190	-	0	0	11	307
Charges financières	-11	-	-13	-	-0	-17	-33	-0	-	-12	-2	-24	-185	-	-1	-0	-7	-305
RESULTAT FINANCIER	36	-	33	0	0	-17	-30	0	0	-8	-0	-20	4	-	-1	-0	4	2
Part du résultat - entités mises en équivalence	-1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	0	-	-5	-5
RESULTAT NET	-1'924	-61	-714	-382	-353	-15	-38	-357	-65	-321	-1'099	100	6'301	-75	-76	-653	24	292
Produits et charges inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)																		
PRODUITS	-367	-	-425	-	-	-42	-1	-8	-	-276	-1'094	-1	-27	-	-	-2	-58	-2'303
CHARGES	377	-	437	-	-	16	7	8	3	274	1'097	36	-1	-	0	21	29	2'303

5.3 Analyse sectorielle du compte de résultat 2016

Au 31 décembre 2016	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
Produits ss contrepartie	355	2	153	72	59	2	11	85	39	44	7	0	6'638	1	0	2	0	7'468
Produits avec contrepartie	100	31	95	0	2	273	165	168	31	197	1'051	559	78	0	2	42	696	3'489
Autres produits d'exploitation	2	0	14	-	-	21	11	6	1	22	16	16	31	0	0	23	48	212
PRODUITS D'EXPLOITA.	457	33	261	72	60	296	186	259	71	263	1'074	575	6'747	1	3	67	743	11'170
Charges de personnel	-1'760	-36	-134	-9	-6	-104	-55	-471	-124	-282	-1'597	-178	-63	-4	-46	-207	-198	-5'275
Charges de fonctionnement	-156	-1	-17	-1	-0	-86	-28	-54	-30	-54	-122	-158	-5	-2	-10	-151	-134	-1'009
Charges liées aux tâches déléguées	-	-	-109	-	-	-12	-32	-	-	-70	-308	-1	-	-	-	-	-299	-831
Subventions accordées	-385	-58	-722	-435	-386	-5	-46	-6	-	-18	-47	-13	-	-68	-22	-0	-4	-2'216
Péréquation et parts de revenu	-	-0	-	-	-	-0	-	-3	-	-	-	-1	-353	-	-	-	-	-357
Dédommagements	-31	-	-	-	-	-0	-	-16	-	-24	-17	-	-	-0	-0	-	-	-88
Dotations aux amortissements	-41	-0	-2	-3	-	-53	-18	-6	-2	-114	-43	-94	-0	-0	-0	-335	-107	-818
Autres charges d'exploitation	-2	-2	-5	-6	-4	-30	-27	-39	-12	-8	-24	-8	-126	-0	-0	-3	-16	-308
CHARGES D'EXPLOITA.	-2'375	-97	-990	-454	-396	-291	-206	-595	-168	-569	-2'158	-452	-547	-74	-79	-695	-757	-10'903
RESULTAT D'EXPLOITA.	-1'918	-64	-728	-382	-336	5	-20	-336	-97	-307	-1'084	124	6'200	-73	-76	-628	-13	267
Produits financiers	22	-	47	0	0	-	100	0	-	3	2	0	183	-	-	0	18	376
Charges financières	-12	-	-13	-	-	-17	-32	-0	0	-14	-1	-13	-225	-	-1	-0	-10	-338
RESULTAT FINANCIER	11	-	34	0	0	-17	68	-0	0	-11	0	-12	-42	-	-1	-0	9	38
Part du résultat - entités mises en équivalence	1	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	1	-	25	29
RESULTAT NET	-1'907	-64	-695	-382	-336	-12	49	-336	-97	-316	-1'084	111	6'158	-73	-75	-628	20	333
Produits et charges inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)																		
PRODUITS	-368	-	-409	-	-	-44	-2	-10	-	-262	-1'049	-1	-28	-	-	-2	-59	-2'234
CHARGES	377	-	425	-	-	16	8	14	3	253	1'052	37	2	-	0	20	28	2'234

5.4 Analyse sectorielle du bilan au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie et impôts	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
ACTIF COURANT	441	-	59	-	-	83	67	-	-	70	342	147	2'615	-	-	-	252	4'075
Immobilisations corporelles	4'727	10	184	16	4	1'174	1'781	804	181	3'256	1'738	2'134	-0	287	480	1'137	2'225	20'137
Immeubles de placement	138	-	914	-	-	-	1'308	-	-	-	182	-	196	-	-	-	-	2'737
Immobilisations incorp.	18	1	10	1	-	9	14	20	9	13	3	6	19	0	8	63	16	212
Participations	16	-	-	-	4	0	7	0	-	22	0	169	382	1	79	-	520	1'201
Autres actifs non cour.	8	-	37	-	-	6	24	-	-	658	125	1	435	-	4	-	53	1'351
Sub. invest accordées	77	-	0	225	45	103	56	6	-	79	-0	12	-	13	40	6	-	662
ACTIF NON COURANT	4'984	10	1'146	243	52	1'292	3'188	830	190	4'029	2'048	2'323	1'033	301	610	1'207	2'814	26'300
ACTIFS SECTORIELS	5'425	10	1'205	243	52	1'375	3'255	830	190	4'098	2'390	2'469	3'648	301	610	1'207	3'065	30'375
PASSIF COURANT	201	-	46	-	-	106	51	-	-	123	286	112	5'275	-	-	-	306	6'505
Sub. invest reçues	181	7	12	5	-	187	2	25	-	417	13	-	0	0	1	1	414	1'265
Autres passifs non cour.	25	-	204	-	-	311	1'605	-	-	579	317	410	10'757	-	-	-	365	14'573
PASSIF NON COURANT	206	7	216	5	-	498	1'606	25	-	995	330	410	10'757	0	1	1	779	15'838
PASSIFS SECTORIELS	407	7	262	5	-	604	1'657	25	-	1'118	616	522	16'032	0	1	1	1'086	22'344
Actifs et passifs inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)																		
ACTIFS SECTORIELS	-61	-	-5	-	-	-2	-110	-	-	-160	-142	-4	-122	-	-	-	-7	-612
PASSIFS SECTORIELS	44	-	50	-	-	30	-5	0	-3	88	115	86	191	-	-0	-19	35	612

5.5 Analyse sectorielle du bilan au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016	A. Forma- tion	B. Emploi, marché du travail	C. Action sociale	D. Person- nes agées	E. Handi- cap	F. Environ- nement	G. Aména- gement et loge- ment	H. Sécurité et popula- tion	I. Justice	J. Mobilité	K. Santé	L. Econo- mie	M. Finance et impôts	N. Culture, sports et loisirs	O. Autori- tés et gouver- nance	P. Activités de support et presta- tions de moyen	Q. Energie	Total
ACTIF COURANT	369	-	62	-	-	106	61	-	-	70	341	126	2'796	-	-	-	308	4'238
Immobilisations corporelles	4'778	10	184	15	7	1'163	1'696	818	182	3'184	1'756	2'127	0	283	484	1'151	2'173	20'011
Immeubles de placement	138	-	905	-	-	-	1'280	-	-	-	180	-	197	-	-	-	-	2'700
Immobilisations incorp.	21	1	11	1	-	10	13	22	9	14	4	6	21	0	6	63	16	216
Participations	17	-	-	-	-	0	7	0	-	22	0	150	350	1	60	-	520	1'128
Autres actifs non cour.	9	-	38	-	-	6	38	-	-	585	149	1	417	-	-	-	51	1'295
Sub. invest accordées	77	-	-	232	45	99	26	7	-	38	-0	12	-	13	40	8	-	597
ACTIF NON COURANT	5'040	11	1'137	248	52	1'278	3'060	847	192	3'843	2'087	2'296	985	298	590	1'222	2'761	25'949
ACTIFS SECTORIELS	5'410	11	1'199	248	52	1'384	3'121	847	192	3'913	2'429	2'422	3'781	298	590	1'222	3'069	30'187
PASSIF COURANT	202	-	46	-	-	98	33	-	-	150	321	108	5'850	-	-	-	267	7'075
Sub. invest reçues	180	7	13	2	-	190	1	25	-	418	14	-	0	0	0	0	401	1'252
Autres passifs non cour.	18	-	188	-	-	395	1'572	-	-	524	273	414	10'334	-	-	-	502	14'220
PASSIF NON COURANT	198	7	201	2	-	584	1'573	25	-	942	287	414	10'334	0	0	0	903	15'472
PASSIFS SECTORIELS	400	7	247	2	-	683	1'607	25	-	1'092	608	522	16'184	0	0	0	1'170	22'547
Actifs et passifs inter-secteurs (éliminés dans le tableau ci-dessus)																		
ACTIFS SECTORIELS	-87	-	-4	-	-	-2	-130	-	-	-116	-146	-4	-164	-	-	-	-7	-660
PASSIFS SECTORIELS	41	-	52	-	-	34	-4	-4	-3	66	146	86	223	-	-0	-18	42	660

6 Compte de résultat

6.1 Revenus fiscaux

	2017	2016
Impôts sur le revenu & à la source	3'272	3'263
Impôts sur la fortune	894	710
Taxe personnelle	7	7
Autres impôts directs personnes physiques	50	13
Impôts sur les personnes physiques	4'223	3'992
Impôts sur les bénéfices	1'093	1'165
Impôts sur le capital	322	305
Autres impôts directs personnes morales	5	4
Impôts sur les personnes morales	1'420	1'474
Impôts immobiliers complémentaires	222	276
Impôts sur les gains en capital	48	69
Produits de l'enregistrement et timbre	217	198
Produits des successions et donations	152	207
Impôts sur les maisons de jeu et machines à sous	10	11
Autres impôts directs	649	762
Impôts sur les véhicules à moteur	109	108
Autres impôts sur la propriété et les charges	3	3
Impôts sur la propriété et sur les charges	112	112
Part à l'impôt fédéral direct	393	367
Part à l'impôt anticipé	59	32
Autres parts cantonales à des impôts fédéraux	2	2
Parts cantonales à des impôts fédéraux	454	401
Revenus fiscaux - brut	6'859	6'741
Compensations financières aux communes françaises	-218	-213
REVENUS FISCAUX	6'641	6'528

6.2 Subventions reçues

	2017	2016
Subventions pour assurés à ressources modestes	156	145
Allocations fédérales pour la recherche	127	128
Subventions pour prestations complémentaires fédérales	106	107
Subventions pour formation universitaire	105	96
Subventions pour formation professionnelle	38	37
Autres subventions de la Confédération	28	25
Subventions reçues de la Confédération	560	538
Subventions reçues des autres cantons suisses	42	39
Subventions reçues des communes	1	1
Diverses subventions reçues	75	62
Autres subventions reçues	117	102
SUBVENTIONS RECUES	677	640

6.3 Péréquation et parts à des revenus

	2017	2016
Revenus liés à la péréquation financière fédérale	97	107
Redevance poids lourds	19	17
Part à l'impôt sur les huiles minérales	7	8
Compensation de charges du canton par les communes	4	-
PEREQUATION & PARTS A DES REVENUS	127	132

6.4 Autres revenus d'exploitation sans contrepartie

	2017	2016
Amendes	87	94
Restitution de subventions des ménages privés	62	31
Restitution de subventions des entités	2	5
Surtaxe HLM	7	7
Actifs saisis	34	26
Autres revenus d'exploitation sans contrepartie	6	6
AUTRES REVENUS D'EXPLOITATION SANS CONTREPARTIE	197	167

6.5 Revenus liés aux tâches déléguées

	2017	2016
Revenus liés à la santé	1'020	980
Revenus liés à l'environnement et l'énergie	990	959
Revenus liés à l'économie	375	357
Revenus liés à la mobilité	211	209
Revenus liés à l'aménagement et au logement	105	105
Revenus liés à l'action sociale	74	75
Revenus liés à la formation	67	68
REVENUS LIES AUX TACHES DELEGUEES	2'843	2'754

6.5.1 Revenus liés à la santé

	2017	2016
Produits des prestations méd, infirmières et thérapeutiques aux patients	581	566
Autres prestations unitaires hospitalières	256	240
Prestations unitaires médicales	114	106
Aides et soins à domicile	64	62
Autres produits de prestations aux patients	5	5
Revenus liés à la santé	1'020	980

6.5.2 Revenus liés à l'environnement et l'énergie

	2017	2016
Produits liés aux énergies	325	301
Produits liés aux réseaux	362	350
Produits liés à l'environnement	273	282
Autres produits SIG	30	26
Revenus liés à l'environnement et l'énergie	990	959

6.5.3 Revenus liés à l'économie

	2017	2016
Redevances passagers	201	192
Redevances d'atterrissage	44	43
Autres redevances	15	14
Redevances aéroportuaires d'atterrissage et passagers	260	249
Prestations de services d'organisation	39	38
Recettes de restauration	21	21
Location de surface	16	18
Organisation de manifestations	15	7
Manifestations, organisation et location de surfaces	91	84
Location de surfaces et emplacements	21	21
Produits des activités logistiques	3	4
Entreposage et logistique	24	25
Revenus liés à l'économie	375	357

6.5.4 Revenus liés à la mobilité

	2017	2016
Revenus de transports Unireso	115	115
Revenus de transports TPG	13	11
Autres revenus de voyageurs	6	6
Transports (UNIRESO et autres)	133	132
Parkings de l'aéroport	44	43
Produits des abonnements	12	12
Produits des macarons	10	10
Parkings Palexpo	5	5
Produits du parcage horaire	4	4
Redevances diverses	3	3
Parkings et places de stationnement	77	76
Revenus liés à la mobilité	211	209

6.5.5 Revenus liés à l'aménagement et au logement

	2017	2016
Loyers des logements	99	98
Loyers des locaux commerciaux, parkings, garages et buanderies	6	7
Revenus liés à l'aménagement et au logement	105	105

6.5.6 Revenus liés à l'action sociale

	2017	2016
Aide aux requérants d'asile	62	62
Remboursement des tiers	10	9
Garants action sociale	1	4
Revenus liés à l'action sociale	74	75

6.5.7 Revenus liés à la formation

	2017	2016
Prestations de services et ventes	34	38
Taxes universitaires et écolages	31	29
Revenus divers	2	1
Revenus liés à la formation	67	68

6.6 Prestations de services et livraisons, taxes

	2017	2016
Emoluments	163	169
Loyers et droits de superficie	115	112
Redevances commerciales	97	93
Revenus de perception de contributions	49	52
Vente de biens et marchandises	37	32
Prise en charge des invest HUG par les assurances	22	24
Produits liés aux infrastructures centralisées	20	19
Produits des parcomètres	10	10
Produits de publicité	10	9
Patentes et concessions	4	4
Autres prestations de services et diverses taxes	28	32
PRESTATIONS DE SERVICES & LIVRAISONS, TAXES	554	554

6.7 Dédommagements

	2017	2016
Dédommagements liés à la sécurité et à la protection	28	23
Dédommagements liés à l'entretien des routes nationales	9	9
Dédommagements Secrétariat d'Etat aux Migrations	15	16
Autres dédommagements de la Confédération	7	7
Dédommagements de la Confédération	60	54
Dédommagements liés aux écolages	6	6
Autres dédommagements des cantons	15	12
Dédommagements des cantons	21	18
Dédommagement de la Ville de Genève pour frais de police	13	13
Autres dédommagements des communes	1	1
Dédommagements des communes	14	14
Dédommagements liés à l'assurance chômage	33	33
Dédommagements des assurances sociales	33	33
DEDOMMAGEMENTS	128	120

6.8 Remboursements

	2017	2016
Remboursements liés aux frais de poursuites et juridiques	28	21
Remboursements des assurances sociales	18	21
Remboursements liés aux salaires	7	8
Remboursements des frais postaux	4	3
Remboursements liés aux véhicules et routes	1	1
Autres remboursements	8	8
REMBOURSEMENTS	66	62

6.9 Autres produits d'exploitation

	2017	2016
Charges de personnel activées en investissement	57	55
Produits différés de subventions d'investissement	41	40
Plus-values réalisées sur immobilisations corporelles et incorporelles	5	11
Produits liés aux investissements	103	106
Reprises de provisions sans objet	18	27
Reprises de pertes de valeurs sur actifs courants et non courants	16	28
Reprises de charges à payer	1	0
Reprises diverses	35	56
Produits sur créances irrécouvrables	13	14
Autres produits d'exploitation divers	70	36
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	220	212

6.10 Charges de personnel

	2017	2016
Traitements	-4'302	-4'194
Indemnités	-58	-57
Charges sociales	-1'000	-952
Retraites et pré-retraites	-45	-34
Autres charges de personnel	-45	-38
CHARGES DE PERSONNEL	-5'450	-5'275

6.10.1 Effectif global des membres du personnel du Groupe en équivalent temps plein

	2017	2016
Magistrats	157	154
Personnel administratif, technique et logistique	17'291	16'905
Enseignants	7'050	6'949
Personnel médical et de soins	8'547	8'125
Police - Prisons	2'044	2'026
Fonctions non permanentes	3'399	3'339
EFFECTIF TOTAL	38'488	37'497

6.11 Charges de fonctionnement

	2017	2016
Honoraires de mandataires	-195	-175
Frais de personnel intérimaire	-45	-40
Primes d'assurance	-20	-20
Autres prestations de services et honoraires	-23	-22
Transports de personnes et de biens	-14	-14
Frais liés au courrier	-14	-13
Prestations de sécurité	-11	-10
Publicité	-11	-9
Frais liés aux télécommunications	-10	-10
Etudes pour projets d'investissement	-6	-8
Prestations liées aux procédures judiciaires	-8	-7
Prestations de services pour personnes en garde	-8	-7
Conférences intercantionales & cotisations de membres	-13	-13
Prestations médicales et analyses	-8	-6
Informations, manifestations et relations externes	-7	-6
Frais bancaires	-3	-3
Frais de poursuite	-4	-3
Prestations de services et honoraires	-401	-366
Entretien et maintenance des bâtiments	-89	-89
Maintenance des logiciels	-37	-37
Entretien des installations	-19	-19
Entretien des terrains	-10	-19
Entretien des routes	-9	-9
Entretien des aménagements de cours d'eau	-5	-4
Autres entretiens et maintenances	-31	-30
Entretien et maintenance	-201	-208
Fournitures et marchandises	-179	-184
Redevances aux collectivités publiques	-87	-84
Loyers	-81	-81
Débours	-26	-26
Eau, énergie et élimination de déchets	-21	-17
Assistance judiciaire	-15	-15
Dommages et intérêts	-7	-8
Autres charges diverses	-22	-20
Autres charges de fonctionnement	-438	-435
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-1'040	-1'009

6.12 Charges liées aux tâches déléguées

	2017	2016
Matériel médical d'exploitation	-193	-192
Honoraires des médecins	-47	-39
Alimentation	-23	-22
Charges ménagères	-16	-15
Charges concernant les patients	-12	-11
Evacuation des déchets	-1	-1
Autres charges liées à la santé	-29	-28
Charges liées à la santé	-320	-308
Achats d'énergies destinés à la vente	-294	-299
Evacuation des déchets	-11	-12
Charges liées à l'environnement et l'énergie	-304	-311
Charges liées à l'entreposage et à la logistique	-1	-1
Charges liées à l'économie	-1	-1
Sous-traitance de transport	-47	-45
Carburant et énergie de traction	-7	-8
Autres frais de véhicules	-18	-18
Charges liées à la mobilité	-72	-70
Entretien de biens immobiliers	-20	-19
Conciergerie et frais de conciergerie	-8	-8
Honoraires sur loyers	-4	-4
Autres charges liées à l'aménagement et au logement	-1	-1
Charges liées à l'aménagement et au logement	-33	-32
Charges liées aux requérants d'asile	-103	-109
CHARGES LIEES AUX TACHES DELEGUEES	-834	-831

6.13 Subventions accordées

	2017	2016
Subventions accordées aux ménages privés	-1'464	-1'418
Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	-430	-420
Subventions accordées aux entreprises publiques	-183	-185
Subventions aux cantons et concordats	-101	-100
Subventions aux communes et aux groupes intercommunaux	-4	-10
Autres subventions	-84	-83
SUBVENTIONS ACCORDEES	-2'266	-2'216

6.14 Péréquation et parts de revenus

	2017	2016
Charges liées à la péréquation financière fédérale	-356	-353
Compensation de charges des communes par le canton	-12	-
Autres parts des revenus destinés à des tiers	-3	-4
PEREQUATION & PARTS DE REVENUS	-371	-357

6.15 Dédommagements

	2017	2016
Dédommagements liés aux écolages	-32	-30
Dédommagements liés aux hospitalisations	-14	-16
Autres dédommagements aux cantons	-15	-15
Dédommagements aux cantons	-60	-61
Dédommagements liés à l'entretien des routes	-21	-21
Autres dédommagements aux communes	-1	-1
Dédommagements aux communes	-22	-22
Autres dédommagements	-5	-5
DEDOMMAGEMENTS	-87	-88

6.16 Dotations aux amortissements

	2017	2016
Amortissements d'immobilisations corporelles	-752	-742
Amortissements d'immobilisations incorporelles	-51	-51
Amortissements de subventions d'investissement accordées	-27	-26
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-830	-818

6.17 Autres charges d'exploitation

	2017	2016
Dépréciations sur créances résultant de revenus fiscaux	-105	-91
Dépréciations sur créances livraisons et services	-99	-96
Dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-32	-35
Dépréciations des autres actifs	-1	-
Dépréciations d'actifs	-238	-222
Moins-values réalisées sur cessions d'immobilisations	-26	-11
Pertes sur créances irrécouvrables	-5	-1
Autres charges diverses	-10	-73
Autres charges	-41	-86
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-279	-308

6.18 Produits financiers

	2017	2016
Produits d'intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	109	127
Autres produits d'intérêts	13	11
Produits d'intérêts	122	138
Variation de juste valeur des immeubles de placement	6	91
Variation de juste valeur des instruments financiers	37	20
Variation de juste valeur d'éléments financiers	44	111
Dividendes	83	54
Produits liés à l'exploitation des immeubles de placement	50	49
Plus-values réalisées sur instruments financiers	4	1
Plus-values réalisées sur immeubles de placements	1	16
Autres produits financiers	4	7
Produits financiers divers	141	127
PRODUITS FINANCIERS	307	376

6.19 Charges financières

	2017	2016
Charges d'intérêts sur emprunts	-244	-275
Charges d'intérêts sur créances résultant de revenus fiscaux	-4	-22
Charges d'intérêts divers	-4	-5
Charges d'intérêts sur emprunts et créances	-252	-302
Charges liées à l'exploitation des immeubles de placement	-12	-12
Dépréciations sur actifs financiers courants et non courants	-9	-8
Moins-values réalisées sur actifs financiers	-17	-6
Autres charges financières	-15	-11
Charges financières diverses	-53	-36
CHARGES FINANCIERES	-305	-338

6.20 Part du résultat des sociétés mises en équivalence

	2017	2016
EOS Holding	-5	18
Gaznat	0	5
Autres	-1	5
PART DU RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	-5	29

7 Bilan

7.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2017	31.12.2016
Caisses et avoirs bancaires	301	323
Equivalents de trésorerie	41	61
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	343	384

7.2 Créances résultant de revenus fiscaux

	31.12.2017	31.12.2016
Impôts cantonaux et part aux impôts fédéraux à encaisser	1'200	1'199
Impôts cantonaux et part aux impôts fédéraux estimés	10'752	10'304
Impôts cantonaux et part aux impôts fédéraux acomptes reçus	-9'624	-9'336
Total valeur brute compensée	2'329	2'168
Intérêts courus sur impôts	278	298
Autres créances résultant de revenus fiscaux	95	76
Autres créances liées aux revenus fiscaux	374	374
Créances résultant de revenus fiscaux, bruts	2'703	2'542
Dépréciations des créances résultant de revenus fiscaux	-452	-441
CREANCES RESULTANT DE REVENUS FISCAUX	2'250	2'101

Classement des créances par année fiscale

	31.12.2017	31.12.2016
Impôts à encaisser	48	
Estimations fiscales	6'000	
Acomptes d'impôts reçus	-5'027	
Année 2017	1'021	
Impôts à encaisser	300	48
Estimations fiscales	2'452	5'933
Acomptes d'impôts reçus	-2'217	-5'086
Année 2016	534	895
Impôts à encaisser	166	324
Estimations fiscales	1'145	2'418
Acomptes d'impôts reçus	-1'048	-2'139
Année 2015	263	604
Impôts à encaisser	687	827
Estimations fiscales	1'156	1'954
Acomptes d'impôts reçus	-1'332	-2'111
Antérieures à 2015	510	670
Total brut compensé	2'329	2'168

Variations des pertes de valeur sur créances

	2017	2016
Solde au 1er janvier	-441	-456
Dépréciations comptabilisées	-105	-91
Montants irrécouvrables	88	89
Reprises sans objet	4	10
Reclassements	2	8
Solde au 31 décembre	-452	-441

7.3 Créances résultant de livraisons et services

	31.12.2017	31.12.2016
Créances résultant de revenus non fiscaux	200	200
Créances sur patients et assurances	147	171
Créances énergie, environnement et services	162	176
Créances activité aéroportuaire	59	48
Autres créances d'exploitation	118	121
CREANCES RESULTANT DE LIVRAISONS ET SERVICES	686	716

7.3.1 Créances résultant de revenus non fiscaux

	31.12.2017	31.12.2016
Créances sur taxes *	49	60
Créances sur patentes et concessions	3	2
Créances sur loyers et revenus financiers	5	3
Autres créances sur livraisons et services	76	53
Créances sur livraisons et services Etat	133	119
Créances sur subventions versées aux personnes physiques	55	32
Subventions à recevoir par les entités	43	47
Créances sur parts à des revenus	6	5
Autres créances sur transferts	34	54
Créances sur transferts	138	138
Créances sur amendes et contraventions	175	172
Créances résultant de revenus non fiscaux divers	4	6
Autres créances résultant de revenus non fiscaux	179	178
Créances résultant de revenus non fiscaux, bruts	450	434
Dépréciations des créances résultant de revenus non fiscaux	-250	-235
Créances résultant de revenus non fiscaux	200	200
* Créances assorties de cédulas hypothécaires	13	13

7.3.2 Créances sur patients et assurances

	31.12.2017	31.12.2016
Créances sur assurances	185	202
Créances sur patients	42	47
Créances sur cantons	9	12
Créances sur patients et assurances	236	260
Dépréciations des créances sur patients et assurances	-88	-89
Créances sur patients et assurances	147	171

7.3.3 Créances énergie, environnement et services

	31.12.2017	31.12.2016
Créances énergie, environnement et services	164	178
Dépréciations des créances énergie, environnement, services	-2	-2
Créances énergie, environnement et services	162	176

7.3.4 Créances activité aéroportuaire

	31.12.2017	31.12.2016
Créances activité aéroportuaire	60	48
Dépréciations des créances activité aéroportuaire	-1	-0
Créances activité aéroportuaire	59	48

7.3.5 Autres créances d'exploitation

	31.12.2017	31.12.2016
Autres créances d'exploitation	130	136
Dépréciations des autres créances d'exploitation	-12	-15
Autres créances d'exploitation	118	121

7.3.6 Variations des pertes de valeur sur créances

	Créances revenus non fiscaux	Créances patients et assurances	Créances énergie, environne- ment	Autres créances	Total
Solde au 1er janvier 2016	-218	-92	-2	-14	-326
Dépréciations comptabilisées	-66	-22	-1	-2	-90
Montants irrécouvrables sortis du bilan	52	13	0	1	65
Reprises sans objet	5	13	-	0	19
Reclassements	-8	-	-	-	-8
Solde au 1er janvier 2017	-235	-89	-2	-15	-341
Dépréciations comptabilisées	-71	-23	-	-3	-96
Montants irrécouvrables sortis du bilan	51	17	0	3	72
Reprises sans objet	6	6	0	1	13
Reclassements	-2	-	-	-	-2
Solde au 31 décembre 2017	-250	-88	-2	-14	-354

7.3.7 Créances en souffrance

<i>Solde au 31 décembre 2017</i>	Non échues	1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	Plus de 1 an	Total
Créances résultant de revenus non fiscaux	88	85	14	28	236	450
Créances sur patients et assurances	100	52	31	24	28	236
Créances énergie, environnement et services	154	7	1	1	1	164
Créances activité aéroportuaire	57	2	1	1	0	60
Autres créances d'exploitation	76	40	4	3	7	130
Créances résultant de livraisons et services	474	187	51	56	272	1'040
<i>Solde au 31 décembre 2016</i>						
Créances résultant de revenus non fiscaux	76	101	18	37	201	434
Créances sur patients et assurances	113	61	22	27	38	260
Créances énergie, environnement et services	166	7	2	2	1	178
Créances activité aéroportuaire	47	1	0	0	0	48
Autres créances d'exploitation	85	36	5	3	6	136
Créances résultant de livraisons et services	487	206	48	70	247	1'057

7.4 Autres actifs financiers courants

	31.12.2017	31.12.2016
Placements à terme	94	446
Avances sur pensions alimentaires	28	29
Divers prêts et créances	40	31
Prêts et créances courants au coût, bruts	163	506
Dépréciations des prêts et créances courants	-25	-26
Prêts et créances courants au coût, nets	137	480
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	393	301
Instruments financiers dérivés actifs de transaction	14	8
Instruments financiers courants à la juste valeur	407	308
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS	544	788

Variations des pertes de valeur des prêts et créances

	2017	2016
Solde au 1er janvier	-26	-27
Dépréciations comptabilisées	-2	-2
Montants irrécouvrables	3	3
Reprises sans objet	0	0
Reclassements	0	0
Solde au 31 décembre	-25	-26

Créances en souffrance

	31.12.2017	31.12.2016
Plus de 1 an	32	33
6 à 12 mois	95	2
3 à 6 mois	0	0
1 à 3 mois	3	2
Non échues	32	468
Total	163	506

7.5 Stocks et travaux en cours

	31.12.2017	31.12.2016
Prestations liées à la santé	99	91
Autres stocks et travaux en cours	77	75
Dépréciations des stocks et travaux en cours	-6	-5
STOCKS ET TRAVAUX EN COURS	170	161

7.6 Comptes de régularisation actif

	31.12.2017	31.12.2016
Charges constatées d'avance	76	82
Autres comptes de régularisation	6	6
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	81	88

7.7 Immobilisations corporelles

<i>Coûts ou évaluations</i>	Bâtiments et aménagements		Energie et environnement		Autres	Total
	Terrains		Génie civil			
Solde au 1er janvier 2016 publié	5'560	13'591	3'125	3'906	4'152	30'335
Corrections d'erreurs	-4	-8	-43	-	-	-54
Solde au 1er janvier 2016 corrigé	5'557	13'583	3'082	3'906	4'152	30'281
Acquisitions	11	127	31	-	753	923
Mises en service	0	651	28	188	-864	4
Cessions	-9	-52	-	-14	-58	-133
Transferts	-37	-89	6	0	-8	-128
Fusion	15	36	-	-	5	56
Autres	7	-	-	-1	-	6
Solde au 1er janvier 2017	5'545	14'257	3'148	4'079	3'980	31'010
Acquisitions	12	173	40	-	774	999
Mises en service	-	258	13	181	-452	0
Cessions	-19	-29	-5	-51	-79	-184
Transferts	-25	-16	2	16	-9	-32
Autres	-	-	-	-	0	0
Solde au 31 décembre 2017	5'512	14'644	3'197	4'226	4'214	31'793
<i>Amortissements et dépréciations</i>						
Solde au 1er janvier 2016 publié	-2	-5'738	-795	-1'883	-1'992	-10'411
Corrections d'erreurs	-	6	9	-	-	15
Solde au 1er janvier 2016 corrigé	-2	-5'732	-786	-1'883	-1'992	-10'396
Dotations aux amort.	-	-406	-65	-107	-163	-741
Pertes de valeur	-1	-	-	-	-33	-33
Cessions	-	45	-	11	47	103
Transferts	-	84	-	-25	25	84
Fusion	-	-11	-	-	-4	-16
Autres	-	-	-	1	-	1
Solde au 1er janvier 2017	-3	-6'022	-851	-2'003	-2'119	-10'998
Dotations aux amort.	-	-418	-64	-110	-160	-752
Pertes de valeur	-17	-	-	-	-15	-32
Cessions	0	22	1	32	70	124
Transferts	-	7	-	-40	35	2
Autres	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2017	-20	-6'411	-914	-2'122	-2'189	-11'655
<i>Valeur nette comptable</i>						
Solde au 1er janvier 2017	5'542	8'235	2'297	2'076	1'861	20'011
Solde au 31 décembre 2017	5'492	8'233	2'283	2'104	2'025	20'137

La colonne "Autres" comprend les immobilisations en cours

En 2017, les transferts concernent principalement des apports de terrains pour la liaison CEVA (27 millions).

En 2016, les transferts de 44 millions (en valeur nette comptable) concernent pour 86 millions des cessions intragroupe d'un ensemble de bâtiments et d'installations de l'Etat aux Ports Francs SA pour 92 millions et 39 millions de reclassements de terrains et bâtiments de l'Etat en immeubles de placement.

7.8 Immeubles de placement

<i>A la juste valeur</i>	Immeubles disponibles à la vente	Zone Praille Acacias-Vernets	Immeubles de rendement	Total
Solde au 1er janvier 2016 publié	-	587	2'069	2'656
Changement de méthode comptable	-	-53	0	-53
Solde au 1er janvier 2016 corrigé	-	534	2'069	2'603
Acquisitions	-	-	53	53
Cessions	-	-0	-80	-80
Transferts	36	-	-5	31
Variations de juste valeur	-0	-	93	93
Solde au 1er janvier 2017	36	534	2'130	2'700
Acquisitions	-	-	35	35
Cessions	-	-	-17	-17
Transferts	-	-	18	18
Variations de juste valeur	-1	-	2	2
Solde au 31 décembre 2017	35	534	2'168	2'737

L'Etat, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Hospice général (HG), la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI), l'Université de Genève (UNIGE) et la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) présentent des immeubles de placement à l'actif de leur bilan.

En 2017, la méthode d'évaluation des biens immobiliers détenus dans la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV) a été modifiée afin de tenir compte des limites du modèle d'évaluation globale développé en 2011, et des contraintes propres aux parcelles grevées de droits distincts et permanents de superficie (DDP). Ce changement de méthode comptable a un effet négatif de 53 millions sur les fonds propres au 1^{er} janvier 2016.

Les immeubles de la zone PAV sont évalués selon les modalités suivantes :

- les parcelles grevées d'un DDP sont évaluées selon la méthode du coût ;
- les parcelles nues ou bâties sont évaluées à la juste valeur selon la méthode des flux de trésorerie actualisés sur la base des hypothèses suivantes : horizon-temps de 22 ans, taux d'actualisation de 3,5%, rente indexée à 0,5%, et pour la valeur terminale : loyers actualisés lorsqu'aucun développement n'est prévu, ou rente de superficie future actualisée selon l'affectation prévue.

7.9 Immobilisations incorporelles

<i>Coûts ou évaluations</i>	Logiciels	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2016	499	31	531
Acquisitions	27	14	41
Mises en service	9	-9	0
Autres	-2	0	-2
Solde au 1er janvier 2017	533	36	570
Acquisitions	28	18	46
Mises en service	10	-10	-0
Autres	-2	-0	-2
Solde au 31 décembre 2017	569	44	614
<i>Amortissements et dépréciations</i>			
Solde au 1er janvier 2016	-291	-12	-302
Dotations aux amortissements	-49	-1	-51
Autres	1	-2	-0
Solde au 1er janvier 2017	-338	-15	-353
Dotations aux amortissements	-49	-1	-51
Autres	2	-0	2
Solde au 31 décembre 2017	-386	-16	-402
<i>Valeur nette comptable</i>			
Solde au 1er janvier 2017	195	22	216
Solde au 31 décembre 2017	184	28	212

7.10 Subventions d'investissement accordées

<i>Coûts ou évaluations</i>	Entités publiques	Entités privées	Communes	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2016 publié	71	520	266	74	931
Correction d'erreurs	-	-	28	-	28
Solde au 1er janvier 2016 corrigé	71	520	294	74	958
Nouvelles subventions accordées	10	1	4	2	18
Transferts	-3	21	0	-20	-2
Solde au 1er janvier 2017	79	541	298	56	975
Nouvelles subventions accordées	5	4	40	3	52
Cessions	-2	-	-	-	-2
Transferts	1	-	-	41	42
Solde au 31 décembre 2017	82	545	338	100	1'065
<i>Amortissements et dépréciations</i>					
Solde au 1er janvier 2016 publié	-28	-225	-96	-8	-356
Correction d'erreurs	-	-	-2	-	-2
Solde au 1er janvier 2016 corrigé	-28	-225	-98	-8	-358
Amortissements	-7	-14	-6	-1	-27
Transferts	7	-	-	-	7
Solde au 1er janvier 2017	-27	-238	-104	-8	-377
Amortissements	-7	-14	-6	-1	-28
Cessions	2	-	-	-	2
Transferts	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2017	-32	-252	-110	-9	-403
<i>Valeur nette comptable</i>					
Solde au 1er janvier 2017	52	303	194	48	597
Solde au 31 décembre 2017	50	294	227	91	662

7.11 Participations

	31.12.2017	31.12.2016
Participations de l'Etat mises en équivalence	79	54
Participations des entités mises en équivalence	369	371
Participations non consolidées	752	703
PARTICIPATIONS	1'201	1'128

7.11.1 Participations de l'Etat mises en équivalence

L'Etat détient 50% de la FIPOI qui est consolidée par mise en équivalence.

En 2017, l'Etat a transféré à la FIPOI sa participation dans la Fondation du Centre international de Genève (FCIG), conformément à la loi 11725 du 3 juin 2016, avec pour volonté de simplifier et unifier la gestion immobilière destinée à la Genève Internationale. Ce transfert a été réalisé sous la forme d'une fusion-absorption de la FCIG par la FIPOI, avec pour effet de d'accroître la valeur des titres de participation mis en équivalence de 25 millions.

7.11.2 Participations des entités mises en équivalence

	EOS Holding	Gaznat	Autres*	Total
Solde au 1er janvier 2016	257	68	32	356
Quote part du résultat	18	5	4	27
Dividendes reçus	-4	-2	-2	-8
Gains et pertes en fonds propres	-5	-	-0	-5
Solde au 1er janvier 2017	266	72	33	371
Quote part du résultat	-5	0	-1	-5
Dividendes reçus	-	-4	-3	-7
Gains et pertes en fonds propres	10	-	0	10
Solde au 31 décembre 2017	271	68	30	369

* Mises en équivalence par les Services industriels de Genève, la Fondation des parkings, l'Université de Genève et les Transports publics genevois

EOS Holding (EOSH)

En raison de la publication retardée des chiffres d'Alpiq, la part de résultat d'EOS Holding tient uniquement compte des données financières d'Alpiq au 30 juin 2017 (SIG détient 20,4% de EOSH, qui détient 31,4% d'Alpiq).

Sociétés associées	31.12.2017	31.12.2016
Actifs courants	521	475
Actifs non courants	2'733	2'745
Total actif	3'253	3'219
Fonds propres	1'770	1'682
Passifs courants	258	244
Passifs non courants	1'225	1'293
Total passif	3'253	3'219
Produits	775	802
Charges	-794	-687
Résultat de l'exercice	-18	115

7.11.3 Participations non consolidées

	Banque cantonale de Genève	Energie-Dienst Holding	Fondation d'aide aux entreprises	SPRAG	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2016 publié	416	150	18	25	58	666
Corrections d'erreurs	-	-	-	-	-28	-28
Solde au 1er janvier 2016 corrigé	416	150	18	25	30	639
Acquisition de titres de participation	-	-	-	-	7	7
Réévaluation actifs disponibles à la vente	59	-	-	-	0	59
Dépréciations des participations	-	-	-1	-	-	-1
Transferts	-	-	-	-	0	0
Solde au 1er janvier 2017	475	150	17	25	37	703
Acquisition de titres de participation	-	-	-	-	4	4
Cession de titres de participation	-	-	-	-	-0	-0
Réévaluation actifs disponibles à la vente	48	-	-	-	4	52
Dépréciations des participations	-	-	-1	-	-	-1
Transferts	-	-	-	-	-6	-6
Solde au 31 décembre 2017	522	150	15	25	40	752

Banque cantonale de Genève (BCGE)

La BCGE n'est pas consolidée bien que l'Etat possède 44% des droits de vote de la banque au 31 décembre 2017 (2016 : 50%).

EnergieDienst Holding (EDH)

En 2011, SIG a investi 291 millions pour acquérir 15% du capital de EDH.

Swisspower Renewables AG (SPRAG)

SIG n'ayant pas participé en décembre 2017 à l'augmentation de capital, SIG ne détient plus que 13,2% du capital-actions de la société SPRAG (2016 : 20%).

7.12 Autres actifs financiers non courants

	31.12.2017	31.12.2016
Prêt aux Chemins de fer fédéraux (CFF)	649	547
Prêts à d'autres entités	40	33
Prêts à des personnes physiques	9	10
Prêts administratifs de l'Etat	698	591
Avances de trésorerie à la FondVal remboursables par la BCGE	342	345
Créances et avances de l'Hospice général	99	108
Avance de trésorerie à la Confédération	61	37
Avance à EnbW	37	40
Avances sur acquisitions de tramways	9	37
Autres prêts et créances non courants	48	64
Avances, autres prêt et créances, bruts	594	633
Prêts et créances - non courants, bruts	1'292	1'223
Dépréciations des prêts et créances non courants	-75	-81
Prêts et créances - non courants, nets	1'217	1'142
Instruments financiers non courants à la juste valeur	133	153
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	1'351	1'295

Prêts aux Chemins de fer fédéraux (CFF)

Les prêts aux CFF sont "conditionnellement remboursables" et ont pour objectif de financer les parts cantonales d'infrastructures ferroviaires. Au 31 décembre 2017, ces prêts concernent le financement de la liaison CEVA pour 603 millions et d'autres projets régionaux pour 46 millions. Ces prêts ne portent pas intérêt.

Avances de trésorerie à la FondVal remboursables par la BCGE

Par le passé, l'Etat a octroyé 389 millions d'avances afin de financer le fonctionnement de la Fondation de Valorisation des actifs de la BCGE (FondVal). La BCGE est tenue de rembourser l'Etat à concurrence d'un montant équivalent à 20% des dividendes distribués. Ces avances ne portent pas intérêt et sont comptabilisées à la valeur nominale.

Créances et avances de l'Hospice général (HG)

Ces créances et avances sont dépréciées à hauteur de 61 millions (2016 : 71 millions) et comprennent :

- des restitutions d'aides sociales indûment payées à des bénéficiaires qui remboursent HG sur de très longues durées ;
- des montants versés par HG pour le compte de l'assurance invalidité (AI) et du service des prestations complémentaires (SPC) à des bénéficiaires dans l'attente de décision de prise en charge par l'AI et le SPC.

Avance de trésorerie à la Confédération

L'Etat s'est engagé à octroyer une avance de 165 millions (hors renchérissement et TVA) en faveur de la Confédération pour compléter le financement de la part fédérale de la liaison CEVA. L'avance est de 61 millions au 31 décembre 2017. Elle ne porte pas intérêt et sera remboursée dans le cadre de l'exploitation de la liaison CEVA.

Avance à EnBW

Cette avance résulte des opérations relatives à l'achat des actions Energie Dienst Holding SA (EDH) par SIG à EnBW (Energie Baden-Württemberg AG).

Variations des pertes de valeur sur créances

	2017	2016
Solde au 1er janvier	-81	-81
Dépréciations comptabilisées	-27	-21
Montants irrécouvrables	34	21
Reprises sans objet	-	0
Autres	-	-
Solde au 31 décembre	-75	-81

7.13 Fournisseurs et autres créanciers

	31.12.2017	31.12.2016
Compensations financières aux communes françaises	148	139
Engagements liés aux subventions	80	86
Autres engagements liés aux transferts	2	17
Engagements liés aux transferts	230	242
Intérêts courus passifs sur impôts	23	41
Autres engagements liés aux impôts	3	5
Engagements liés aux impôts	25	47
Engagement rente-pont retraite envers les pensionnés	19	17
Autres engagements liés au personnel	180	171
Engagements liés au personnel	199	187
Engagements liés aux livraisons et prestations	493	404
Intérêts courus sur emprunts	97	120
Engagements envers des entités associées	19	41
Créanciers divers	94	138
Engagements divers	703	703
FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS	1'157	1'178

7.14 Autres passifs financiers courants

	31.12.2017	31.12.2016
Impôts collectés pour le compte de la Confédération	171	154
Impôts collectés pour le compte des communes genevoises	186	164
Impôts collectés pour le compte d'autres tiers	81	85
Impôts collectés pour le compte de tiers	438	403
Taxes d'équipement et d'écoulement	41	44
Subventions à redistribuer	34	41
Encaissements pour le compte des créanciers - poursuites et faillites	60	46
Contribution remplacement abris protection civile à redistribuer	16	15
Patrimoine des adultes géré par les curateurs	30	22
Fonds affectés et financements spéciaux bilan/bilan	122	109
Libéralités de tiers affectées bilan/bilan	11	12
Engagements divers pour le compte de tiers	14	9
Autres engagements sur opérations pour le compte de tiers	328	298
Compte courant avec la Confédération	338	243
Comptes courants liés à la trésorerie centralisée	207	128
Comptes courants avec les communes	163	226
Comptes courants avec les caisses de prévoyance	93	109
Autres comptes courants	5	5
Comptes courants	805	710
Fonds de tiers (recherche)	95	85
Fonds national suisse	80	81
Autres fonds différés sous capitaux de tiers	8	8
Fonds différés sous capitaux de tiers	183	174
Dépôts et cautionnements à court terme	418	624
Acomptes reçus de tiers	63	58
Passifs financiers divers courants	142	120
Autres passifs financiers divers courants	622	803
Passifs financiers courants au coût amorti	2'376	2'389
Instruments financiers dérivés passifs de couverture	7	24
Instruments financiers dérivés passifs de transaction	11	6
Instruments financiers courants à la juste valeur	19	30
AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS	2'395	2'419

7.15 Comptes de régularisation passif

	31.12.2017	31.12.2016
Impôts sur les véhicules à moteur constatés d'avance	107	106
Autres produits constatés d'avance	53	60
Produits constatés d'avance	160	166
Autres comptes de régularisation passifs	3	3
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	163	169

7.16 Emprunts

	31.12.2017	31.12.2016
Emprunts souscrits à court terme	1'760	1'810
Part à court terme des emprunts souscrits à long terme	845	1'308
Emprunts courants	2'605	3'118
Part à long terme des emprunts souscrits à long terme	13'367	13'009
Emprunts non courants	13'367	13'009
EMPRUNTS	15'972	16'126
Dont emprunts souscrits à court terme (CT)	1'760	1'810
Dont emprunts souscrits à long terme (LT) *	14'212	14'316

* Dont emprunts obligataires verts de 620 millions

Emprunts souscrits à court et long terme

Les emprunts sont en principe souscrits auprès de différentes contreparties et les taux d'intérêt sont fixés pour toute la durée des emprunts.

Les emprunts souscrits à court terme comprennent les lignes de crédit et les emprunts dont la durée peut atteindre au maximum 12 mois.

	31.12.2017	31.12.2016
Emprunts privés	6'286	6'918
Emprunts obligataires	7'753	7'089
Caisses de prévoyance	193	334
Emprunts - valeur nominale	14'232	14'342
Ajust. lié au coût amorti	-20	-25
Emprunts souscrits à LT	14'212	14'316

Le tableau ci-après présente l'inventaire des emprunts souscrits à long terme agrégé par catégorie d'échéance. Les valeurs d'emprunts présentées correspondent aux valeurs nominales.

Échéance des emprunts	Valeur des emprunts		
	31.12.2017	31.12.2016	Variation
Courant 2017	-	1'308	-1'308
Courant 2018	845	828	17
Courant 2019	962	834	127
Courant 2020	934	974	-40
Courant 2021	813	863	-50
Courant 2022	753	742	11
Entre 2023 et 2027	4'300	3'603	697
Entre 2028 et 2032	2'112	1'910	202
Après 2032	3'514	3'280	234
Sous total	14'232	14'342	-110
Ecart de conversion	-	-	-
Ajust. lié au coût amorti	-20	-25	6
Emprunts souscrits à LT	14'212	14'316	-104

7.17 Provisions

	31.12.2017	31.12.2016
Provisions courantes	185	191
Provisions non courantes	675	683
PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES	860	874

7.17.1 Tableau de mouvements des provisions

	Avantages du personnel	Aides aux personnes physiques	Autres	Total provisions
Solde au 1er janvier 2016	155	88	555	799
Dotations aux provisions	5	88	93	186
Utilisation de provisions	-11	-68	-12	-91
Reprise de provisions sans objet	-3	-7	-22	-31
Transferts	-	9	2	11
Solde au 1er janvier 2017	146	111	617	874
Dotations aux provisions	5	86	22	112
Utilisation de provisions	-9	-80	-16	-105
Reprise de provisions sans objet	-3	-4	-14	-21
Solde au 31 décembre 2017	138	113	609	860

7.17.2 Provisions pour avantages du personnel

	Pensions à la charge directe de l'Etat	Mesures transitoires Pouvoir judiciaire	Pont LPP de la police	Autres avantages au personnel	Total
Solde au 1er janvier 2016	61	18	54	22	155
Dotations aux provisions	4	-	1	0	5
Utilisation de provisions	-3	-	-7	-1	-11
Reprise de provisions sans objet	-	-1	-2	-0	-3
Solde au 1er janvier 2017	62	17	46	21	146
Dotations aux provisions	4	-	0	0	5
Utilisation de provisions	-3	-1	-4	-1	-9
Reprise de provisions sans objet	-	-1	-2	-	-3
Solde au 31 décembre 2017	63	15	40	20	138

Pensions à la charge directe de l'Etat

L'Etat supporte directement les capitaux de prévoyance liés à la Caisse de prévoyance des conseillers d'Etat et du chancelier d'Etat, à la Caisse de prévoyance des magistrats de la Cour des comptes, aux diverses rentes de quelques autres pensionnés de l'Etat.

Mesures transitoires des magistrats du PJ

L'Etat supporte des mesures transitoires en faveur des magistrats du Pouvoir judiciaire depuis le changement de leur plan de prévoyance et le transfert des engagements à la CPEG.

Pont LPP de la police

L'âge de départ à la retraite des policiers a été fixé à 58 ans dès 2011 contre 52 ans auparavant. A titre de mesure transitoire, une rente de pont retraite est octroyée pour les policiers désireux de partir à la retraite avant 58 ans durant la période comprise entre 2011 et 2026.

Autres avantages au personnel

SIG accorde à son personnel des gratifications à l'ancienneté et lors des départs à la retraite. La provision pour couvrir ces coûts s'élève à 16 millions à fin 2017 (2016 : 16 millions).

7.17.3 Provisions pour aides aux personnes physiques

	Assurance maladie	Dossiers non traités	Total
Solde au 1er janvier 2016	67	22	88
Dotation aux provisions	68	20	88
Utilisation de provisions	-46	-22	-68
Reprise de provisions sans objet	-7	-	-7
Transferts	9	-	9
Solde au 1er janvier 2017	90	20	111
Dotation aux provisions	60	26	86
Utilisation de provisions	-59	-20	-80
Reprise de provisions sans objet	-4	-	-4
Solde au 31 décembre 2017	87	26	113

Assurance maladie

L'Etat prend en charge les primes d'assurance maladie des personnes en difficulté financière. La provision représente une estimation du montant total des primes que l'Etat s'attend à verser aux assurances maladie.

Dossiers non traités

L'Etat s'engage à verser des subventions à des personnes physiques (bourses, prestations complémentaires). La provision représente les demandes de versements que l'Etat s'attend à payer au titre de cette année.

7.17.4 Autres provisions

	Non- atteinte paliers CPEG 75%	Non- atteinte paliers CPEG 60%	Assainis- sement de sites	Insuffi- sance fonds taxis	Litiges	Divers	Total
Solde au 1er janvier 2016	410	-	19	17	57	53	555
Dotation aux provisions	-	36	9	1	17	29	93
Utilisation de provisions	-	-	-2	-	-4	-6	-12
Reprise de provisions sans objet	-	-	-10	-	-3	-9	-22
Transferts	-	-	-2	-	4	-	2
Solde au 1er janvier 2017	410	36	14	18	70	68	617
Dotation aux provisions	-	-	0	-	14	7	22
Utilisation de provisions	-	-	-3	-	-1	-12	-16
Reprise de provisions sans objet	-	-	-1	-1	-12	-0	-14
Transferts	-	-	-	-	8	-8	0
Solde au 31 décembre 2017	410	36	11	17	79	55	609

Non atteinte des paliers intermédiaires CPEG

Les dispositions légales fédérales prévoient que l'Etat, en tant que garant, verse des intérêts à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) si cette dernière n'atteint pas les taux de couverture de 60% en 2020 et 75% en 2030. Ces provisions restent inchangées compte tenu :

- du risque de baisse du taux d'intérêt technique qui aurait un effet sur le degré de couverture de la CPEG ;
- de l'existence de projet de lois, actuellement en cours d'examen par la Commission des finances du Parlement, visant à une recapitalisation de la CPEG.

Assainissement de sites

Dans certains cas prévus par la loi, l'Etat prend en charge les coûts relatifs à l'assainissement des sites pollués sur le territoire genevois. La provision représente une estimation des coûts d'assainissement incombant à l'Etat dont 5 millions seront financés en charge par la Confédération (2016 : 6 millions).

Insuffisance du fonds taxi

Le fonds taxi était destiné à financer la taxe compensatoire versée aux chauffeurs lors de la remise de leur permis. Ce fonds reposait sur le principe que les entrants finançaient tous les sortants. En cas d'insuffisance du fonds, les sortants étaient mis en attente des futurs entrants. Une nouvelle loi a mis fin à ce financement et une provision de 18 millions a été constituée afin de permettre aux chauffeurs d'obtenir dans les 3 ans le remboursement de la taxe qu'ils ont payée.

Litiges

- HUG : 22 millions de procès et litiges en responsabilité civile (2016 : 22 millions).
- Genève Aéroport : 19 millions d'indemnités aux riverains (2016 : 14 millions).
- Etat : divers litiges pour 31 millions (2016 : 33 millions).

Divers

Mise aux normes d'installations

Des dispositions légales imposent à SIG d'effectuer des interventions et des contrôles sur les installations électriques à basse tension, de rénover et transférer aux clients la propriété des postes de transformation moyenne et basse tension qui leur sont dédiés. La provision pour couvrir ces coûts s'élève à 13 millions au 31 décembre 2017 (2016 : 13 millions).

Fermeture du site de Châtillon

SIG doit prendre en charge les frais de fermeture du site de Châtillon et de surveillance ultérieure. La provision pour couvrir ces coûts s'élève à 14 millions au 31 décembre 2017 (2016 : 14 millions).

Démantèlement partiel des Cheneviers

L'usine d'incinération et de valorisation des déchets des Cheneviers traite et valorise les déchets urbains, agricoles, industriels et spéciaux. Elle sera remplacée en 2023 par une nouvelle usine, dont l'emprise au sol sera diminuée. La remise à la nature d'une partie de la parcelle engendrera des coûts de démantèlement jusqu'en 2025, provisionnés pour 7 millions au 31 décembre 2017 (2016 : 6 millions).

Rétrocession TVA

Dans le cadre d'un assujettissement à la TVA, l'Etat a récupéré en 2015 près de 24 millions de taxes payées sur les travaux de construction de lignes de tramways réalisées depuis l'an 2000. Dans la mesure où l'office fédéral des transports (OFT) a participé au financement des travaux, il pourrait demander la rétrocession d'une partie de ce remboursement. La provision s'élève à 8 millions au 31 déc. 2017 (2016 : 8 millions).

7.18 Autres passifs financiers non courants

	31.12.2017	31.12.2016
Réserve de carrière des enseignants	88	99
Engagement rente-pont retraite envers les pensionnés	59	43
Autres engagements liés au personnel	11	10
Engagements liés au personnel	158	151
Fonds différés sous capitaux de tiers	199	176
Engagements liés aux transferts	42	41
Dépôts et cautionnements	23	22
Passifs financiers divers non courants	101	138
Autres passifs financiers divers non courants	365	378
Passifs financiers non courants au coût amorti	524	529
Instruments financiers à la juste valeur	7	0
AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	531	529

7.19 Participations de tiers

<i>Coûts ou évaluations</i>	Installations production & distribution			Total
	Bâtiments	énergie, envir.	Autres	
Solde au 1er janvier 2016	102	807	31	939
Nouvelles participations de tiers reçues	-	-	39	39
Sorties de participations de tiers	-	-4	-0	-4
Mises en service	-	59	-59	-
Solde au 1er janvier 2017	102	862	10	974
Nouvelles participations de tiers reçues	-	-	33	33
Sorties de participations de tiers	-	-5	-0	-5
Mises en service	-	1	-1	-
Solde au 31 décembre 2017	102	858	42	1'002
<i>Produits différés de participations de tiers</i>				
Solde au 1er janvier 2016	-35	-344	-2	-381
Produits différés de participations de tiers	-1	-19	-0	-21
Sorties de participations de tiers	-	2	0	2
Solde au 1er janvier 2017	-37	-360	-2	-400
Produits différés de participations de tiers	-1	-19	-0	-21
Sorties de participations de tiers	-	3	0	3
Solde au 31 décembre 2017	-38	-377	-3	-418
<i>Valeur nette</i>				
Solde au 1er janvier 2017	65	502	8	575
Solde au 31 décembre 2017	63	482	39	585

7.20 Subventions d'investissement reçues

<i>Coûts ou évaluations</i>	Bâtiments	Génie civil	Autres	Total
Solde au 1er janvier 2016	379	477	249	1'104
Nouvelles subventions reçues	18	8	8	35
Solde au 1er janvier 2017	397	485	257	1'139
Nouvelles subventions reçues	13	8	10	32
Solde au 31 décembre 2017	410	493	268	1'171
<i>Produits différés de subventions</i>				
Solde au 1er janvier 2016	-161	-46	-228	-435
Produits différés de subventions	-9	-8	-10	-27
Solde au 1er janvier 2017	-170	-54	-238	-462
Produits différés de subventions	-10	-8	-10	-28
Solde au 31 décembre 2017	-180	-63	-247	-490
<i>Valeur nette</i>				
Solde au 1er janvier 2017	227	431	20	677
Solde au 31 décembre 2017	230	430	21	681

7.21 Fonds sous capital propre

	2017	2016
Solde au 1er janvier	1'243	1'190
Affectations et utilisations	145	6
Autres variations	-0	48
Solde au 31 décembre	1'388	1'243

7.23 Réserve de réévaluation

	2017	2016
Solde au 1er janvier	184	125
Variation de juste valeur BCGE	48	59
Variation de juste valeur Autres	4	0
Solde au 31 décembre	236	184

7.22 Réserve conjoncturelle

	2017	2016
Solde au 1er janvier	565	534
Dotation	34	31
Utilisation	-	-
Solde au 31 décembre	599	565

7.24 Réserve de couverture

	2017	2016
Solde au 1er janvier	-15	-21
Instruments dérivés de couverture	14	6
Solde au 31 décembre	-1	-15

7.25 Fonds propres libres

	Réserve générale	Réserve statutaire	Réserve HLM	Subventions non dépensées - parts entités	Fonds propres reportés	Fonds propres libres
Solde au 1er janvier 2016 publié	553	130	1	7	3'746	4'438
Corrections d'erreurs	-	-	-	-	-34	-34
Changement méthode comptable	-	-	-	-	-53	-53
Solde au 1er janvier 2016 corrigé	553	130	1	7	3'660	4'351
Résultat net part du Groupe	-	-	-	-	284	284
Affectations et utilisations	-	-	-	-	-36	-36
Allocation résultat des entités	4	11	0	-	-14	0
Autres	96	-	-	-6	-100	-10
Solde au 1er janvier 2017	652	141	1	1	3'793	4'588
Résultat net part du Groupe	-	-	-	-	242	242
Affectations et utilisations	-	-	-	-3	-173	-176
Allocation résultat des entités	57	11	-1	-	-68	-1
Autres	6	-	-	-	20	26
Solde au 31 décembre 2017	715	152	0	-3	3'815	4'679

7.26 Intérêts minoritaires

	SIG	Palexpo	FIDP RKB	PFEG	Total
Solde au 1er janvier 2016	976	50	2	2	1'029
Résultat net attribuable aux minoritaires	48	0	-0	0	49
Autres	-3	0	-	-0	-3
Solde au 1er janvier 2017	1'021	50	2	2	1'075
Résultat net attribuable aux minoritaires	50	0	0	0	50
Autres	4	0	0	-0	4
Solde au 31 décembre 2017	1'075	51	2	2	1'130

8 Passifs éventuels

	31.12.2017	31.12.2016
Litiges avec des tiers	169	90
Assainissement	14	14
PASSIFS EVENTUELS	183	103

Les différents litiges avec des tiers, que le groupe n'a pas jugé nécessaire de provisionner, sont présentés en passifs éventuels.

Dans certains cas prévus par la loi, l'Etat prend en charge les coûts relatifs à l'assainissement des sites pollués sur le territoire genevois. Lorsque l'estimation des coûts n'est pas fiable, elle est présentée en tant que passif éventuel.

9 Actifs éventuels

	31.12.2017	31.12.2016
Décisions de taxation en cas de rappel d'impôts	145	180
Limitation de la déduction des frais de déplacement	-	37
Divers	-	1
ACTIFS EVENTUELS	145	217

Les décisions de taxation prises dans le cadre de procédures de rappel d'impôts et de soustraction d'impôts peuvent ne pas être comptabilisées selon les cas. Le montant total correspondant est mentionné en actif éventuel à défaut de figurer dans les revenus.

10 Garanties données et autres engagements

	31.12.2017	31.12.2016
Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)	8'226	8'809
Fondation de prévoyance des Transports publics genevois (FPTPG)	240	247
Couverture des prestations des caisses en capitalisation partielle	8'466	9'056
BCGE	1'667	1'549
Autres établissements	545	541
Cédules hypothécaires	2'213	2'090
Maison de Vessy	59	55
HES-SO Genève	13	13
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	9	9
EMS Béthel	7	7
Divers emprunts	7	7
Cautions simples sur les emprunts d'entités	95	91
Rentes servies par les Rentes genevoises (RG)	1'744	1'662
Divers	5	5
GARANTIES DONNEES	12'523	12'904

10.1 Couverture des prestations de la CPEG et de la FPTPG

Cadre légal

Avec l'accord de l'autorité de surveillance, la CPEG et la FPTPG (les Caisses) peuvent déroger au principe de la capitalisation complète (capitalisation partielle) dans la mesure où elles bénéficient de la garantie de l'Etat, et où elles présentent un plan de financement garantissant leur équilibre financier à long terme, notamment la couverture intégrale des pensionnés et l'atteinte d'un taux de couverture global d'au moins 80% d'ici 2052 (art.72a LPP). Si les Caisses ne présentent plus ces garanties, elles doivent prendre des mesures en vue de rétablir leur équilibre financier à long terme.

La garantie de l'Etat couvre le risque d'insolvabilité des Caisses (art.72c LPP, art.9 LCPEG et LFPTPG). En revanche, la garantie de l'Etat n'assure pas le non-respect des objectifs de couverture inscrits dans les lois fédérales et cantonales, telle que la couverture intégrale des engagements envers les pensionnés ou le respect du degré de couverture global initial (50,5% pour la CPEG et 55,1% pour la FPTPG). Ainsi, si à l'échéance d'un exercice annuel, les Caisses n'assurent plus la couverture intégrale des pensionnés ou ne respectent plus leur degré de couverture global initial, elles sont en découvert temporaire et doivent prendre des mesures d'assainissement en vue de résorber le découvert dans un délai approprié.

Enfin, l'Etat ne peut supprimer sa garantie que lorsque les Caisses remplissent les exigences de la capitalisation complète et disposent de suffisamment de réserves de fluctuation de valeur (ar.72f LPP).

Conditions d'actionnement de la garantie

En théorie, la garantie de l'Etat ne pourrait être appelée que dans des cas extrêmes de non couverture des prestations tels que prévus par la loi ou de retrait par l'autorité de surveillance de l'autorisation de fonctionner en capitalisation partielle. En dehors de ces cas, l'Etat n'encourt pas de risque immédiat en cas de déséquilibre financier des Caisses, dans la mesure où ces dernières sont dans l'obligation d'adapter les prestations pour rétablir l'équilibre financier.

Toutefois, le risque inhérent lié à la garantie de l'Etat en faveur de la CPEG et de la FPTPG reste élevé (voir la note sur les Risques liés aux caisses de prévoyance et les chiffres clés des caisses de prévoyance).

10.2 Cédules hypothécaires

Le Groupe dispose de biens immobiliers qui sont financés par des emprunts hypothécaires.

Le montant non utilisé des cédules hypothécaires qui servent de garanties pour les emprunts en cours est précisé ci-contre.

	31.12.2017	31.12.2016
BCGE	213	230
Autres établissements	69	46
MONTANT RESIDUEL	282	276
MONTANT TOTAL	2'213	2'090

10.3 Cautions simples sur les emprunts d'entité

L'Etat accorde des cautions simples, au sens de la loi suisse, aux bailleurs de fonds de certaines entités publiques. Généralement, ces dernières rémunèrent l'Etat à concurrence de 0,125% du montant garanti.

Les entités publiques au bénéfice d'une garantie d'emprunts étant subventionnées ou contrôlées par l'Etat, le risque de défaillance d'une entité qui pourrait conduire un bailleur à exercer la garantie est minime.

10.4 Rentes servies par les Rentes genevoises (RG)

Loi concernant les Rentes genevoises (LRG)

Les Rentes genevoises (RG) sont une caisse mutuelle d'assurance établie sous la forme d'un établissement cantonal de droit public à but social. La LRG prévoit notamment les dispositions suivantes :

- " Les Rentes genevoises exercent leur activité sous la surveillance de l'Etat de Genève ", avec pour conséquence, qu'à la différence des entreprises d'assurance privées, les RG ne sont pas soumises à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et aux différentes directives de cette autorité ;
- " Les rentes servies par les Rentes genevoises sont garanties par l'Etat ", suggérant que le risque d'appel à la garantie de l'Etat serait lié à un manque de liquidités qui empêcherait les RG d'assurer le paiement des rentes aux assurés.

L'Etat perçoit en contrepartie de sa garantie une rémunération correspondant à 0,081% des capitaux de prévoyance.

Evaluation de la garantie

La garantie de l'Etat est évaluée selon les chiffres clés ci-contre (états financiers des RG). Dans le cadre du renforcement de la surveillance, de nouvelles approches et méthodes d'évaluation sont en cours de développement aux RG pour permettre à l'Etat d'évaluer sa garantie selon des pratiques comparables à celles pratiquées dans le domaine des assurances privées.

Appréciation du risque

Le risque inhérent lié à la garantie de l'Etat s'est renforcé au fil du temps au vu de la croissance commerciale des RG.

Néanmoins, l'analyse détaillée réalisée sur la base des comptes au 31 décembre 2016 a montré que la situation financière des RG n'était pas de nature à induire un risque de réalisation de la garantie de l'Etat à court et moyen terme :

- les primes encaissées restent supérieures aux prestations versées ;
- en cas de besoin, une part suffisante de la fortune est réalisable à court terme.

En outre, les chiffres clés à fin 2017 (voir ci-après) tendent à confirmer les conclusions de l'analyse réalisée sur la base des comptes au 31 décembre 2016.

Chiffres clés

	31.12.2017	31.12.2016
Capitaux de prévoyance*	1'744	1'662
Placements	2'058	1'935
Taux de couverture	114.4%	112.8%
Taux technique moyen	0.6%	0.8%
Performance de la fortune	5.1%	3.4%
<i>Actions</i>	<i>20.8%</i>	<i>4.7%</i>
<i>Créances</i>	<i>2.3%</i>	<i>3.5%</i>
<i>Biens immobiliers</i>	<i>6.2%</i>	<i>5.4%</i>
<i>Liquidités et autres actifs</i>	<i>1.9%</i>	<i>-0.9%</i>
Allocation de la fortune		
<i>Actions</i>	<i>10.9%</i>	<i>10.6%</i>
<i>Créances</i>	<i>53.8%</i>	<i>52.9%</i>
<i>Biens immobiliers</i>	<i>23.9%</i>	<i>24.7%</i>
<i>Liquidités et autres actifs</i>	<i>11.4%</i>	<i>11.8%</i>

* y compris les provisions techniques

10.5 Autres engagements

SIG a pris les engagements suivants :

- engagement d'acheter selon des conditions prédéfinies de l'énergie électrique et du gaz auprès de SFMCP, du groupe EOS et de Gaznat (sociétés partenaires) ;
- octroi en 1993 d'un prêt subordonné de 7 millions à Gaznat.

11 Garanties reçues

	31.12.2017	31.12.2016
BCGE	531	429
Autres étab. bancaires	3'480	2'946
Lignes de crédit non utilisées	4'011	3'376
Cédules hypothécaires reçues	16	18
GARANTIES RECUES	4'027	3'394

Lignes de crédit non utilisées

Au 31 décembre 2017, l'Etat dispose de lignes de crédit pour 3,6 milliards, dont 1,2 milliard sont des lignes de crédit confirmées. Ces lignes de crédit permettent à l'Etat de couvrir ses besoins de trésorerie à court terme durant l'année.

12 Corrections d'erreurs et changements de méthode comptable

<i>De l'année 2016</i>	Résultat net 31 déc	Fonds propres 1er janv
Soldes publiés	333	7'294
Immobilisations corporelles	1	-39
Participations non consolidées	-	-28
Subventions d'investissement accordées	-1	26
Fournisseurs et autres créanciers	-	7
Corrections d'erreurs	0	-34
Immeubles de placement	-	-53
Changements de méthode comptable	-	-53
Soldes corrigés	333	7'207

Corrections d'erreurs

En 2017, les immobilisations corporelles, les subventions d'investissement accordées et les participations ont fait l'objet de diverses corrections d'erreurs (doublons, démolitions et reclassements d'actifs).

Changement de méthode comptable selon l'approche rétrospective

En 2017, les biens immobiliers détenus dans la zone Praille-Acacias-Vernets (PAV) ont fait l'objet d'un changement de méthode comptable. La nouvelle méthode d'évaluation tient compte des limites du modèle d'évaluation globale développé en 2011 et des contraintes propres aux parcelles grevées de droit distinct et permanent de superficie.

Changement de méthode comptable selon l'approche prospective

En 2017, le modèle d'estimation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques imposées à la source a changé, afin de tenir compte de l'effet des quasi-résidents (QR) susceptibles d'être imposés au barème ordinaire. Néanmoins, l'application de la méthode rétrospective présuppose d'être en mesure d'estimer le nombre de QR selon les circonstances et conditions qui prévalaient une année plus tôt, en faisant abstraction des éléments connus depuis le dernier bouclage. Dans ces conditions, le changement de modèle a été traité selon l'approche prospective et contribue à reconnaître un revenu supplémentaire de 9 millions au titre de l'année fiscale 2016.

13 Caisses de prévoyance

13.1 Les risques des caisses de prévoyance

Une capacité à garantir un équilibre financier limitée par des faiblesses structurelles

La capacité de la CPEG, la FPTPG et la Caisse de la Police (CP) à garantir leur équilibre financier à long terme est limitée par les faiblesses structurelles suivantes :

- la CPEG, la FPTPG et la CP présentent une proportion élevée d'engagements envers les rentiers, réduisant d'autant plus la capacité des assurés actifs à supporter d'éventuelles mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre financier ;
- la CPEG et la FPTPG affichent des degrés de couverture inférieurs à la moyenne des caisses en capitalisation partielle et sont contraintes de suivre des chemins de recapitalisation progressifs inscrits dans la législation cantonale et qui ne tiennent pas compte de la faiblesse des niveaux actuels des taux techniques.

Au terme de l'année 2017 :

- la CPEG dispose d'une faible marge de sécurité pour respecter le chemin de croissance fixé par la législation cantonale ;
- la FPTPG n'est plus en mesure d'assurer son équilibre financier à long terme compte tenu de la baisse de ses attentes de performance.

Des taux techniques sous pression

Dans le contexte actuel de taux d'intérêt bas, les caisses de prévoyance tendent à abaisser leurs taux techniques. Le taux de référence de la directive DTA4 de la Chambre Suisse des experts en caisses de pensions (CSEP) a été abaissé à 2% fin 2017. Les caisses de prévoyance disposent d'un délai pour adapter leur taux technique. L'expert d'une caisse dispose d'une marge d'appréciation pour justifier des écarts.

La CPEG, la FPTPG et la CP s'inscrivent dans le mouvement de baisse des taux, chacune en fonction de l'appréciation de son organe suprême :

- la CPEG, avec l'accord de son expert, a décidé de maintenir son taux technique à 2,5% pour 2017 et a indiqué qu'elle mènera les études nécessaires pour évaluer les effets d'une éventuelle baisse selon les décisions qui seront prises en 2018 (2^{ème} train de mesures, recapitalisation, primauté des cotisations) ;
- la FPTPG, avec l'accord de son expert, a décidé d'abaisser son taux technique à 2,5% pour 2017 et à 2,25% dans le cadre d'un projet de recapitalisation et de passage à la primauté des cotisations ;

- la CP, avec l'accord de son expert, s'est fixé l'objectif d'atteindre un taux technique de 2,5%. A fin 2017, elle l'a abaissé de 3% à 2,75%. En outre, la CP étudie actuellement une modification de son plan de prestations en vue de poursuivre l'abaissement de son taux technique et de maintenir un taux de couverture supérieur à 100%.

Appréciation du risque de sortie de ressources liée à une recapitalisation de la CPEG et de la FPTPG

Seules la CPEG et la FPTPG bénéficient de la garantie de l'Etat, indispensables pour fonctionner en capitalisation partielle. Le risque lié à la garantie de l'Etat est apprécié sur la base des dispositions légales en matière d'équilibre financier sur une base annuelle et d'équilibre financier à long terme.

CPEG

La CPEG (la Caisse) est en équilibre financier annuel au 31 décembre 2017 (idem à fin 2016) selon les dispositions de la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (LCPEG). La performance réalisée en 2017 a permis de compenser la croissance élevée des engagements envers les pensionnés induite par les nombreux départs en retraite suite à l'entrée en vigueur du report d'un an de l'âge terme de retraite (âge pivot).

L'équilibre financier à long terme reste précaire, notamment en raison de la tendance à la baisse des taux techniques et de la volatilité des marchés financiers. La CPEG peut encore ajuster son plan de prestations en abaissant l'objectif des rentes des futurs pensionnés (selon le train de mesures structurelles communiqué par la CPEG en mai 2017). Cette situation incite l'Etat à trouver une solution de financement durable et pérenne, en vue de préserver l'attractivité des employeurs affiliés à la Caisse. A ce titre, le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi visant à pallier l'insuffisance de capitalisation de la CPEG afin de renforcer l'équilibre financier et d'atténuer les baisses de prestations envisagées par la Caisse dans le cadre de ses compétences. D'autres projets de loi émanant de députés visent également un objectif de recapitalisation.

Dans ces conditions, le risque de sortie de ressources est élevé et conditionné à l'adoption d'une loi par le Parlement.

FPTPG

La FPTPG (la Fondation) est en équilibre financier annuel au 31 décembre 2017 (idem à fin 2016) selon les dispositions de la Loi concernant la Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (LFPTPG).

En revanche, la Fondation n'est plus en mesure d'assurer son équilibre financier à long terme et doit encore abaisser son taux technique. Elle a d'ailleurs proposé un projet en vue d'être recapitalisée.

Le risque pour l'Etat reste néanmoins faible dans la mesure où les TPG pourraient supporter directement l'opération de recapitalisation.

Pas de provision pour recapitalisation au 31 décembre 2017

Aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2017 en l'absence d'obligation cantonale ou fédérale, contraignant l'Etat à recapitaliser la CPEG et la FPTPG, malgré la volonté du Conseil d'Etat et de députés de recapitaliser la CPEG à différents degrés.

13.2 Chiffres clés des caisses de prévoyance

Au 31 décembre	CPEG*		FPTPG*		CP**	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Engagements non couverts	8'226	8'809	240	247	aucun	aucun
Capitaux de prévoyance et prov. tech.	21'148	20'662	686	653	1'597	1'530
Capitaux de prévoyance actifs	9'293	9'464	307	288	774	769
Capitaux de prévoyance pensionnés	11'855	11'198	379	365	757	754
Taux technique d'évaluation	2.50%	2.50%	2.50%	2.75%	2.75%	3.00%
Tables actuarielles	VZ 2010 (P2017)	VZ 2010 (P2017)	LPP 2015	LPP 2015	VZ 2015 (P2017)	VZ 2015 (P2017)
Réserve de fluctuation de valeur	1'067	655	18	4	116	80
Fortune de prévoyance	12'922	11'853	446	406	1'713	1'610
Performance de la fortune	9.4%	5.7%	9.7%	4.7%	7.6%	5.4%
Actions	21.7%	5.8%	23.4%	5.2%	18.0%	4.7%
Obligations	2.7%	4.6%	1.8%	1.4%	1.6%	0.9%
Immobiliers	6.2%	8.7%	4.5%	5.7%	5.0%	12.1%
Allocation effective de la fortune						
Actions	32.6%	30.3%	29.4%	32.6%	30.0%	29.8%
Obligations	28.2%	28.6%	17.2%	16.6%	23.0%	20.1%
Immobiliers	30.5%	32.0%	38.3%	39.5%	32.0%	31.8%
Liquidités et autres actifs	8.7%	9.1%	15.1%	11.3%	15.0%	18.3%
Taux de couverture						
Taux de couverture global	61.1%	57.2%	65.2%	62.2%	107.3%	105.2%
Taux de couverture initial	50.5%	50.5%	55.1%	55.1%	n/a	n/a
Taux de couverture des pensionnés	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	n/a	n/a
Recapitalisation pour atteindre 80%	3'996	4'677	118	130	n/a	n/a
Analyse de sensibilité						
Avec un taux technique de	2.25%		n/d		2.50%	
Taux de couverture global	58.9%		n/d		103.5%	
Engagements non couverts	9'060		n/d		n/d	

n/a : non applicable - n/d : non disponible

* Garantie de l'Etat - ** Pas de garantie de l'Etat

Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)

En 2017, de nombreux assurés ont fait le choix d'anticiper leur retraite afin de bénéficier des conditions de départ encore en vigueur avant le report effectif d'un an de l'âge de retraite. Ainsi, le nombre de départs en retraite est passé de 687 à 1'541 entre 2016 et 2017 et a engendré une augmentation d'environ 650 millions des engagements envers les pensionnés.

13.3 Non comptabilisation des engagements de prévoyance selon IPSAS 25

	31.12.2017	31.12.2016
Valeur actuelle des obligations des caisses de prévoyance	34'399	33'973
Juste valeur de la fortune des caisses de prévoyance	-14'958	-13'542
Valeur actuelle des obligations non couvertes caisses de prévoyance	19'442	20'431
Rente-pont retraite	350	336
Autres engagements SIG	10	10
Valeur actuelle d'autres obligations non couvertes	360	346
VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS NON COUVERTES	19'802	20'777

Effets sur le résultat net	31.12.2017	31.12.2016
Résultat net publié	292	333
Cotisations	777	669
Composantes du coût en résultat net	-399	-1'083
Résultat net retraité	670	-81

Effets sur les fonds propres	31.12.2017	31.12.2016
Fonds propres publiés	8'031	7'640
Valeur actuelle des obligations non couvertes	19'802	20'777
Rente-pont retraite envers les pensionnés reconnue au passif du bilan	-78	-60
Valeur actuelle des obligations non couvertes et non comptabilisées	19'724	20'717
Fonds propres retraités	-11'693	-13'077

Caisses de prévoyance	31.12.2017	31.12.2016
CPEG - entités consolidées	16'784	17'318
CPEG - entités non consolidées	1'422	1'538
CPEG - total	18'207	18'856
FPTPG	613	665
CPI-SIG (CAP)	622	911
Valeur actuelle des obligations non couvertes caisses de prévoyance	19'442	20'431

Valeur actuelle des obligations non couvertes caisses de prévoyance	2017	2016
Solde au 1er janvier	20'431	19'935
Coût des services rendus au cours de l'exercice	896	900
Coût des services passés	-641	
Intérêts nets	145	182
Composantes du coût en résultat net	399	1'083
Composantes du coût en fonds propres	-612	82
Cotisations	-777	-669
Solde au 31 décembre	19'442	20'431

Champ d'application

L'évaluation porte sur les avantages accordés :

- à l'ensemble des assurés de la CPEG et de la FPTPG en raison de la garantie de l'Etat ;
- au personnel affilié à la Caisse de prévoyance interne des SIG (CPI-SIG) ;
- dans le cadre des ponts-retraites.

En revanche, cette évaluation ne porte pas sur les avantages accordés au personnel affilié à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP), aux caisses de prévoyance de Palexpo ou des Ports Francs, ni sur les autres avantages à la charge de l'Etat.

Hypothèses actuarielles

	31.12.2017	31.12.2016
Actualisation	0.65% - 0.75%	0.60% - 0.70%
Hausse salaires	0.53% - 1.00%	0.53% - 1.25%
Hausse rentes	0.00%	0.00%
Tables de mortalité	VZ2010/2015 g LPP2015 g	VZ2010/2015 g LPP2015 g

Pont retraite de l'Etat

L'estimation de l'âge de prise de retraite est délicate compte tenu des modifications de prestations, des garanties en place pour une partie des assurés, et des comportements induits par des modifications ultérieures du plan de la CPEG.

Motifs de la non comptabilisation des engagements de prévoyance IPSAS 25

La comptabilisation des engagements de prévoyance selon la norme IPSAS 25 n'est pas envisageable au vu des conséquences financières considérables qu'elle pourrait occasionner sur la gestion financière de l'Etat.

Pas de prise en compte d'un partage des risques entre employeur et employés

En Suisse, les caisses de prévoyance sont gérées de manière paritaire par les porteurs de risques, à savoir les employeurs et les employés. Cette gestion paritaire suggère un partage des risques entre les employeurs et les employés. Or, la norme IPSAS 25 part du postulat de base que les employeurs supportent l'intégralité des risques financiers encourus sur les engagements pris envers les employés. En outre, dans le calcul des obligations, il est difficile d'évaluer par avance un partage des risques qui dépend du vote d'une loi par le Parlement, voire d'une votation populaire.

Des engagements significativement plus élevés

Au 31 décembre 2017	CPEG
Fortune de prévoyance	12'922
Swiss GAAP RPC & LPP	
Taux technique	2.5%
Engagements bruts	21'148
Engagements non couverts	8'226
Taux de couverture	61%
IPSAS / IFRS	
Taux d'actualisation	0.70%
Valeur actuelles (VA) des obligations	31'129
VA des obligations non couvertes	18'207
Taux de couverture	42%

Contrairement à l'objectif poursuivi par le taux technique, la norme IPSAS 25 ne permet pas d'anticiper les performances dans le calcul des obligations, mais prescrit de prendre en compte le taux d'intérêt des obligations suisses de bonne qualité (0,7%).

Des charges plus élevées

Au niveau du compte de résultat, la norme IPSAS 25 vise à donner une représentation économique des droits supplémentaires acquis par les employés. Le montant de ces droits peut être presque deux fois plus élevé que celui des cotisations employeur.

Au 31 décembre 2017	CPEG
Coût services rendus sur l'exercice	846
Intérêts nets	133
Charge IPSAS 25 hors effet âge pivot	979
Cotisations employeur	570

Des effets significatifs sur le résultat net en cas de modification des prestations

La norme IPSAS 25 requiert que toute adaptation des prestations soit comptabilisée immédiatement en résultat. Concrètement, si l'organe suprême de la caisse de prévoyance décide d'une baisse de prestation, l'économie réalisée sur la baisse des obligations viendrait améliorer le résultat net. L'effet dépend de l'ampleur des mesures prises. Le tableau ci-dessous illustre l'effet du report d'un an de l'âge de retraite, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018 à la CPEG.

Au 31 décembre 2017	CPEG
Charge IPSAS 25 hors effet âge retraite	979
Effet report de 1 an de l'âge de retraite	-668
Charge IPSAS 25 avec effet âge retraite	311

En outre, une baisse de 10% de l'objectif de rente de la CPEG (54% au lieu de 60%) contribuerait à améliorer le résultat net de l'ordre de 1,3 milliard.

Mais pas d'effet sur le résultat net en cas de recapitalisation

A l'inverse, une éventuelle hausse de financement (cotisation, recapitalisation) n'aurait aucun effet sur le résultat net. Les obligations non couvertes au passif du bilan ne diminueraient pas immédiatement, mais seulement au rythme des apports effectifs à la fortune de la caisse de prévoyance. Ainsi, une décision de recapitalisation de la CPEG ne transparaîtrait pas dans le résultat net de l'Etat.

14 Gestion des risques

Rôles et responsabilités

Dans le cadre de son action publique et de ses activités opérationnelles, le Groupe est exposé notamment aux risques de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Les risques financiers sont gérés de manière indépendante par l'Etat, les entités et entreprises publiques du Groupe.

L'Etat gère ces risques en :

- optimisant les conditions de refinancement auprès d'un grand nombre d'investisseurs ;
- diversifiant les contreparties ;
- recourant en cas de besoin à des instruments financiers dérivés, uniquement dans un but de couverture de l'exposition aux risques ;
- mettant à disposition des principales entités publiques subventionnées un mécanisme d'optimisation des flux de trésorerie dans le cadre de la gestion centralisée des liquidités ;
- établissant un reporting régulier à l'intention du conseiller d'Etat chargé du Département des finances (DF).

SIG est exposé aux risques de liquidité, de crédit et de marché. Le Conseil d'administration de SIG a approuvé une « politique de gestion globale des risques financiers », ainsi que certaines limites d'engagements en termes de quantité et de valeur. L'objectif de cette politique de gestion est de définir le cadre dans lequel les opérations correspondantes doivent être réalisées. Un manuel complète la politique de gestion des risques. Une liste des contreparties autorisées est également établie.

Selon les cas, **les autres entités** recourent à des instruments de couverture pour limiter leurs risques financiers. Ces risques sont généralement moindres en raison de la nature des opérations financières et du soutien financier de l'Etat. Toutefois, Genève Aéroport, FTI et Palexpo ne bénéficient d'aucune aide financière et développent une gestion des risques adaptée à la complexité de leurs activités opérationnelles.

Risque de taux d'intérêt

	31.12.2017		31.12.2016	
Emprunts CT	1'963	12%	2'011	12%
Emprunts LT - variables	370	2%	120	1%
Sous-total - variable	2'332	15%	2'131	13%
Emprunts LT - fixes	13'659	85%	14'021	87%
Emprunts - valeur nom.	15'992	100%	16'152	100%
Ajust. liés au coût amorti	-20		-25	
TOTAL EMPRUNTS	15'972		16'126	

Risque de taux d'intérêt (suite)

A l'Etat, la part maximale de la dette à taux variable est fixée dans la stratégie annuelle de gestion de la dette et est généralement limitée à un maximum de 30% de la dette totale. Cette part est de 16% au 31 décembre 2017 (2016 : 14%). Aucun instrument financier de couverture n'a été contracté contre le risque de taux d'intérêt à fin 2017 (2016 : idem).

Les instruments financiers utilisés par SIG, Genève Aéroport et TPG ne sont contractés qu'à des fins de couverture :

- SIG appréhende le risque essentiellement en termes de diminution du coût moyen de la dette existante tout en s'assurant que la dette à taux variable ne dépasse pas un pourcentage défini de la dette totale ;
- Genève Aéroport limite son exposition sur les taux d'intérêt engendrée par les emprunts à taux variable en les couvrant par des taux fixes à hauteur de 70% minimum ;
- en cas de besoin, TPG contracte des instruments financiers spécifiques.

Les autres entités sont peu exposées au risque de taux d'intérêt.

Sensibilité résultat	31.12.2017	31.12.2016
Taux d'intérêt : -100 points	-	-
Taux d'intérêt : +100 points	-20	-18

Aucune diminution de taux d'intérêt n'est appliquée, compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêt actuels.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Ce risque concerne essentiellement les créances et liquidités.

Les créances sont perçues par l'Etat dans le cadre de ses fonctions régaliennes ou en contrepartie d'une prestation. Le risque est limité dans la mesure où ces créances sont réparties entre un grand nombre de personnes physiques et morales domiciliées dans le canton de Genève.

Le Groupe possède l'essentiel de ses comptes bancaires auprès de contreparties de premier ordre. Le risque est limité dans la mesure où les liquidités sont déposées auprès de différents établissements bancaires.

L'exposition du Groupe au risque de crédit à l'égard d'une seule contrepartie n'est pas importante. La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit.

Risque de change

Au bilan	31.12.2017	31.12.2016
Liquidités EUR	13	8
Créances EUR	2	48
Dettes EUR	-14	-4
Autres actifs EUR	133	71
Autres actifs autres devises	99	67
RISQUE NET	233	191

Le Groupe n'a pas d'emprunt en devises au 31 décembre 2017 (2016 : idem).

A l'**Etat**, le risque de change sur dettes et créances en devises est faible car l'essentiel des activités sont libellées en francs suisses et les positions de liquidités en devises sont peu significatives. Toutefois, l'Etat conserve des disponibilités en EUR pour couvrir ses engagements.

SIG réalise des achats d'électricité en EUR et minimise l'incidence des variations du taux de change EUR / CHF sur ses charges financières en recourant à des instruments financiers de couverture (options de change et achats à terme) dont les limites d'engagements et les contreparties sont réglées dans le cadre de la politique de gestion des risques financiers.

UNIGE peut être confronté au risque de change dans le cadre de ses activités de recherche ou de prestataire de service. L'université couvre ce risque de manière naturelle, par exemple en conservant des disponibilités en devises pour couvrir les engagements.

	31.12.2017	31.12.2016
Change EUR/CHF : -10%	-21	-16
Change EUR/CHF : +10%	21	16

Risque de prix sur l'approvisionnement en électricité et en gaz

Dans le cadre de son activité opérationnelle liée à la vente de gaz et d'électricité, **SIG** est exposé aux variations des prix des énergies (prix de marché), à la fiabilité des sources d'approvisionnement et à la faible liquidité du marché énergétique suisse.

Les portefeuilles d'énergies électriques et de gaz sont gérés dans une optique de couverture des besoins en énergie à un coût minimum. Sont également couverts les risques de prix du marché et de volume liés aux positions ouvertes, ainsi que les risques liés à la défaillance de contreparties.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

L'Etat gère le risque de liquidité en s'assurant d'obtenir, dans des délais appropriés, les financements nécessaires aux engagements courants. L'Etat cherche ainsi à :

- limiter la part de sa dette à court terme à 25% en moyenne ;
- disposer de lignes de crédit, confirmées ou non confirmées, appropriées et en suffisance ;
- maintenir une diversification de ses sources de financement tant sur le court terme (contreparties bancaires, compagnies d'assurances, collectivités publiques, etc.) que sur le long terme (émission d'emprunts publics et/ou privés), en Suisse ou en Europe ;
- optimiser la gestion de la dette financière afin d'en limiter le niveau (par exemple, par le développement de conventions de « cash pooling » avec les entités subventionnées) ;
- anticiper au mieux les besoins de financement et de refinancement tant à court terme qu'à long terme ;
- suivre l'évolution du marché afin de saisir les opportunités créées par les demandes des investisseurs qui seraient en ligne avec ses propres besoins.

L'Etat couvre une grande partie du risque de liquidité auquel les entités publiques pourraient être exposées. Il met à disposition des entités adhérant à la caisse centralisée, les liquidités nécessaires à leur fonctionnement. Néanmoins, il n'apporte en principe aucun financement durable aux entités pour leurs propres investissements, que ce soit dans le cadre de la caisse centralisée ou dans le cadre de prêts. L'Etat peut néanmoins soutenir des investissements par le biais de subventions d'investissement, de dotations en capital ou de garanties. Ainsi, les entités publiques doivent assumer le risque de liquidité non couvert par l'Etat en fonction de leur patrimoine et de leur capacité bénéficiaire.

Par ailleurs, l'Etat mandate l'agence de notation Standard & Poor's afin d'obtenir une note de crédit pour ses émissions d'emprunts publics et ainsi améliorer sa visibilité et sa transparence financière auprès des investisseurs. L'agence attribue à l'Etat la note AA- depuis 2010. Néanmoins, en novembre 2016, l'agence a revu à la baisse la perspective de la note AA- de stable à négative, et a confirmé cette perspective en novembre 2017.

Risque de liquidité (suite)

L'analyse de maturité met en évidence la durée contractuelle résiduelle des passifs financiers non dérivés du Groupe à la date de clôture. Les montants indiqués dans les tableaux ci-dessous représentent le flux de trésorerie contractuel non actualisé selon la date la plus rapprochée à laquelle le Groupe pourrait être tenu d'effectuer un paiement.

Au 31 décembre 2017	A moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Fournisseurs et autres créanciers	1'157	-	-	-	1'157
Emprunts courants	2'800	0	0	0	2'800
Emprunts non courants	29	2'187	2'803	10'112	15'131
Autres passifs financiers courants	2'393	-	-	2	2'395
Autres passifs financiers non courants	42	145	100	244	531
PASSIFS FINANCIERS	6'421	2'332	2'903	10'359	22'015

Au 31 décembre 2016	A moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Fournisseurs et autres créanciers	1'178	-	-	-	1'178
Emprunts courants	3'338	-	0	0	3'338
Emprunts non courants	26	2'054	3'060	9'796	14'935
Autres passifs financiers courants	2'415	-	-	3	2'419
Autres passifs financiers non courants	112	116	85	217	529
PASSIFS FINANCIERS	7'070	2'170	3'144	10'016	22'400

Les montants relatifs aux emprunts non courants dont l'échéance est prévue à moins d'un an concernent les emprunts hypothécaires de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) devant être refinancés l'année suivante.

Les emprunts hypothécaires (hypothèques de 1^{er} rang) des fondations immobilières (FIDP et FPLC), pour lesquels aucun remboursement ou amortissement conventionnel n'est prévu, sont présentés dans les emprunts non courants à plus de 5 ans, indépendamment de l'échéance du taux d'intérêt.

15 Instruments financiers

15.1 Actifs et passifs financiers par catégorie

<i>Au 31 décembre 2017</i>	Actifs et passifs financiers à la juste valeur		Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		Autres actifs financiers	Autres passifs financiers	Total
	Prêts et créances						
ACTIF COURANT							
Trésorerie		343					343
Créances revenus fiscaux		2'250					2'250
Créances livraisons, services		686					686
Autres actifs financiers	407	137					544
ACTIF NON COURANT							
Participations non consolidées					752		752
Autres actifs financiers	132	1'218	1	-		0	1'351
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	539	4'634	1	752	0	0	5'926
PASSIF COURANT							
Fournisseurs et créanciers						1'157	1'157
Emprunts courants						2'605	2'605
Autres passifs financiers	19					2'376	2'395
PASSIF NON COURANT							
Emprunts non courants						13'367	13'367
Autres passifs financiers	7					524	531
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	26	-	-	-	-	20'029	20'055

<i>Au 31 décembre 2016</i>	Actifs et passifs financiers à la juste valeur		Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		Autres actifs financiers	Autres passifs financiers	Total
	Prêts et créances						
ACTIF COURANT							
Trésorerie		384					384
Créances revenus fiscaux		2'101					2'101
Créances livraisons, services		716					716
Autres actifs financiers	302	486					788
ACTIF NON COURANT							
Participations non consolidées					703		703
Autres actifs financiers	152	1'119	24	-		0	1'295
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	454	4'806	24	703	0	0	5'987
PASSIF COURANT							
Fournisseurs et créanciers						1'178	1'178
Emprunts courants						3'118	3'118
Autres passifs financiers	30					2'389	2'419
PASSIF NON COURANT							
Emprunts non courants						13'009	13'009
Autres passifs financiers	0					529	529
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	30	-	-	-	-	20'222	20'253

15.2 Juste valeur des instruments financiers (par niveau)

31 décembre 2017	N1	N2	N3	Total
Participations	530	1	221	752
Autres actifs fin. C	395	12	-	407
Autres actifs fin. NC	127	6	-0	133
Autres passifs fin. C	5	14	-	19
Autres passifs fin. NC	-	7	-	7

C : courant NC : non courant

31 décembre 2016	N1	N2	N3	Total
Participations	478	1	224	703
Autres actifs fin. C	302	7	-	308
Autres actifs fin. NC	151	1	-	153
Autres passifs fin. C	5	25	-	30
Autres passifs fin. NC	-	0	-	0

C : courant NC : non courant

N1 - niveau 1 : actifs et passifs financiers négociés sur des marchés actifs et liquides, dont la juste valeur correspond aux cours du marché (titres cotés et opérations à terme d'électricité).

N2 - niveau 2 : actifs et passifs financiers non négociés sur des marchés actifs et liquides, mais dont la juste valeur est établie sur la base des prix de transactions observables sur les marchés, directement comme prix de référence ou indirectement comme prix dérivé.

N3 - niveau 3 : actifs et passifs financiers dont la juste valeur ne peut être établie sur la base de données observables du marché, mais par des analyses de flux de trésorerie non fondées sur des prix de transactions observables sur les marchés (titres et capitaux de dotation évalués au coût).

Aucune des variations de valeur entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016 n'est due à un changement d'affectation de niveau de la juste valeur des actifs et passifs financiers.

16 Information relative aux parties liées

16.1 Information sur le niveau de contrôle du Groupe

Entités contrôlées par l'Etat	% contrôle	
	2017	2016
Banque Cantonale de Genève (BCGE)		
a Pourcentage des droits de vote	44% ^a	50% ^a
b Fraction du capital	44% ^b	44% ^b
Caisse cantonale genevoise de chômage	100%	100%
Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC)	100%	100%
Caisse d'allocations familiales des administrations et institutions cantonales (CAFAC)	100%	100%
Caisse d'allocations familiales pour personnes sans activité (CAFNA)	100%	100%
Caisse publique de prêts sur gages	100%	100%
Cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana*	-	100%
EMS « la Vespérale »	100%	100%
Établissements publics pour l'intégration (EPI)	100%	100%
Fondation d'aide aux entreprises	100%	100%
Fondation des Ateliers Feux-Verts (FAFV)	100%	100%
Fondation du Centre International de Genève**	-	100%
Fondation Ecllosion	100%	100%
Fondation officielle de la jeunesse	100%	100%
Fonds cantonal de compensation de l'assurance-maternité	100%	100%

* fusionnées au sein des HUG le 01.07.2016

** fusionnée au sein de la FIPOI le 25.04.2017

Entités contrôlées par l'Etat	% contrôle	
	2017	2016
Fonds cantonal de compensation des allocations familiales	100%	100%
Fonds de l'aide au sport	100%	100%
Fonds de répartition des bénéfices de la Loterie Romande (organe de répartition)	100%	100%
Haute école de musique - Conservatoire supérieur de musique de Genève (HEM-CSMG)	100%	100%
Haute école spécialisée de Suisse occidentale - Genève (HES-SO Genève)	100%	100%
Laboratoire d'horlogerie et de microtechnique de Genève (LHMG)	100%	100%
Maison de retraite du Petit-Saconnex	100%	100%
Maison de Vessy	100%	100%
Office cantonal de l'assurance invalidité	100%	100%
Office cantonal des assurances sociales	100%	100%
Rentes genevoises	100%	100%
Service cantonal d'allocations familiales (SCAF)	100%	100%
SI de Terrains Nord Aviation SA	100%	100%
Société genevoise de patronage (SGP)	100%	100%

16.1 Information sur le niveau de contrôle du Groupe (suite)

Entités contrôlées par l'UNIGE	% contrôle	
	2017	2016
Fondation Ernest Boninchi	nd	nd
Fondation Ernst et Lucie Schmidheiny	nd	nd
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	nd	nd
Fondation Université du 3ème âge de Genève	nd	nd

nd : non disponible

Entités contrôlées par Palexpo	% contrôle	
	2017	2016
Promex SA	100%	100%

Entités sous influence de l'Etat	2017		2016	
Groupe CGN SA	15%		15%	
Fondation franco-suisse pour la recherche et la technologie, (radiée)		-		10%
Fondation Zoubov	33%		33%	

Entités contrôlées conjointement par l'Etat	2017		2016	
Centre d'Accueil-Genève Internationale (CAGI)	33%		33%	
Coopérative romande de cautionnement	8%		8%	
Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain (Fondamco)	33%		33%	
Fondation des Cinémas du Grütli	50%		50%	
Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue	33%		33%	
Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASE)	50%		50%	
Fondation Neptune	29%		29%	
Fondation Office pour la Promotion des produits agricoles Genève (OPAGE)	17%		17%	
Fondation pour les zones agricoles spéciales (FZAS)	33%		33%	
Fondation romande de détention (LMC)	33%		33%	
Fondation romande pour le cinéma	25%		25%	
Fondation latine Projets pilotes - Addictions	17%		17%	
Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Transports Publics	38%		38%	
Groupement intercommunal d'animation parascolaire (GIAP)	40%		40%	
Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) Téléphérique du Salève	50%		50%	
Haute école de théâtre de Suisse romande (HETSR)	14%		14%	
Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO)	20%		20%	
Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)	50%		50%	

copropriétaires

Etat de Genève / Confédération / autres collectivités publiques et privées
Vaud / Fribourg / Valais /Neuchâtel
Fondation du Musée d'art moderne et contemporain de Genève / Ville de Genève
Ville de Genève
Associations professionnelles d'employeurs / Associations professionnelles des travailleurs
Communes genevoises
nd
Chambre genevoise d'agriculture / Union maraîchère de Genève / Association des organisations viticoles genevoises / Société d'arboriculture fruitière de Genève / Syndicat patronal des horticulteurs
Association des communes genevoises / Union maraîchère de Genève / AgriGenève / Groupement technique horticole genevois
Vaud / Neuchâtel
Cantons romands, ville de Genève, ville de Lausanne
Autres cantons romands
Canton de Vaud / Départements Ain et Haute-Savoie / Communes françaises
Communes genevoises
Communes françaises
Cantons romands / Berne
Cantons romands
Confédération

16.1 Information sur le niveau de contrôle du Groupe (suite)

Entités contrôlées conjointement par l'UNIGE	% contrôle		Principaux copropriétaires
	2017	2016	
Association Genevoise pour les Métiers de Laboratoire (AGEMEL)	nd	nd	HEPIA, Ville GE, SIG, Givaudan, Etat GE
Centre d'Imagerie Biomédicale (CIBM)	nd	nd	UNIL, EPFL, HUG, CHUV
Centre de créativité de Genève	nd	nd	HES, Etat GE
Centre de modélisation scientifique avancée (CADMOS)	nd	nd	UNIL, EPFL
Centre interprofessionnel de simulation	nd	nd	HUG, HES SO
Fondation Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS)	nd	nd	UNIL, Ecole hôtelière, Etat de Vaud, Ville de Lausanne, IDHEAP, EPFL; CIO et IMD Business School
Fondation Archives Jean Plaget	nd	nd	Société académique Genève, famille
Fondation Centre de recherches médicales Carlos et Elsie de Reuter	nd	nd	HUG
Fondation Dialogue des Savoirs (cessation d'activité)	nd	nd	UNI ZH, UNIL et UNI NE
Fondation du Secteur Petite Enfance Université	nd	nd	Ville GE
Fondation Institut Suisse de Bioinformatique (SIB)	nd	nd	EPFL, ETH ZH, UNI BE, UNI BS, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI TI et HUG
Fondation Institut universitaire romand de Santé au Travail	nd	nd	Etat GE, Etat Vaud, UNIL et autres cantons latins
Fondation pour recherches médicales	nd	nd	Etat GE, HUG et Association pour recherches médicales
Fondation privée des Hôpitaux universitaires de Genève	nd	nd	HUG
Fondation du sanatorium universitaire Suisse	nd	nd	Hautes écoles universitaires
Fondation Swiss Research Institute on Commodities	nd	nd	Etat GE, Confédération, GTSA et SCTA
Health 2030	nd	na	EPFL, CHUV, HUG, UNIL, UNI BE et Inselspital
Institut Confucius de Genève	nd	nd	Université Renmin (Pékin), Hanban
Institut genevois pour la gestion du patrimoine	nd	nd	GFR, Genève place financière
Réseau suisse des études internationales (SNIS, ex RUIG)	nd	nd	IHEID
Swiss Library Service Platform	nd	na	ETZH, FHO, FH BE, HES SO, UNI BS, UNI BE, UNI FR, UNI SG, UNI TI, UNI ZH, ZB, ZHB LU, ZHAW et ZHDK
Swiss School of Public Health (SSPH+)	nd	nd	UNI BS, UNI BE, UNIL, UNI ZH et UNI TI
SwissSIMS	nd	nd	UNIL, UNIBE, ETHZ
Switch	nd	na	EPFZ, EPFL, canton universitaires, UNI TI, UNI BS, UNI BE, UNI LU, UNI SG, UNI ZH, UNI FR, UNIL, UNI NE, BFH, FHNW, FHO, HES SE, HSLU, SUPSI, ZFH, Hautes écoles de pédagogie Berne et Valais
Fondation du Centre Suisse de Toxicologie Humaine Appliquée (SCAHT)	nd	nd	UNI BS, UNIL
Fondation Institut d'Imagerie Moléculaire Translationnelle (IIMT)	nd	nd	EPFL, HUG
Fondation Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB)	nd	nd	UNIL, Etat VS et Ville de Sion
Fondation de la Faculté Autonome de Théologie Protestante de Genève	nd	nd	Etat GE, Eglise protestante de Genève

nd : non disponible / na : non applicable

16.1 Information sur le niveau de contrôle du Groupe (suite)

Autres parties liées	Autres parties liées (suite)
Association de Soutien en Faveur de l'Economie Romande (ASFER)	Fondation pour l'Écrit du Salon International du Livre et de la Presse
Enerdis Approvisionnement SA	Fonds d'entretien et de renouvellement des voies de la Zimeysa
Eventech SA	Fonds intercommunal d'assainissement (FIA)
Exsal SA	Gemexpo SA
Energiedienst Holding AG	Office de Promotion des Industries et des Technologies
Fondation du Comité permanent du Salon international de l'automobile	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG)
Fondation Auguste Roth	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison (CP)
Fondation Dr Renée Girod	Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG)
Fondation Foyer-Handicap	Fondation Genève Tourisme & Congrès
Fondation pour les Arts Visuels	Sesam SA
Fondation Berthe Bonna-Rapin	SOHO HOLDING SA
	Sw isspow er Renew ables AG

16.2 Opérations entre parties liées

Dans le cadre de conventions valables jusqu'au 31 décembre 2030, SIG a la possibilité de s'approvisionner en électricité auprès d'EOS pour une quantité annuelle maximum fixée à un prix équivalent au coût moyen de production d'EOS. La différence cumulée pendant la période indiquée, entre le prix de vente moyen d'EOS et son coût moyen de production sur les quantités prélevées par SIG, ne pourra excéder un certain plafond. L'exercice de ce droit d'achat par SIG dépend des conditions du marché. La valeur estimée de cette option pour un horizon à cinq ans est nulle au 31 décembre 2017 (2016 : nulle).

EOS a concédé à SIG un droit de prélèvement sur la production de la société Forces Motrices Hongrin-Léman SA (FMHL). Ce droit permet d'acquérir une quantité prédéfinie d'énergie au prix de revient de la production ou de recevoir son équivalent financier. La valeur estimée de cette option pour un horizon à cinq ans est nulle au 31 décembre 2017 (2016 : nulle).

SIG a pris des participations dans des sociétés actives dans le domaine de l'éolien. Des contrats de prêt en faveur de ces sociétés ont également été conclus. Le montant résiduel que ces sociétés peuvent emprunter est de 7 millions au 31 décembre 2017 (2016 : 5 millions).

16.3 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent :

- à l'Etat : les conseillers d'Etat, la chancelière d'Etat, le procureur général, les secrétaires généraux (y compris le secrétaire général du Pouvoir judiciaire), le Sautier et les directeurs généraux ;
- dans les entités et les entreprises publiques : les membres des organes de direction et d'administration.

Rémunération conseils d'administration

	2017	2016
Jetons de présence	6	6
Nombre de personnes (unité)	237	237

Rémunération directions

	2017	2016
Salaires et charges sociales de la direction	34	35
Nombre de personnes (unité)	136	147
Equivalent temps plein (ETP)	132	140

Autres rémunérations et avantages

Les conseillers d'Etat, la chancelière d'Etat et les magistrats de la Cour des comptes bénéficient de conditions de retraite différentes des membres du personnel de l'Etat, dont la principale caractéristique est notamment une durée de cotisation plus courte (par exemple, un conseiller d'Etat a le droit à une pension de retraite annuelle partielle après 8 ans de magistrature, et à une pension complète après 12 ans).

Cadre réglementaire

Les conditions des avantages postérieurs à l'emploi (et de rémunération) des conseillers d'Etat et de la chancellerie d'Etat sont détaillées dans la loi sur le traitement et la retraite des conseillers d'Etat et de la chancellerie d'Etat (LTRCE).

Les conditions des avantages postérieurs à l'emploi (et de rémunération) des magistrats du Pouvoir judiciaire sont détaillées dans la loi sur le traitement et la retraite des magistrats du Pouvoir judiciaire (LTRPJ).

La rémunération des autres principaux dirigeants est détaillée dans la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale et des établissements publics médicaux (LPAC).

17 Informations financières complémentaires sur la BCGE

L'Etat détient 44% des droits de vote au 31 décembre 2017 (2016 : 50%). En raison de son exclusion du périmètre de consolidation, des éléments d'informations financières complémentaires sont mentionnés ci-après.

Situation financière	31.12.2017	31.12.2016	Performance financière	2017	2016
Liquidités	3'436	3'360	Résultat opération intérêts	210	206
Créances hypothécaires	10'985	10'366	Résultat opération commissions	107	100
Créances sur la clientèle	4'707	4'607	Résultat du négoce	30	26
Immobilisations financières	1'750	1'832	Autres résultats	19	17
Autres actifs	1'794	1'228	Produits d'exploitation	366	349
TOTAL ACTIF	22'671	21'393	Charges de personnel	-134	-131
Engagements envers banques	2'542	2'349	Autres charges d'exploitation	-88	-90
Engagements envers la clientèle	14'549	13'233	Charges d'exploitation	-223	-222
Prêts et emprunts	3'432	3'081	Bénéfice brut	143	128
Autres passifs	676	1'343	Autres produits et charges	-62	-49
Fonds propres	1'472	1'386	RESULTAT NET	82	79
TOTAL PASSIF	22'671	21'393			

Les comptes de la BCGE sont établis conformément aux directives de la Finma sur les dispositions régissant l'établissement des comptes.

Soldes des avoirs, emprunts et instruments dérivés passifs du Groupe auprès de la BCGE

	31.12.2017	31.12.2016
Avoirs	129	154
Emprunts	1'364	1'424
Instruments dérivés actifs	20	-
Instruments dérivés passifs	19	-

Engagements hors bilan de la BCGE

	31.12.2017	31.12.2016
Engag. conditionnels	748	757
Engagements irrévocables	715	556
Autres opéra° hors bilan	232	238

18 Déclaration de conformité

Les présents états financiers sont préparés selon les dispositions prévues dans la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF) et le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF).

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF)

Les états financiers doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (art.18 LGAF).

Les normes IPSAS ainsi que les dérogations générales édictées par le Conseil d'Etat constituent le référentiel comptable principal applicable à la présentation des états financiers de l'Etat et des entités consolidées (art.19 al.1 LGAF).

Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF)

Le référentiel comptable principal au sens de l'article 19 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, est constitué par les normes internationales pour le secteur public (IPSAS) publiées par l'IPSAS Board, à l'exception des dérogations édictées par voie légale ainsi que par le présent règlement (art.3 REEF).

Dérogations (art.7 REEF)

- a) Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 25.
- b) Une provision est comptabilisée dans la mesure de la capacité financière de l'Etat afin de couvrir le risque que les taux prévus par la lettre c, alinéa 2, des dispositions transitoires de la modification du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public) de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982, ne soient pas atteints (IPSAS 19).
- c) Le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20).
- d) Les mises à disposition de moyens ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 29).
- e) Les moins-values, réalisées lors d'aliénations d'immeubles à titre d'apports en nature dans le cadre de projets d'utilité publique régis par des lois, sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 17).

Dispositions particulières (section 2 REEF)

Le montant qui doit être rétrocedé annuellement à la République française en application de l'Accord entre le Conseil fédéral suisse, agissant au nom de la République et canton de Genève, et le Gouvernement de la République française sur la compensation financière relative aux frontaliers travaillant à Genève, du 29 janvier 1973, est comptabilisé en déduction des produits de l'impôt perçu à la source sur le revenu de l'activité lucrative dépendante (art.9 al.1 REEF). Le montant de cette déduction est mentionné dans l'annexe aux états financiers de manière explicite et chiffrée (art.9 al.2 REEF).

Lorsqu'un bien-fonds subit une perte de valeur comptable à la suite d'une modification de limites de zones ou de l'entrée en force d'un plan localisé de quartier, celle-ci est imputée en priorité dans les fonds propres à concurrence maximale de l'évaluation effectuée dans le bilan d'entrée de l'Etat au 1^{er} janvier 2008 pour ce bien-fonds (art.13 REEF).

Les liquidités en monnaies étrangères détenues par l'Etat en raison d'un dépôt à la caisse des consignations de l'Etat, ainsi que d'une saisie ou confiscation opérée dans le cadre d'une procédure judiciaire sont présentées en placements financiers (autres actifs financiers) (art.13A REEF).

Les fonds affectés et financements spéciaux énumérés à l'annexe IV, faisant partie intégrante du présent règlement, sont gérés au bilan sans passage par les comptes de résultat ou d'investissement de l'Etat (approche dite « bilan/bilan »). Ils font l'objet d'une comptabilité distincte (art.13C al.1 REEF).

Les libéralités de tiers affectées dont le bénéficiaire est l'Etat sont gérées au bilan sans passage par les comptes de résultat ou d'investissement, à concurrence de la part qui ne concerne pas le financement d'une prestation faisant partie de l'arborescence des prestations de l'Etat (art.13C al.6 REEF).

Limitation dans l'application des dispositions légales et réglementaires

Les critères de classement entre immeubles d'exploitation et immeubles de placement n'ont pas été appliqués aux immeubles de la zone Praille-Acacias-Vernet (PAV) dans l'attente du vote du projet de loi sur la Fondation PAV. Le 23 février 2018, le Grand Conseil a refusé l'entrée en matière sur ce projet de loi. Le classement des immeubles sera clarifié dans le courant de l'année 2018 selon les décisions du Conseil d'Etat.

19 Consolidation

19.1 Méthodes

Intégration globale

Les entités placées sous le contrôle d'une entité contrôlante sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. L'entité contrôlante détient le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les résultats des entités filles sont compris dans le compte de résultat consolidé à compter de la date d'entrée en vigueur de l'acquisition, de la fondation de l'entité ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la cession ou de la liquidation de l'entité.

Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des entités filles afin que leurs méthodes comptables concordent avec celles de l'entité contrôlante. Les transactions, soldes, produits et charges intragroupes sont entièrement éliminés lors de la consolidation. Les intérêts minoritaires dans l'actif net (excluant le goodwill) des entités consolidées sont présentés séparément des fonds propres de l'entité contrôlante.

Mise en équivalence

Les entités dans lesquelles l'Etat exerce une influence notable sont des entités associées, consolidées selon la méthode de mise en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

Les entités contrôlées conjointement (les co-entités) sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Les participations dans des entités associées et les co-entités sont comptabilisées au coût dans le bilan consolidé et ajustées en fonction des variations de la quote-part de l'Etat dans l'actif net de l'entité associée après la date d'acquisition, sous déduction de toutes les pertes de valeur liées à chacune des participations.

19.2 Périmètre (le Groupe)

Critères de consolidation

Le périmètre de consolidation est défini selon les critères détaillés ci-après :

- le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable ;
- les prestations effectuées, qui doivent faire partie de l'une des politiques publiques publiées au budget.

Par ailleurs, l'une des deux conditions suivantes doit être remplie par les entités ou sous-groupes détenus directement par l'Etat :

- le montant total du bilan de l'entité contrôlée est supérieur à 100 millions ;
- les indemnités reçues de l'Etat par l'entité sont supérieures à 100 millions, que l'entité soit contrôlée ou non par l'Etat.

Périmètre

Le Groupe se compose de l'Etat et des entités qu'il détient directement :

	2017	2016	
○ L'Etat			
La République et Canton de Genève	-	-	Intégration globale
○ Établissements de droit public			
Aéroport international de Genève (Genève Aéroport)	100%	100%	Intégration globale
Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	100%	100%	Intégration globale
Hospice général (HG)	100%	100%	Intégration globale
Transports publics genevois (TPG)	100%	100%	Intégration globale
Université de Genève (UNIGE)	100%	100%	Intégration globale
Services industriels de Genève (SIG)	55%	55%	Intégration globale
○ Fondations de droit public			
Fondation des parkings (FdP)	100%	100%	Intégration globale
Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)	100%	100%	Intégration globale
Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)	100%	100%	Intégration globale
Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	100%	100%	Intégration globale
○ Fondations immobilières de droit public			
Fondation HBM Camille Martin	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM Emile Dupont	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM Emma Kammacher	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM Jean Dutoit	100%	100%	Intégration globale
Fondation HBM René et Kate Block	92%	92%	Intégration globale
○ Fondations de droit privé			
Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)	50%	50%	Mise en équivalence
○ Sociétés anonymes			
Palexpo SA	79%	79%	Intégration globale
Ports Francs et Entrepôts de Genève SA	87%	87%	Intégration globale

La BCGE est exclue du périmètre de consolidation car ses prestations ne font pas partie de l'une des politiques publiques publiées au budget.

Les entités détaillées ci-après représentent des sous-paliers de consolidation pour l'Etat :

	2017	2016	
○ Transports publics genevois (TPG)			
TPG France Sàrl	100%	100%	Intégration globale
TP Publicité SA	100%	100%	Intégration globale
TPG Vélo SA	100%	100%	Intégration globale
○ Université de Genève (UNIGE)			
SI Les Roseaux	100%	100%	Intégration globale
SI Pictet-de-Rochemont	100%	100%	Intégration globale
SI Radiosa	100%	100%	Intégration globale
SI Route de St-Julien	100%	100%	Intégration globale
SI Rue du 31 décembre	100%	100%	Intégration globale
Fonds général de l'Université	100%	100%	Intégration globale
Fondation Campus Biotech Geneva	50%	50%	Mise en équivalence

	2017	2016	
○ Services industriels de Genève (SIG)			
Secteur de l'électricité			
Sociétés des Forces Motrices de Chancy-Pougny SA (SFMCP)	72%	72%	Intégration globale
Securelec SA	100%	100%	Intégration globale
Compagnie Luminotechnique SA	100%	100%	Intégration globale
TourNEvent SA, en liquidation	100%	100%	Intégration globale
ennova SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de la Grandsonnaz SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de la Montagne de Moutier SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de la Montagne du Droit SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de la Montagne de Romont SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien du Mont de Boveresse SA	100%	100%	Intégration globale
Windpark Schwängimatt SA	100%	100%	Intégration globale
Parc Eolien de St-Brais SA	95%	95%	Intégration globale
Parc Eolien de Delémont SA	85%	85%	Intégration globale
Windpark Homberg AG	51%	51%	Intégration globale
Verrivent SA	50%	50%	Mise en équivalence
BavoisEole SA	49%	49%	Mise en équivalence
EssairVent SA	49%	49%	Mise en équivalence
Windpark Burg SA	40%	40%	Mise en équivalence
EOS Holding	20%	20%	Mise en équivalence
Parco eolico del San Gottardo SA	25%	25%	Mise en équivalence
Windpark Lindenberg AG	20%	-	Mise en équivalence
Securelec - Vaud SA	38%	38%	Mise en équivalence
Secteur du gaz et de l'énergie thermique			
Cadiom SA	51%	51%	Intégration globale*
CGC Holding SA	40%	40%	Mise en équivalence
Gaznat SA	38%	38%	Mise en équivalence
CadZiplo SA	33%	33%	Mise en équivalence
Secteur multiservices			
Services Industriels de Genève (France) (liquidée)	-	100%	NC (IG)**
Swisspower Energy SA (en liquidation)	30%	30%	Mise en équivalence
Secteur environnement			
PôleBio Energies SA	50%	33%	Intégration proportionnelle
○ Fondation des parkings (FdP)			
Parking Plaine de Plainpalais SA	49%	49%	Mise en équivalence
Parking Place de Cornavin SA	45%	45%	Mise en équivalence
○ Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)			
Rente Immobilière SA	100%	100%	Intégration globale
○ Palexpo SA			
SEG - Société d'exploitation et de gérance de la salle polyvalente de spectacles de Genève-Cointrin SA	100%	100%	Intégration globale
Palais Création SA	100%	100%	Intégration globale

* SIG consolide 69.4% de Cadiom SA car détient par ailleurs une participation indirecte à travers CGC Holding

** NC (IG): Non consolidé en 2017 (Intégration globale en 2016)

20 Principes et méthodes comptables

20.1 Base d'établissement

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et selon les principes de la comptabilité d'exercice et des coûts historiques, à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur.

20.2 Normes publiées et non encore adoptées

A la date d'approbation des présents états financiers, deux nouvelles normes IPSAS ont été publiées avec une entrée en vigueur à compter des périodes ouvertes au 1^{er} janvier 2018 :

- IPSAS 39 « Avantages du personnel » ;
- IPSAS 40 « Regroupements d'entreprises dans le secteur public ».

L'Etat n'applique pas de manière anticipée ces normes.

20.3 Recours à des estimations

Différentes estimations sont nécessaires pour établir la situation financière de l'Etat. Les estimations les plus significatives concernent les revenus liés aux impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques imposées au barème ordinaire, aux impôts sur le revenu des personnes physiques imposées à la source, aux impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales.

Impôt sur le revenu des personnes physiques imposées au barème ordinaire

L'estimation est calculée principalement sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance fondées sur l'évolution du PIB suisse :

- le taux de croissance du PIB suisse retenu pour 2017 (2016) émane de la synthèse trimestrielle de janvier 2018 (janvier 2017) du Groupe de perspectives économiques (GPE) et est positif de 1,3% (2016 : positif de 1,5%) ;
- une variation du taux de croissance du PIB suisse réel de 1% induirait une modification de l'impôt d'environ 22 millions, part cantonale à l'impôt fédéral direct comprise (2016 : 25 millions).

Par ailleurs, l'estimation des impôts pour l'année fiscale 2017 tient compte de la décision du Tribunal fédéral de confirmer la limitation de la déduction des frais de déplacement à 500 francs, soit 38 millions de revenus supplémentaires dans les revenus de l'année 2017.

Impôt sur la fortune des personnes physiques

L'estimation est calculée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des hypothèses de croissance déterminées à partir des statistiques fournies par la Banque nationale suisse (BNS) sur les dépôts de la clientèle auprès des banques. Le taux de croissance retenu pour 2017 est positif de 7%, après pondération des taux de croissance des éléments de fortune mobilière (obligations, actions, etc.) issus des statistiques officielles de la BNS (+0,9% entre 2015 et 2016).

Impôt sur le revenu des personnes physiques imposées à la source

L'estimation de l'impôt à la source est réalisée sur la base des versements des employeurs, des rectifications demandées par les employés, des rétrocessions aux autres cantons des irrécouvrables et des portés à valoir (taxations transférées au rôle ordinaire). L'estimation des portés à valoir nécessite de déterminer le nombre de quasi-résidents (QR), car les personnes physiques prélevées à la source ont jusqu'au 31 mars de l'année suivante pour demander le statut de QR pour l'année fiscale écoulée.

Le nombre de QR retenu pour 2017 est identique à celui 2016 pour les raisons suivantes :

- en 2016, le nombre de QR a diminué par rapport à 2015 suite au plafonnement de la déduction des frais de déplacement à 500 frs ;
- la décision du Tribunal fédéral de confirmer la limitation de la déduction des frais de déplacement à 500 francs devrait valider l'hypothèse d'un nombre de QR identique à 2016.
- une variation du nombre de QR de 1% induirait une variation de l'impôt (de signe opposé) d'environ 0,7 million, part cantonale à l'impôt fédéral direct comprise.

Impôt sur les bénéfices et le capital des personnes morales

L'estimation est réalisée sur la base des éléments des années fiscales antérieures et des réponses aux questionnaires retournés en janvier 2018 par plus de 100 entreprises représentant plus de 40% du total de l'impôt. Les entreprises consultées donnent des indications sur les bénéfices de l'année écoulée. A ce titre, une variation du taux de croissance du bénéfice de 1% induirait une modification de l'impôt d'environ 13 millions, part cantonale à l'impôt fédéral direct comprise (2016 : 13 millions).

20.4 Présentation des états financiers

Compte de résultat

Il est composé de produits et de charges :

- les produits sont des entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiels de services qui conduisent à une augmentation des fonds propres ;
- les charges sont des diminutions d'avantages économiques ou de potentiels de services, sous forme de sortie ou de consommation d'actifs ou de survenance de passifs, qui ont pour résultat de diminuer les fonds propres.

Le résultat indique la performance financière du Groupe pour l'année présentée.

Bilan

Il est composé d'actifs et de passifs :

- les actifs sont des ressources contrôlées par le Groupe du fait d'événements passés et dont il attend des avantages économiques ou des potentiels de services ;
- les passifs sont des obligations actuelles du Groupe résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire, pour le Groupe, par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou de potentiels de services.

Le bilan est présenté en séparant les éléments courants des éléments non courants : les actifs et les passifs dont l'échéance est inférieure à douze mois ou n'est pas connue et déterminée sont classés en éléments courants et, au-delà, en éléments non courants. Les actifs courants et non courants sont présentés en fonction de leur ordre de disponibilité ; les passifs courants et non courants le sont en fonction de leur ordre d'exigibilité.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie identifie les sources d'entrées de trésorerie, les éléments donnant lieu à des sorties de trésorerie pendant la période, et le solde de trésorerie à la clôture.

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte, à partir du résultat net. Il est ventilé selon les trois catégories suivantes : exploitation, investissement et financement.

L'autofinancement est calculé sur la base de l'ensemble des charges et produits des résultats d'exploitation et financiers, après retraitement des éléments calculés.

Tableau de mouvement des fonds propres

Il met en évidence l'origine des augmentations et diminutions de fonds propres entre l'ouverture et la clôture de l'exercice.

Les mouvements de fonds propres proviennent :

- du résultat net de l'exercice ;
- des fonds sous capital propre ;
- de la réserve conjoncturelle ;
- de la réserve de réévaluation.

Changements de présentation

Des changements de présentation ont eu lieu durant 2017. A de fins de comparabilité, les comptes 2016 ont été retraités.

20.5 Opérations sans contrepartie directe

Impôts

Les produits générés par les impôts sont des opérations sans contrepartie directe, comptabilisées lorsque l'événement imposable a lieu pour le contribuable :

- impôt sur le revenu : acquisition du revenu durant l'année fiscale,
- impôt sur la fortune : existence de la fortune au 31 décembre,
- impôt sur le bénéfice : réalisation du bénéfice au cours de l'exercice commercial,
- impôt sur le capital : existence du capital, le dernier jour de l'exercice commercial,
- impôt immobilier complémentaire : propriété ou usufruit du bien immobilier au 31 décembre,
- impôt sur les véhicules à moteur : véhicule immatriculé pendant l'année fiscale,
- impôt sur les prestations en capital : le jour du droit à disposer de la prestation en capital,
- impôt sur les bénéfices et gains immobiliers : le jour du transfert de propriété,
- droits d'enregistrement : le jour de l'établissement de l'acte devant être enregistré,
- droits de successions : le jour du décès de la personne domiciliée dans le canton ou propriétaire d'un bien immobilier dans le canton,
- taxe personnelle : domicile du contribuable sur le territoire cantonal au 31 décembre,
- impôt sur les casinos, impôt sur les chiens : recettes du casino et possession d'un chien durant l'année fiscale.

L'impôt sur le revenu, la fortune, le bénéfice, le capital et l'impôt immobilier complémentaire sont des impôts périodiques. Vu les délais octroyés aux contribuables pour remettre leur déclaration d'impôt, ces impôts périodiques sont comptabilisés sur la base de modèles d'estimations propres à chaque impôt. Sachant que les taxations interviennent pour l'essentiel dans les 5 années qui suivent le dépôt des déclarations, les modèles d'estimation sont actualisés durant 6 ans (2 ans pour l'imposition à la source).

Dans ces conditions, une année fiscale N fait l'objet des traitements comptables suivants :

- au 31 décembre N, les différents impôts de l'année fiscale N sont comptabilisés intégralement en revenu sur la base d'une estimation initiale ;
- au 31 décembre N+1, l'estimation des différents impôts de l'année fiscale N fait l'objet d'une actualisation en tenant compte notamment de l'avancement de la taxation. La différence entre les estimations réalisées entre N et N+1, appelée *correctif d'estimation*, peut être négative ou positive. Elle est comptabilisée dans les revenus N+1 ;
- entre les 31 décembre N+2 et N+5, le traitement réalisé au 31 décembre N+1 est répété sur la base d'une actualisation annuelle (N+2 à N+5) de l'estimation des différents impôts de l'année fiscale N (hors imposition à la source). Les *correctifs d'estimation* sont comptabilisés en revenus ;
- au 31 décembre N+6, les impôts de l'année fiscale N ne sont plus estimés. La différence entre la production effective cumulée au 31 décembre N+6 et l'estimation au 31 décembre N+5, appelée *correctif effectif*, est comptabilisée en revenus. Après six années d'estimations successives, cette opération permet de comptabiliser l'impôt de l'année fiscale N sur la base de la taxation effective en fin d'année N+6 ;
- au 31 décembre N+7, l'impôt résiduel de l'année fiscale N est comptabilisé en revenus selon la différence entre les productions effectives au 31 décembre N+7 et N+6. Cette différence, appelée *rectification de taxation*, traduit toutes les modifications consécutives à une nouvelle taxation concernant les années fiscales ne faisant plus l'objet d'estimations (opération répétée les années suivantes).

La somme du *correctif effectif* et des *rectifications de taxations* est usuellement appelée *reliquat*.

Ainsi, les revenus d'impôts comptabilisés au titre de l'année N comprennent une estimation des impôts pour l'année fiscale N, les correctifs d'estimations des années fiscales antérieures à N, ainsi que les reliquats (correctifs effectifs et rectifications de taxation) pour les années fiscales ne faisant plus l'objet d'estimations.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de services associés au transfert iront au bénéficiaire, et lorsque la juste valeur de cette entrée de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Les subventions de fonctionnement (liées au résultat) sont comptabilisées comme suit :

- les subventions de fonctionnement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées en produit dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus ;
- les subventions de fonctionnement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées en charge dans la période durant laquelle les coûts liés sont encourus chez le tiers.

Les subventions d'investissement (liées à des actifs) sont comptabilisées selon le détail ci-après :

- les subventions d'investissement reçues sont évaluées à la juste valeur à la date de réception et comptabilisées au passif ; ces subventions sont ensuite amorties en produit différé sur une durée d'amortissement identique à celle de l'actif subventionné ;
- les subventions d'investissement versées sont évaluées à la juste valeur à la date de versement et comptabilisées à l'actif ; ces subventions sont ensuite amorties sur une durée identique à celle de l'actif subventionné chez le bénéficiaire.

Allocations à des tiers

Les allocations à des tiers sont comptabilisées lorsque les conditions d'octroi sont remplies par le bénéficiaire et que la prestation est due. Une provision est comptabilisée lorsque des demandes d'allocations ont été reçues et n'ont pas été traitées administrativement. Lorsqu'un prêt est convertible en allocation à des conditions prédéfinies, une provision pour dépréciation d'actif est comptabilisée à hauteur de l'estimation des prêts qui seront effectivement convertis.

Amendes, legs, dons et donations

Les amendes, legs, dons et donations sont évalués à la meilleure estimation du flux de ressources allant à l'entité et comptabilisés en produit lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs ou le potentiel de service associé au transfert iront au Groupe.

Autres opérations sans contrepartie directe

Les transferts avec conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception, comptabilisés au passif, puis différés en produit selon le montant des charges encourues pour satisfaire les conditions du tiers (le cédant).

Les transferts sans conditions sont évalués à la juste valeur à la date de réception et directement comptabilisés en produit.

Dérogation aux normes IPSAS

Les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

20.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre l'exploitation. Les coûts d'emprunts n'étant pas directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'une immobilisation ne sont pas inscrits à l'actif du bilan.

Lorsque des immobilisations corporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

A l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, les amortissements sont calculés de manière linéaire par composant, en fonction des durées d'utilisation suivantes :

- Bâtiments entre 25 et 100 ans
- Génie civil entre 10 et 90 ans
- Installations de production et de distribution d'énergie entre 5 et 60 ans
- Subventions accordées entre 3 et 60 ans
- Équipement informatique entre 4 et 15 ans
- Mobilier et véhicules entre 5 et 20 ans
- Autres équipements entre 4 et 10 ans
- Autres immobilisations corporelles entre 4 et 50 ans

La plus ou moins-value résultant de la cession d'immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat.

Dérogation aux normes IPSAS

Les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles à titre d'apports en nature dans le cadre de projets d'utilité publique régis par des lois sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles par voie d'échange sont traitées comme des opérations ordinaires de cession ou d'acquisition. Le bien remis donne lieu à une sortie d'actif à sa valeur comptable nette, tandis que l'actif reçu est enregistré à sa juste valeur. Si la juste valeur des deux actifs échangés n'est pas équivalente, la plus ou moins-value induite est enregistrée en résultat.

20.7 Immeubles de placement

Les immeubles de placement regroupent tous les immeubles du patrimoine financier de l'Etat, ainsi que les immeubles de rapports des entités consolidées. Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût en tenant compte des frais de transaction. Lorsqu'ils sont acquis pour un coût nul ou symbolique, ils sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat. L'évaluation ultérieure diffère selon qu'il s'agisse d'un immeuble de rendement ou d'un immeuble disponible à la vente.

Immeubles de rendement

Les immeubles de rendement comprennent tous les biens immobiliers détenus dans le but d'en retirer des loyers à des conditions de marché ou pour valoriser le capital (immeubles de placement au sens de la norme IPSAS 16). Par la suite, ils sont évalués à la juste valeur par le compte de résultat.

Immeubles disponibles à la vente

Les immeubles disponibles à la vente comprennent tous les biens immobiliers qui sont détenus dans le seul but d'être vendus à des conditions de marché (stocks au sens de la norme IPSAS 12). Par la suite, ils sont évalués au plus faible de leur valeur nette comptable et de la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé). Les dépréciations sont comptabilisées en résultat dans la période au cours de laquelle elles se produisent.

20.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce coût comprend tous les frais directement attribuables à la mise en service de l'actif, qu'il soit acquis auprès d'un fournisseur ou généré en interne.

Lorsque des immobilisations incorporelles sont acquises par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

Les coûts directement associés au développement des logiciels informatiques sont portés en immobilisations incorporelles. En revanche, les frais de recherches sont comptabilisés en charge lorsqu'ils surviennent.

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire en fonction de leur durée d'utilité, généralement comprise entre 4 et 8 ans.

20.9 Dépréciation d'actifs non générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés corporels et incorporels non générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de service recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (disparition de la demande ou du besoin, changements importants dans l'utilisation de l'actif, dégradation physique, décision d'arrêter la construction avant l'achèvement, performance de service de l'actif moins bonne que prévue, etc.).

Les actifs non générateurs de trésorerie sont identifiés selon les critères suivants :

- les actifs détenus par l'Etat, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, sont en principe des actifs non générateurs de trésorerie ;
- les actifs détenus par les entités subventionnées, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, ne génèrent pas de rentabilité commerciale compte tenu des subventions perçues, et sont donc a priori des actifs non générateurs de trésorerie ;

La valeur de service recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel, évaluée selon l'approche la plus appropriée entre le coût de remplacement net d'amortissement, le coût de remise en état ou encore les unités de service.

Le montant de la dépréciation à comptabiliser (la perte de valeur) est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la valeur de service recouvrable.

En cas de reprise ultérieure de perte de valeur, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, dans la mesure où cette valeur comptable augmentée n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

20.10 Dépréciation d'actifs générateurs de trésorerie

Les actifs immobilisés incorporels et corporels générateurs de trésorerie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur recouvrable apparaît inférieure à leur valeur nette comptable, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de la période (obsolescence, dégradation physique, changements importants dans l'utilisation, autres indicateurs externes, etc.).

Les actifs détenus par l'Etat et les entités subventionnées, non acquis à des fins de rendement et autres que des immeubles de placement, ne sont en principe pas des actifs générateurs de trésorerie.

20.11 Stocks et travaux en cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés d'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente, l'échange ou la distribution. Lorsque les stocks sont acquis par le biais d'une opération sans contrepartie directe, leur coût doit être évalué à leur juste valeur à la date d'acquisition. La plus-value correspondante est comptabilisée en résultat.

20.12 Instruments financiers

Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs et passifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils sont détenus à des fins de transaction (acquis en vue d'être vendus à court terme) ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers gérés en vue de réaliser des bénéfices à court terme. Les variations de juste valeur de ces actifs et passifs financiers, les dividendes reçus, ainsi que les intérêts perçus ou payés sont comptabilisés en résultat.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement enregistrés à la juste valeur, puis évalués au coût amorti, déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués de toute perte de valeur. Les éventuels produits d'intérêts ne sont pas retenus pour les créances à court terme car leur comptabilisation au coût amorti n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes.

Dérogation aux normes IPSAS

Les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers.

En conséquence, les prêts assortis de conditions préférentielles sont comptabilisés à la valeur nominale.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe. Ils ont été acquis avec l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont initialement enregistrés à leur juste valeur puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminuée de toute perte de valeur. Les profits et pertes résultant des variations du coût amorti sont comptabilisés en résultat.

Participations

S'il s'agit d'actions cotées sur un marché actif, les participations sont évaluées à la juste valeur par le biais des fonds propres. Dans le cas contraire, les participations sont comptabilisées au coût d'acquisition. Les pertes de valeur sont reconnues directement en résultat. Si l'actif est cédé ou déprécié, le profit ou la perte préalablement comptabilisé en réserve de réévaluation est inclus dans le résultat de la période. Les dividendes sont comptabilisés en résultat lorsque le droit à recevoir ces dividendes est établi.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Ces passifs sont initialement enregistrés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts est comptabilisée selon le rendement effectif.

Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat, puis évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Lorsque des instruments financiers dérivés sont acquis afin de réduire l'exposition au risque (par exemple taux d'intérêt, taux de change), la comptabilité de couverture peut être appliquée à la conclusion du contrat. Le recours à la comptabilité de couverture est apprécié au cas par cas, en fonction du critère de l'importance relative et de la documentation requise.

Comptabilité de couverture

La comptabilisation est subordonnée à la désignation de l'instrument dérivé lors de la conclusion du contrat comme instrument répondant aux critères de couverture des flux de trésorerie ou aux critères de couverture de juste valeur.

Dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur est différée dans les fonds propres (réserve de couverture), à l'exception du profit ou de la perte liée à la partie inefficace qui est immédiatement comptabilisée en résultat. Les montants différés en fonds propres sont reclassés en résultat dans les périodes au cours desquelles l'élément couvert est comptabilisé en résultat.

Toutefois, si une transaction prévue couverte entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les profits et pertes qui ont précédemment été différés en fonds propres sont sortis pour être pris en compte dans l'évaluation initiale du coût de l'actif ou du passif.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les variations de la juste valeur sont immédiatement comptabilisées en résultat, de même que toute variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture et la variation de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont comptabilisées dans le compte de résultat.

La comptabilité de couverture cesse lorsque la relation de couverture est annulée, ou lorsque l'instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture :

- dans le cas d'une relation de couverture des flux de trésorerie, tout profit ou toute perte cumulé dans les capitaux propres à ce moment continue d'être différé dans les fonds propres et est comptabilisé lorsque la transaction prévue est inscrite en résultat (lorsqu'une transaction prévue n'est plus susceptible de se réaliser, le profit ou la perte cumulé qui avait été différé en fonds propres est immédiatement comptabilisé en résultat) ;
- dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, tout ajustement de la valeur comptable de l'instrument couvert est amorti en résultat à compter de la date de l'ajustement.

Absence de comptabilité de couverture

Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de juste valeur des instruments financiers sont enregistrées immédiatement dans le résultat.

Juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée par référence aux prix cotés sur un marché actif.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Cette méthode consiste à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier. Ce coût correspond au montant de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé et calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, si cela est approprié, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le taux d'intérêt effectif tient compte des coûts de transactions, des primes et des commissions payées.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du compte de résultat, font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après leur comptabilisation initiale sur l'estimation de leurs flux de trésorerie futurs.

Dans le cas des actions non cotées, classées comme disponibles à la vente, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur du titre en-deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré, ou lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif a été transférée.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint du fait de l'annulation de son obligation ou de son arrivée à l'échéance.

20.13 Monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées en résultat.

20.14 Avantages du personnel

Les avantages du personnel à court terme (salaires, cotisations sociales, droits cumulables tels que les congés payés et les heures supplémentaires) sont comptabilisés au cours de la période durant laquelle le salarié a rendu des services au Groupe.

Dérogation aux normes IPSAS

Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 25.

Du fait de la dérogation :

- les cotisations de retraite dues par le Groupe aux institutions de prévoyance sont des charges de l'exercice ;
- les avantages liés aux pré-retraites du personnel (hors police et gardiens de prison) sont comptabilisés intégralement en charge lors du départ effectif en pré-retraite du personnel ;
- les autres avantages postérieurs à l'emploi (à la charge directe du Groupe) sont comptabilisés selon les méthodes appliquées par les institutions de prévoyance en Suisse.

20.15 Actifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à un actif potentiel résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou de plusieurs événements futurs, incertains et qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe.

20.16 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers qui résulte d'un événement passé, antérieur à la clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe, qui aurait créé une attente légitime des tiers, comptant sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

Les provisions sont estimées sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Aucune provision n'est comptabilisée si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée. Il s'agit alors d'un passif éventuel.

Dérogation aux normes IPSAS

Le risque lié à la lettre c alinéa 2 des dispositions transitoires de la modification du 17 décembre 2010 (Financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public) de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, est provisionné selon la capacité financière de l'Etat.

20.17 Passifs éventuels

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais ils font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à :

- des obligations potentielles résultant d'événements passés, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs, incertains, et qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe ;
- des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il est peu probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou parce que le montant de l'obligation ne peut être évalué de manière suffisamment fiable.

20.18 Fonds propres

Fonds sous capital propre

Les affectations et utilisations des financements spéciaux et fonds affectés classés sous capital propre sont effectuées après résultat par le biais des fonds propres libres.

Réserve conjoncturelle

L'utilisation et l'attribution à la réserve conjoncturelle est proposée par le Conseil d'Etat et approuvée par le Grand Conseil lors de l'approbation des comptes annuels.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente.

Réserve de couverture

La réserve de couverture comprend les variations de juste valeur des instruments dérivés de couverture.

3. Rapport de l'organe de révision

RAPPORT DE REVISION AU GRAND CONSEIL

Rapport de révision sur les États financiers consolidés de la République et Canton de Genève au 31 décembre 2017

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des États financiers consolidés de l'État de Genève, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de mouvements des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 ainsi que les notes relatives aux états financiers individuels, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon l'article 19 alinéa 1 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'État (LGAF – D 1 05), « *les normes IPSAS ainsi que les dérogations générales édictées par le Conseil d'État constituent le référentiel comptable principal applicable à la présentation des états financiers de l'État et des entités consolidées* ». Le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF – D 1 05 15) fixe les dérogations (présentées sous la note 18 des états financiers consolidés 2017) et les dispositions particulières d'application.

Selon notre appréciation, les États financiers consolidés de l'État de Genève (tome 4 - partie 2 « États financiers consolidés ») pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes aux prescriptions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'État, à ses règlements d'application et au référentiel comptable applicable.

Paragraphe d'observation

Nous rendons attentifs aux notes 10.1 et 13 de l'annexe aux États financiers consolidés concernant les caisses de prévoyance où il est fait mention de la précarité de l'équilibre financier à long terme de ces institutions et en particulier de l'importance de trouver une solution durable et pérenne pour recapitaliser la caisse de prévoyance de l'État de Genève (ci-après CPEG). Un projet de loi préparé par le Conseil d'État (PL 12188) et d'autres projets de loi proposés par des députés ont été déposés et sont débattus au sein du Grand Conseil. En l'absence d'une contrainte légale à ce jour et vu l'impossibilité de déterminer l'envergure finale de la recapitalisation de la CPEG, aucun élément n'a été comptabilisé dans les comptes 2017. Cependant, et quelle que soit la solution adoptée, un impact majeur sur les fonds propres consolidés ainsi que sur le compte de résultat consolidé futur de l'État est attendu. Ce point ne remet pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

Autre élément

Les États financiers consolidés de l'État de Genève pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été audités par un autre réviseur qui a exprimé, dans son rapport en date du 23 mars 2017, une opinion non modifiée sur les comptes consolidés 2016.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi sur la surveillance de l'État (LSurv – D 1 09), dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité au sens de ces dispositions et de ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe ci-après intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des États financiers consolidés ». Nous sommes indépendants, conformément à la loi sur la surveillance de l'État et aux exigences de la profession, et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit :

1. Estimations fiscales
2. Caisses de prévoyance

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des États financiers consolidés. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des États financiers consolidés et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

1. Estimations fiscales

Élément clé de l'audit

Notre approche

Les revenus fiscaux s'élèvent à CHF 6,641 millions pour l'année 2017. Le détail des revenus fiscaux se trouve dans la note 6.1 des états financiers.

En vertu du système dit postnumerando, il est nécessaire pour l'administration fiscale cantonale de procéder à des estimations au moment de la clôture annuelle des comptes, les déclarations fiscales de l'année concernée n'ayant pas encore été déposées par les contribuables.

Au 31 décembre 2017, les revenus fiscaux périodiques qui reposent sur les estimations s'élèvent à CHF 6'196 millions, ce qui représente 54% des produits d'exploitation du groupe. Une partie significative des revenus est donc comptabilisée sur la base d'estimations.

L'estimation de ces revenus fiscaux est complexe, notamment parce qu'elle repose sur des prévisions conjoncturelles, mais aussi en raison de la grande variété du type de contribuables et de changements législatifs pouvant impliquer une adaptation des données utilisées dans les estimations.

Des modèles statistiques sont élaborés par l'Administration fiscale cantonale (AFC) dans le but de modéliser l'évolution de la fortune et du revenu des personnes physiques et morales; ces modèles requièrent une appréciation de l'AFC quant aux hypothèses utilisées.

De plus, les créances résultant de revenus fiscaux estimés de l'année en cours et des années non encore taxées se montent, au 31 décembre 2017, à MCHF 10'752.

Nous avons examiné le caractère approprié de l'estimation des différents revenus fiscaux périodiques. Pour ce faire, nous avons acquis une compréhension globale des processus et des contrôles en place relatifs aux estimations, mais aussi à la taxation et à la perception des impôts.

Nous avons effectué des tests de détail sur les extractions automatiques des différents systèmes informatiques servant de base aux modèles statistiques, extractions que nous avons réconciliées avec les données utilisées dans les calculs d'estimations 2017.

Les modèles statistiques se basent sur une série d'hypothèses dont nous avons examiné la pertinence. Nous avons ensuite validé l'exactitude mathématique des modèles utilisés, leur fiabilité statistique, ainsi que la cohérence dans l'application des méthodes d'une année à l'autre lorsque cela était approprié.

Dans certains cas, des éléments exogènes significatifs survenant de façon exceptionnelle ou non récurrente doivent être considérés, de sorte à limiter les biais influençant les estimations. Dans ces cas précis, nous nous sommes assurés de l'objectivité des corrections apportées aux modèles.

1. Estimations fiscales (suite)

Pour plus d'informations sur les estimations fiscales, se référer :

- à la note 6.1 : « Revenus fiscaux »
- à la note 7.2 : « Créances résultant de revenus fiscaux »
- à la note 20.3 : « Recours à des estimations »
- à la note 20.5 : « Opérations sans contrepartie directe »

2. Caisses de prévoyance

Élément clé de l'audit

La caisse de prévoyance de l'État de Genève (ci-après CPEG) bénéficie de la garantie de l'État, ce qui lui permet de fonctionner selon le système de capitalisation partielle autorisé par l'autorité de surveillance. En raison notamment de sa très faible capitalisation historique, de l'importance du nombre de rentiers par rapport au nombre d'assurés actifs et de la baisse des taux techniques ces dernières années, l'équilibre financier à long terme de la CPEG est jugé précaire. Indépendamment de la garantie de l'État, et dans le but de préserver l'attractivité des employeurs affiliés à la CPEG, une recapitalisation de cette dernière est envisagée par un projet déposé par le Conseil d'État ainsi que par d'autres projets émanant de députés.

La décision de comptabilisation ou non d'un engagement de la part de l'État en faveur de la CPEG, sous le régime des principes comptables appliqués, est complexe et sujette à de fortes incertitudes. Elle requiert ainsi un fort niveau de jugement professionnel.

Notre approche

Nous nous sommes informés auprès des organes compétents afin de comprendre la situation financière de la CPEG, la performance financière et actuarielle de l'année, ainsi que la décision du comité quant à l'application du taux technique pour l'année 2017. Nous avons pris connaissance du taux de couverture actuel de la caisse ainsi que des prévisions d'évolution de ce taux.

Afin d'estimer au mieux le risque d'un appel à la garantie de l'État, nous avons analysé les projections de taux de couverture de la CPEG, ainsi que les différentes simulations permettant d'estimer l'impact des modifications des facteurs les plus sensibles, comme le taux technique et le taux de rente.

Enfin, nous avons pris connaissance des projets de loi visant à une recapitalisation de la CPEG et nous avons apprécié les impacts possibles des solutions proposées pour pérenniser la prévoyance de l'État de Genève sur les états financiers de l'État.

Pour plus d'informations sur la caisse de prévoyance, se référer :

- à la note 10.1 : « Couverture des prestations de la CPEG et de la FPTPG »
- à la note 13 : « Caisses de prévoyance »
- à la note 20.14 : « Avantages du personnel »

Responsabilité du Conseil d'État pour les États financiers consolidés

Le Conseil d'État est responsable de l'établissement des États financiers consolidés en conformité avec les exigences légales. Le Conseil d'État est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des États financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur pour l'audit des États financiers consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les États financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi sur la surveillance de l'État dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États financiers individuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi sur la surveillance de l'État dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque d'absence de détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.

Nous nous entretenons avec le comité d'audit, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les éventuelles faiblesses significatives dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Rapport sur les autres obligations

Nous recommandons d'approuver les États financiers consolidés qui vous sont soumis.

Prestation révision de la Cour des comptes

Genève le 11 avril 2018



Gregory Morel
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



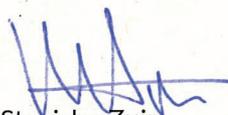
Leah Halpren

Les vérifications sont confiées à une équipe de collaborateurs spécialisés dans la révision comptable dont la majorité est composée de professionnels reconnus (experts réviseurs agréés et réviseurs agréés) et qui agit sous la direction des réviseurs signataires de ce rapport.

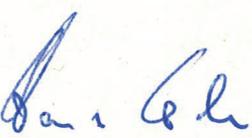
Les travaux de révision des États financiers consolidés font l'objet d'une revue par un magistrat délégué et les conclusions sont endossées par la Cour des comptes.

La Cour des comptes

Genève le 11 avril 2018



Stahislas Zuin
Président



Hans Isler
Magistrat

